



# Indicateurs complémentaires au PIB

Février 2018

Avenue des Arts 47-49 1000 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be www.plan.be Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique

d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéco-

nomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développe-

ment durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des

interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il

fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des

analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat

démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion

environnementale.

url: http://www.plan.be

e-mail: contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable: Philippe Donnay

Dépôt légal: D/2018/7433/1

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél.: +32-2-5077311 fax: +32-2-5077373 e-mail: contact@plan.be

www.plan.be

# Avant-propos

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge l'Institut des comptes nationaux d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année. Cette même loi du 14 mars 2014 confie l'élaboration de cet ensemble d'indicateurs au Bureau fédéral du Plan.

L'ICN a publié en février 2016 une première version de cet ensemble d'indicateurs. Le présent rapport est une deuxième mise à jour de cet ensemble d'indicateurs complémentaires, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2016.

Le président du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Jean-Marc Delporte

Bruxelles, février 2018

# Table des matières

1. P	Périmètre du rapport	
2. C	Changements apportés dans cette édition	7
2.1.	Changements dans les indicateurs	7
2.2.	Indicateurs à développer	8
3. C	Construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être lci et maint	enant en
В	Belgique	11
3.1.	Principaux déterminants du bien-être en Belgique	11
3.2.	Principales étapes vers la construction d'un indicateur composite	13
3.3.	Indicateur composite pour mesurer le bien-être	17
3.4.	Conclusion	21
4. É	volution des indicateurs	22
4.1.	Bien-être subjectif	23
4.2.	Niveau de vie et pauvreté	25
4.3.	Travail et temps libre	48
4.4.	Santé	61
4.5.	Éducation et formation	76
4.6.	Vie en société	82
4.7.	Environnement	94
4.8.	Climat	98
4.9.	Énergie	103
4.10	. Ressources naturelles	107
4.11	. Territoires et écosystèmes	112
4.12	. Capital économique	118
4.13	. Mobilité et transport	127
5. S	ynthèse et conclusions	131
5.1.	Changements apportés dans cette édition	131
5.2.	Un Indicateur de bien-être ici et maintenant	132
5.3.	Tendances des indicateurs	133
5.4.	Ventilation des indicateurs	136
5.5.	Pistes pour les travaux futurs	137
6. A	Annexes	138
6.1.	Qualité des données issues des enquêtes	138
6.2.	Bibliographie	140
6.3.	Liste des abréviations	143

Publication annexe  Une banque de données reprenant toutes les données des indicateurs du chapitre 4 est publiée en
annexe à ce rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB (www.indicators.be).

# 1. Périmètre du rapport

La loi du 14 mars 2014 (voir encadré 1) demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie". Il s'agit donc de pouvoir mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, ainsi que la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser ce bien être et ce développement.

Depuis 2016, l'Institut des comptes nationaux (ICN) et le Bureau fédéral du Plan (BFP) publient chaque année un *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB* (ICN/BFP, 2016a et 2017). Ces rapports ont été présentés à la Commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture de la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, 2016 et 2017). Un résumé en est également publié dans le *Rapport annuel de la Banque nationale de Belgique* (BNB, 2016 et 2017). Ce troisième *Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB* présente une mise à jour des données et plusieurs innovations, décrites au chapitre 2, ainsi qu'une proposition d'indicateur synthétique de bien-être *Ici et Maintenant* au chapitre 3. Cet ensemble d'indicateurs est mis à jour chaque année.

En septembre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté 17 Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 (en anglais: *Sustainable development goals* ou SDG), précisés par 169 sous-objectifs (*Targets*) (ONU, 2015). Dans la foulée, un ensemble de 232 indicateurs a été proposé par l'ONU en mars 2016 (et complété en mars 2017) pour suivre le progrès vers ces objectifs (UNSC, 2016 et 2017). Les travaux du BFP sur les indicateurs, conjointement avec d'autres réalisés aux niveaux fédéral et régional, contribuent à la constitution d'un ensemble d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des SDG en Belgique. Ces travaux sont coordonnés par l'Institut interfédéral de statistique (IIS, 2017)

Le BFP publie des indicateurs de mesure du développement de la société depuis la fin des années '90 dans le cadre de la mission d'évaluation attribuée au BFP par la *loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* (MB, 2014b). Il a développé à cet effet un ensemble d'environ 80 indicateurs de développement durable et publie chaque année un bilan d'une trentaine de ces indicateurs, dont le dernier en date offre un premier suivi des 17 objectifs de l'ONU pour la Belgique (TFDD, 2017; voir aussi indicators.be). Un grand nombre de ces 80 indicateurs ont été repris pour constituer l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB. La cohérence entre ces ensembles d'indicateurs continuera à être renforcée.

Comme dans les éditions précédentes, ce rapport utilise la méthodologie proposée par la *Conference of European Statisticians recommendations on Measuring Sustainable Development* (UNECE, 2014). Cette méthodologie offre un cadre de référence pour développer des listes d'indicateurs autour de trois dimensions conceptuelles et d'une liste de thèmes. Ces trois dimensions sont basées sur la définition d'un développement durable (CMED, 1987) et distinguent le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique (la dimension *Ici et maintenant*), l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures (la dimension *Plus tard*) et le bien-être des personnes vivant dans les autres pays (la dimension *Ailleurs*). Les thèmes choisis couvrent les composantes humaine, environnementale et économique du développement et des indicateurs sont sélectionnés pour couvrir chacun de ces thèmes. Chacun des thèmes et des indicateurs informe sur une ou plusieurs des trois dimensions (voir tableau 1, p. 4).

Plusieurs innovations ont été apportées dans cette troisième édition du *rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB*, dont les principales sont les suivantes:

- des changements de la liste des indicateurs (section 2.1);
- une description des travaux récents sur un indicateur d'empreinte carbone (section 2.2);
- une proposition d'indicateur composite de bien être *Ici et maintenant* (chapitre 3).

Ces innovations, qui s'ajoutent à celles introduites en 2017, font suite aux propositions émises lors des discussions qui ont suivi la présentation des rapports précédents à la Chambre en 2016 et 2017, et à celles émises lors de la consultation réalisée pour la préparation du premier rapport (BFP, 2016). Le chapitre 2 détaille les changements effectués dans cette édition. Les débats en Commission ont également abordé la question des indicateurs synthétiques. Le chapitre 3 propose un indicateur de bien-être *lci et maintenant* et fait le point sur les forces et les faiblesses d'un tel indicateur. Le chapitre 4 présente les indicateurs et leurs évolutions, ainsi que des ventilations lorsque cela est pertinent et possible. Le chapitre 5 conclu ce rapport par une synthèse des évolutions de ces indicateurs complémentaires au PIB.

L'ensemble des données des indicateurs présentés dans ce rapport et leurs ventilations est disponible sur le site www.indicators.be.

#### Encadré 1

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie (MB, 2014a) charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre composantes précitées, de calculer ces indicateurs et de publier les résultats chaque année.

La loi stipule également qu''il y a lieu de tenir compte des principes suivants:

- les indicateurs complémentaires sont regroupés en un nombre aussi restreint que possible de catégories ou d'indicateurs principaux;
- la classification des indicateurs complémentaires est basée sur la classification utilisée dans le rapport final du Groupe de parrainage sur la mesure du progrès, du bien-être et du développement durable du Comité du système statistique européen;
- la sélection des indicateurs se base en particulier sur les travaux "GDP and beyond" réalisés dans le cadre de l'Union européenne (Eurostat; Quality of Life). Cette sélection peut éventuellement être complétée par des indicateurs présentant une utilité spécifique pour l'État fédéral, les communautés et les régions;
- l'élaboration de ces indicateurs complémentaires se fait sur base de la participation des services publics compétents et de la société civile belge et en concertation avec les services d'Eurostat et de l'OCDE;
- pour chacun des indicateurs sélectionnés, il convient de répartir la série d'indicateurs par catégorie de revenus au sein de la population. À cet effet, la population doit être subdivisée en différentes catégories pertinentes au regard des indicateurs concernés".

La loi dispose que "les publications des résultats font chaque année l'objet d'un débat en séance publique de la Chambre des représentants". Cette dernière évaluera les résultats, ainsi que la méthodologie. Enfin, la loi prévoit que les indicateurs soient intégrés dans les "publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels". À cet égard, elle mentionne explicitement qu'une synthèse des résultats est publiée dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique sur les développements économiques et financiers en Belgique et à l'étranger.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 1

Thème	Indicateur Dimension				
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs
Bien-être subjectif	1	Évaluation de sa propre existence	X		
Niveau de vie et	2	Consommation des ménages	Х		
pauvreté	3	Aide publique au développement			Χ
	4	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Χ		
	5	Risque de pauvreté	Χ		
	6	Très faible intensité de travail	Χ		
	7	Privation matérielle sévère	Χ		
	8	Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale	X		
	9	Surendettement des ménages	X		
	10	Inégalités de revenu	X		
	11	Écart salarial entre les hommes et les femmes	X		
Travail et	12	Taux d'emploi	Χ		
temps libre	13	Taux de chômage	Х		
	14	Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Χ	СН	
	15	Stress au travail	Χ		
	16	Travail domestique	X		
	17	Temps de loisirs	X		
Santé	18	Espérance de vie	Χ	СН	
	19	Espérance de vie en bonne santé	Χ	СН	
	20	Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Χ		
	21	Fumeurs quotidiens		СН	
	22	Obésité des adultes	Χ		
	23	Dépression	Χ		
	24	Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	X		
Éducation et	25	Décrochage scolaire	X	СН	
formation	26	Diplômés de l'enseignement supérieur	X	СН	
	27	Formation tout au long de la vie	X		
Vie en société	28	Confiance généralisée	Χ	CS	
	29	Contacts avec amis et famille	Χ	CS	
	30	Confiance dans les institutions	Χ		
	31	Participation aux élections	Χ		
	32	Femmes parlementaires	Χ		
	33	Victimes de cambriolage ou d'agression	Χ		
	34	Sentiment de sécurité dans l'espace public	Χ		

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

Tableau 1 Indicateurs complémentaires au PIB par thème - partie 2

Thème		Indicateur	Dimension		
			lci et maintenant	Plus tard	Ailleurs
Environnement	35	Exposition aux particules fines	Χ		
	36	Émissions d'oxydes d'azote	Χ		
	37	Nitrates dans les eaux de rivière		CEN	
	38	Pesticides agricoles		CEN	
Climat	39	Émissions de gaz à effet de serre		CEN	Χ
	40	Émissions de gaz à effet de serre non-ETS		CEN	Χ
	41	Victimes de catastrophes naturelles	X		
Énergie	42	Consommation d'énergie primaire		CEN	Χ
	43	Énergies renouvelables		CEN	
	44	Dépendance énergétique	Χ		
Ressources	45	Consommation intérieure de matières		CEN	Х
naturelles	46	Consommation d'eau		CEN	
	47	Déchets municipaux		CEN	
	48	Recyclage des déchets		CEN	
Territoires et	49	Populations d'oiseaux des champs		CEN	
écosystèmes	50	Pêche durable		CEN	
	51	Surface terrestre en zone Natura 2000		CEN	
	52	Surface maritime en zone Natura 2000		CEN	
	53	Surface bâtie		CEN	
	54	Surface en agriculture biologique		CEN	
Capital économique	55	Stock de capital fixe		CEC	
	56	Investissements bruts dans le stock de capital fixe		CEC	
	57	Stock de capital connaissance		CEC	
	58	Recherche et développement		CEC	
	59	Position extérieure globale		CEC	
	60	Dette publique		CEC	
Mobilité et	61	Transport de personnes en voiture		CEN	
transport	62	Transport de marchandises par la route		CEN	
	63	Morts sur les routes	Χ		

Note: CH: capital humain; CS: capital social; CEN: capital environnemental; CEC: capital économique.

Tableau 2 Indicateurs complémentaires présentés de manière ventilée

Nom de l'indicateur	Ventilation
1. Évaluation de sa propre existence	Sexe, niveau de revenu
4. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Niveau de revenu, âge, statut d'activité, (sexe, type de ménage)
5. Risque de pauvreté	Type de ménage, statut d'activité (sexe, âge)
6. Très faible intensité de travail	Niveau de revenu, âge, type de ménage (sexe, statut d'activité)
7. Privation matérielle sévère	Niveau de revenu, type de ménage, statut d'activité (sexe, âge)
9. Surendettement des ménages	(sexe, âge)
12. Taux d'emploi	Sexe, niveau d'éducation, âge, nationalité
13. Taux de chômage	Niveau d'éducation, âge, durée du chômage (sexe)
14. Jeunes ni en emploi, ni à l'enseignement, ni en formation	Sexe (niveau d'éducation)
15. Stress au travail	Sexe, âge
16. Travail domestique	Sexe
17. Temps de loisirs	Sexe, niveau d'éducation
18. Espérance de vie	Sexe, niveau d'éducation
19. Espérance de vie en bonne santé	Sexe, niveau d'éducation
20. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Sexe
21. Fumeurs quotidiens	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
22. Obésité des adultes	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
23. Dépression	Sexe, niveau de revenu (niveau d'éducation)
24. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières	Niveau de revenu
25. Décrochage scolaire	Sexe
26. Diplômés de l'enseignement supérieur	Sexe
27. Formation tout au long de la vie	Sexe (niveau d'éducation)
28. Confiance généralisée	Sexe, niveau de revenu
29. Contacts avec amis et famille	Sexe, niveau de revenu
30. Confiance dans les institutions	Sexe, niveau de revenu
33. Victimes de cambriolage ou d'agression	Niveau de revenu
34. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sexe, niveau de revenu
45. Consommation intérieure de matières	Catégorie de matières
63. Morts sur les routes	Sexe

Note: les ventilations indiquées entre parenthèses sont présentes dans la banque de données mais ne sont pas décrites dans ce rapport.

# 2. Changements apportés dans cette édition

Certaines améliorations ont été apportées à l'ensemble des indicateurs complémentaires au PIB dans cette mise à jour. Ces améliorations trouvent leur origine dans les discussions qui ont eu lieu lors des présentations des rapports successifs à la Chambre (Chambre de représentants de Belgique, 2016 et 2017), dans les consultations avec les administrations publiques et la société civile menées lors de la préparation du rapport 2016 (BFP, 2016) et dans les travaux du BFP. Quelques indicateurs ont été modifiés (section 2.1). Lors des débats à la Chambre, certains indicateurs qu'il serait utile d'inclure dans ce rapport ont été mentionnés, en particulier l'empreinte carbone, au sujet de laquelle le BFP à récemment publié un *Working Paper* (Hambÿe *et al.*, BFP, 2017), ainsi que la congestion routière. La section 2.2 fait le point sur ces indicateurs. Une dernière nouveauté est présentée au chapitre 3. Il s'agit d'une proposition d'indicateur composite sur le bien-être Ici et maintenant.

# 2.1. Changements dans les indicateurs

Les 13 thèmes utilisés en 2017 ont été conservés. Quelques changements ont été apportés dans la liste d'indicateurs, qui contient dans cette édition 63 indicateurs.

- L'indicateur temps partiel non voulu a été retiré de la liste. Cet indicateur provient de l'enquête force de travail. Suite aux changements réguliers dans les possibilités de réponse aux questions sur le sujet du temps partiel, il est impossible d'interpréter l'évolution de cet indicateur.
- L'indicateur décès dus aux maladies cardio-vasculaires a été remplacé par l'indicateur décès prématurés dus aux maladies chroniques. Le nouvel indicateur correspond mieux au sous-objectif 3.4 des SDG (ONU, 2015), qui demande "D'ici à 2030, réduire d'un tiers (...) le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles". Cette correspondance est meilleure à la fois pour les maladies couvertes et la catégorie d'âge considérée (ici les moins de 65 ans).
- L'indicateur d'émissions de particules fines (PM2,5) a été remplacé par l'indicateur d'exposition aux particules fines (PM2,5). Ce dernier a été utilisé dans l'Évaluation nationale volontaire¹ (ENV), notamment parce que l'exposition à la pollution mesure mieux l'impact sur la santé que les émissions de polluants, qui peuvent par exemple être transportés par les vents d'un pays à l'autre.
- L'indicateur d'investissements bruts dans le stock de capital connaissance a été remplacé par recherche et développement, qui mesure la part des dépenses en R&D dans le PIB. Ce nouvel indicateur correspond à un objectif de la stratégie Europe 2020 et est également repris dans les indicateurs de suivi des SDG.
- La liste de 2017 comprenait quatre indicateurs de consommation intérieure de matière (CIM), portant sur le total et sur ses composantes: la biomasse, les minerais métalliques et minéraux non-métalliques, et les combustibles fossiles. Dans ce rapport, seul l'indicateur de consommation totale est rapporté. L'information sur les matériaux spécifiques n'est toutefois pas perdue. Elle est présentée sous forme de ventilation de l'indicateur total.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'Évaluation nationale volontaire est le rapport sur le suivi des SDG que la Belgique a présenté en juillet 2017 au Forum politique de haut niveau sur le développement durable des Nations unies (Belgique, 2017).

# 2.2. Indicateurs à développer

Lors des débats à la Chambre, le développement d'indicateurs mesurant l'empreinte carbone et la congestion routière a été évoqué. Cette section fait le point des travaux sur ces deux demandes. En ce qui concerne l'empreinte carbone, cette section est basée sur un récent *Working Paper* du BFP (Hambÿe *et al.*, 2017).

# 2.2.1. Empreinte carbone

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont en général comptabilisées par pays, en évaluant l'ensemble des émissions réalisées sur son territoire. Ce sont les inventaires nationaux d'émissions de GES demandés par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est sur la base de ces inventaires que sont estimés les deux indicateurs d'émissions de GES présentés dans ce rapport, qui mesurent les émissions réalisées en Belgique.

Toutefois, les importations de produits intensifs en émissions de GES contribuent à réduire les émissions d'un pays, car ces émissions sont comptabilisées dans le pays producteur. Inversement, les exportations de produits intensifs en émissions contribuent à augmenter les émissions d'un pays. L'empreinte carbone est une méthode alternative de calcul qui tient compte de cette influence du commerce international sur la comptabilité des émissions de GES.

Cette approche demande d'avoir des données robustes sur les flux d'importations et d'exportations de tous les pays du monde. En effet, la production de biens et services implique une chaîne de production souvent répartie sur de nombreux pays. Un ordinateur fabriqué en Chine, par exemple, pourrait utiliser des composants électroniques, du métal et des matières plastiques venant de différents pays, euxmêmes s'étant fourni en matières premières dans encore d'autres pays. Il faut en outre disposer d'informations précises sur les technologies de production – et les émissions de GES associées – utilisées dans chaque pays.

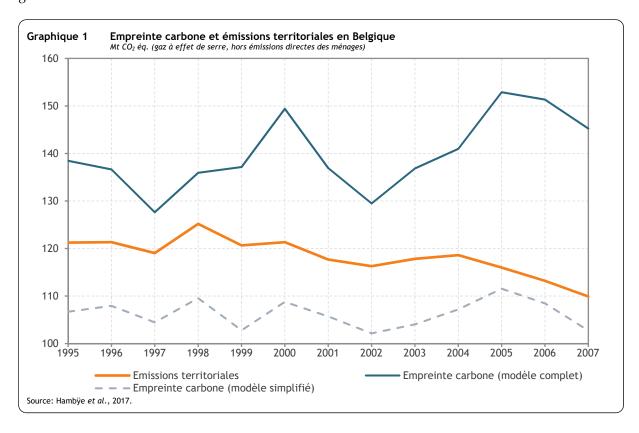
Rassembler de telles données présente de nombreuses difficultés. Dès lors, pour calculer l'empreinte carbone de la Belgique, une première approche simplificatrice consiste à supposer que tous les pays utilisent la même technologie qu'en Belgique. C'est l'hypothèse de technologie domestique. Faire cette hypothèse permet de calculer une empreinte carbone en ne connaissant que les données d'importation, d'exportation et de technologies de la Belgique. Une telle approche a été suivie notamment dans un Working Paper du BFP (Sissoko et Vandille, 2008). Cette approche simplifie grandement la réalité, mais permet une estimation relativement rapide de l'empreinte carbone de la Belgique.

Une approche plus précise consiste à rassembler les données nécessaires sur les importations, les exportations et les technologies utilisées dans tous les pays du monde. Cette approche a été rendue possible par le développement de projets construisant des tableaux d'entrée-sortie multirégionaux pour tous les pays de la planète. De tels projets ont été développés dans les milieux académiques depuis le milieu de la décennie précédente. Le calcul de l'empreinte carbone est alors plus réaliste, mais les données ne sont disponibles qu'avec beaucoup de retard, car la construction de ces tableaux multirégionaux demande des efforts considérables.

En 2017, le Bureau fédéral du Plan a publié un Working Paper qui calcule l'empreinte carbone de la Belgique en suivant une telle approche (Hambÿe *et al.*, 2017). Les résultats de ce Working Paper sont présentés dans le graphique 1, où les émissions de GES de la Belgique sont estimées de trois façons:

- les émissions faites sur le territoire belge;
- l'empreinte carbone calculée selon le modèle simplifié (hypothèse de technologie domestique);
- l'empreinte carbone calculée selon le modèle complet (tableaux entrée-sortie multirégionaux).

Dans ce graphique, seules les émissions liées à la production sont considérées. Les émissions des ménages (environ 30 Mt CO<sub>2</sub> éq.) sont en effet les mêmes, quelle que soit l'approche suivie, et peuvent donc être exclues de cette comparaison. En outre, ce graphique ne couvre que la période allant jusque 2007, étant donné les contraintes temporelles inhérentes à la construction de tableaux d'entrée-sortie multirégionaux au niveau mondial.



Les émissions faites sur le territoire belge, sont stables aux environs de 120 Mt CO<sub>2</sub> éq. par an, avec un léger déclin les trois dernières années jusque 110 Mt CO<sub>2</sub> éq.

L'empreinte carbone calculée avec le modèle simplifié, c'est-à-dire avec l'hypothèse que tous les pays du monde utilisent la même technologie qu'en Belgique, est systématiquement inférieure aux émissions territoriales. Par contre, l'empreinte carbone calculée avec le modèle complet, qui tient compte des chaînes de production détaillées et des technologies propres à chaque pays, est systématiquement supérieure aux émissions territoriales. En 2007, cette empreinte carbone est de 145 Mt CO2 éq., contre 110 Mt pour les émissions territoriales et 103 Mt pour l'empreinte carbone calculée avec le modèle simplifié.

En outre, les évolutions sont différentes. Alors que les émissions territoriales montrent une tendance à la baisse entre 1995 et 2007, l'empreinte carbone montre une tendance à la hausse.

Les travaux sur l'empreinte carbone doivent continuer pour développer une méthodologie qui permette de la calculer pour les années plus récentes, afin de pouvoir l'inclure dans la liste des indicateurs complémentaires au PIB. En outre, il apparaît important de calculer l'empreinte carbone avec la méthode complète. En effet, l'hypothèse de technologie domestique est une hypothèse simplificatrice qui permet de calculer rapidement une empreinte carbone, mais à un niveau nettement inférieur à ce qu'il est calculé avec une méthode plus complète.

## 2.2.2. Congestion routière

Il n'existe à l'heure actuelle que très peu de données sur la congestion moyenne pour tout le territoire de la Belgique et sur une année. Ce rapport ne propose donc pas d'indicateur sur ce sujet.

- Les régions publient leurs propres indicateurs de congestion:
  - les files sur le réseau principal en Région flamande (Vlaamse overheid, 2017),
  - les taux d'utilisation des capacités des autoroutes en Région wallonne (SPW-DGO1, 2017),
  - les taux d'occupation de la voirie en Région de Bruxelles-Capitale (IBSA, 2017).

Ces mesures ne sont pas directement comparables et ne peuvent pas être agrégées au niveau national.

– La Commission européenne publie un indicateur heures passées dans les encombrements (hours spent in road congestion annually, European Commission, 2017). Cet indicateur n'est toutefois disponible que pour 2014 et 2015, ce qui est insuffisant pour l'inclure dans ce rapport, d'autant plus que ces données n'ont pas été mises à jour depuis l'actualisation de 2017 de ce rapport.

# 3. Construction d'un indicateur composite pour mesurer le bien-être lci et maintenant en Belgique

Ce rapport propose un ensemble de 63 indicateurs complémentaires au PIB répartis selon 13 thèmes et 3 dimensions qui mesurent le bien-être et le développement de la Belgique. Le BFP a poursuivi ses recherches en vue de présenter un nombre plus restreint d'indicateurs, en proposant des indicateurs composites. Le précédent rapport (ICN/BFP, 2017), proposait un cadre de travail autour d'un indicateur synthétique par dimension du développement durable afin de mesurer le bien-être *Ici et maintenant*, *Plus tard* et *Ailleurs*. Le BFP a orienté dans un premier temps ses travaux sur la recherche d'un indicateur pour la dimension *Ici et maintenant* qui couvre une majorité des indicateurs repris dans ce Rapport (37 sur 63). Les autres dimensions feront l'objet de travaux ultérieurs. Au vu de l'aspect multidimensionnel du bien-être, le BFP proposait également de travailler à partir d'un type d'indicateur synthétique particulier, à savoir les indicateurs composites. Ces derniers sont construits en agrégeant une série d'indicateurs, exprimés dans des unités de mesure différentes, chacun d'eux se voyant attribuer une pondération spécifique. En vue de choisir ces indicateurs et ces pondérations, les déterminants du bien-être individuel des Belges ont été analysés en détail et publiés dans un *Working Paper* (Joskin, 2017).

La section 3.1 de ce chapitre résume les principaux résultats de l'analyse des déterminants du bien-être. La section 3.2 détaille les principales étapes en vue de la construction de l'indicateur composite. La section 3.3 présente l'indicateur composite pour mesurer le bien-être des Belges *Ici et maintenant* tout en comparant son évolution par rapport à deux autres indicateurs de référence. Enfin, la section 3.4 conclut et évoque les recherches futures. Un *Working Paper* décrit en détail la construction de l'indicateur composite présenté dans ce chapitre (Joskin, 2018).

# 3.1. Principaux déterminants du bien-être en Belgique

Les choix des indicateurs sous-jacents à l'indicateur composite ainsi que de leur pondération sont cruciaux pour mesurer au mieux le bien-être en Belgique. Afin d'éviter tout choix arbitraire, le BFP a analysé les déterminants du bien-être des Belges à partir de données individuelles issues de l'enquête EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – Enquête sur les revenus et les conditions de vie)². En 2013, cette enquête proposait un module ad hoc spécifiquement dédié au bien-être. Ce dernier y est mesuré à travers la question: "*Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie*?". La réponse à cette question se fait sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait), appelée échelle de Cantril. Il ressort des données, qu'en 2013, le Belge évalue en moyenne son bien-être à 7,5.

Afin d'expliquer les variations de bien-être observées entre les Belges, 17 variables de l'enquête EU-SILC ont été analysées. Douze d'entre elles ont été classées selon 5 thèmes de la dimension *Ici et mainte-nant* du développement durable: *Niveau de vie et pauvreté, Travail et temps libre, Santé, Éducation et forma-tion*, et enfin, *Vie en société*. Les variables restantes sont d'ordre démographique (âge, genre, etc.). À partir de la méthode de moindres carrés ordinaire, il a été possible de mesurer l'impact direct de chacune des 17 variables sur le bien-être des Belges. Seuls les résultats statistiquement significatifs (avec une marge

À noter que les données belges de cette enquête sont collectées par la Direction générale statistique du Service public fédéral économie. Plus d'informations via ce lien: http://statbel.fgov.be.

d'erreur de maximum 5 %) ont été retenus ici. Lorsqu'il en existe plusieurs pour un même thème, seuls les principaux ont été repris. Les 8 principaux impacts sur le bien-être sont présentés dans le tableau 3, avec au moins un résultat par thème de la dimension *Ici et maintenant*.

En Belgique le principal déterminant du bien-être est la santé tant mentale que physique. Par rapport à un Belge en bon état de santé, être en très mauvais état de santé fait perdre, en moyenne, plus de 1,6 point de bien-être mesuré sur une échelle allant de 0 à 10.

Tableau 3 Impacts des principaux déterminants du bien-être en Belgique

Thèmes		Impacts sur le bien-être
Santé	Être dans un très mauvais état de santé <sup>1</sup>	-1,61
Santé	Être dans un mauvais état de santé <sup>1</sup>	-1,18
Niveau de vie et pauvreté	Être en état de privation matérielle sévère	-0,67
Travail et temps libre	Être en incapacité de travail²	-0,46
Éducation et formation	Être sans diplôme³	-0,33
Travail et temps libre	Être au chômage²	-0,15
Vie en société	Avoir une personne qui peut nous aider	+0,25
Vie en société	Avoir une personne à qui se confier	+0,27

Source: calculs BFP à partir des données 2013 de l'enquête EU-SILC (Statistics Belgium, 2017).

Note: le bien-être est mesuré via la question "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie ?". La réponse à cette question se fait à partir d'une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (entièrement satisfait).

Notes: les impacts sur le bien-être sont des coefficients non standardisés suivant la méthode des moindres carrés ordinaire.

Un résultat clé de l'analyse des déterminants du bien-être en Belgique est que l'impact direct du revenu sur le bien-être individuel est limité. Pour le thème *Niveau de vie et pauvreté*, c'est le fait de ne pas avoir un revenu suffisant pour accéder à un niveau de vie considéré comme standard qui a l'impact le plus important: -0,67 point de bien-être.

En matière de travail, 10 statuts socio-économiques ont été analysés. Il en ressort qu'être au chômage ou en incapacité de travail a un impact négatif sur le bien-être: respectivement -0,15 et -0,46 point. Il n'y a en revanche pas de résultats statistiquement significatifs pour les autres statuts.

En ce qui concerne le niveau de formation, il ressort que ne pas avoir de diplôme a un impact négatif important sur le bien-être: -0,33 point.

Finalement, et en ce qui concerne les différentes variables analysées pour le thème *Vie en société*, c'est surtout le fait de pouvoir demander de l'aide et de se confier à un proche qui compte: ceci fait augmenter le bien-être de respectivement 0,25 et 0,27 point.

Ces résultats mettent en évidence les principaux déterminants du bien-être individuel en Belgique. Ils quantifient aussi l'impact direct de chacun d'eux sur le bien-être. La compréhension du bien-être reste toutefois limitée car dépendante des données statistiques disponibles. L'analyse statistique indique qu'environ 30 % (R² ajusté) des variations observées du bien-être en Belgique peut être expliquée à partir des données actuelles. D'après la littérature (voir par exemple Bartels, 2015 et Eurostat, 2016), cela concerne entre 20 % et 50 % des variations du bien-être. Une autre partie de ces variations s'explique par

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par rapport à être en bon état de santé.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par rapport à être salarié à temps plein.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Par rapport à être diplômé du secondaire supérieur.

les gènes et les traits de personnalité, non mesurés dans les enquêtes. Outre ces limites, les données actuellement disponibles viennent de l'enquête EU-SILC de 2013 et ne permettent donc pas de suivre l'évolution du bien-être des mêmes personnes. De ce fait, il n'est pas possible de savoir si les impacts observés sur le bien-être persistent dans le temps (effet d'adaptation du bien-être).

# 3.2. Principales étapes vers la construction d'un indicateur composite

Généralement quatre étapes sont distinguées pour la construction d'un indicateur composite, chacune étant liée à un choix méthodologique:

- le choix des indicateurs qui composent l'indicateur composite;
- le choix des pondérations à attribuer à chacun des indicateurs;
- le choix de la méthode de normalisation (ou standardisation) des indicateurs afin de permettre leur comparaison;
- le choix de la méthode d'agrégation des indicateurs pour former un seul indicateur.

Cette section détaille en particulier les deux premières étapes en se basant sur les résultats de l'analyse des déterminants du bien-être en Belgique (voir points 3.2.1 et 3.2.2). Les deux dernières étapes, plus d'ordre mathématique, sont présentées de manière moins approfondie dans le point 3.2.3.

#### 3.2.1. Choix des indicateurs

Dans ce Rapport, le bien-être dans la dimension *Ici et maintenant* est multidimensionnel et structuré autour de 10 thèmes. Les principaux résultats de l'analyse des déterminants du bien-être portent sur 5 de ces thèmes (voir tableau 3). Ces 5 thèmes couvrent à eux seuls 32 des 37 indicateurs utilisés pour mesurer le bien-être *Ici et maintenant*.

À partir de ces résultats, le BFP s'est penché sur les données statistiques disponibles en Belgique afin de retenir les indicateurs les plus adéquats. La priorité a été donnée aux 63 indicateurs de ce Rapport. Lorsque plusieurs indicateurs sont disponibles, ce sont les indicateurs qui disposent des données les plus récentes qui ont été choisi. Quand elles sont disponibles, les données administratives ont été préférées aux données d'enquête.

Concernant le thème *Travail et temps libre* et au regard des résultats présentés (voir tableau 3), deux indicateurs sont retenus. Le premier est le taux de chômage qui mesure la part des chômeurs dans la population active (ici selon la définition du BFP qui tient compte des chômeurs âgés) à partir de données de l'ONEM (Office national de l'emploi) et de l'ICN (Institut des comptes nationaux). Le second est le nombre de personnes en incapacité de travail de longue durée (plus d'un an) dans l'emploi du secteur privé (salariés et indépendants). Ce dernier est calculé à partir des données issues de l'INAMI (Institut national d'assurance maladie-invalidité) et de l'ICN.

Pour le thème *Niveau de vie et pauvreté*, un indicateur a été retenu. Il s'agit de la part de la population en situation de privation matérielle sévère<sup>3</sup> à partir des données de l'enquête EU-SILC. Cet indicateur est identique à celui utilisé dans l'analyse des déterminants du bien-être. Il est également repris dans la liste d'indicateurs de ce Rapport (voir indicateur 7).

Pour ce qui est du thème *Éducation et formation*, c'est l'indicateur de décrochage scolaire qui est repris. Cet indicateur provient de l'Enquête sur les forces de travail (EFT) et est également repris dans ce Rapport (voir indicateur 25).

Il existe peu d'indicateurs pour mesurer le thème *Vie en société*. Ce rapport en reprend un qui mesure les contacts avec les amis et la famille (voir indicateur 29) à partir de données de l'enquête *European Social Survey* (ESS, 2017). À ce jour, les données les plus récentes vont jusqu'en 2014. Afin de disposer de données statistiques plus récentes (jusqu'en 2016), c'est un indicateur provenant de l'enquête *Gallup World Poll* (Helliwell *et al.*, 2017) qui a été retenu: support social (*Social support*). Cet indicateur mesure la part des personnes qui déclare pouvoir compter, en cas de besoin, sur les amis et la famille.

Comme indiqué précédemment (voir section 3.1), la santé tant mentale que physique est le principal déterminant du bien-être des Belges. Le choix d'un (ou plusieurs) indicateur(s) pour mesurer l'état de santé des Belges reste compliqué. Il convient ici d'être particulièrement attentif à ce que tant la santé physique que mentale soit mesurée. Or, il existe peu d'indicateurs mesurant l'évolution de l'état de santé mentale en Belgique. Ainsi, l'indicateur mesurant la dépression, repris dans ce Rapport (voir indicateur 23), n'est actuellement disponible que jusqu'en 2013 et collecté environ tous les 5 ans. Afin de pallier au manque de données statistiques, les recherches se sont orientées vers des indicateurs qui mesurent l'état de santé global des personnes, c'est à dire qui intègrent les aspects physiques et mentaux de la santé. C'est le module minimum européen sur la santé (MMES) qui a été retenu (Eurostat, 2017). Ce module mesure l'état de santé des européens à travers trois questions: une sur l'état de santé perçu, une sur la limitation de longue durée perçue dans les activités usuelles et enfin une sur le fait d'avoir ou non un problème de santé ou une maladie de longue durée. Pour la construction de l'indicateur composite, c'est la part des personnes qui se déclare en mauvais ou très mauvais état de santé, ayant des limitations (quelques ou sévères) de longue durée et un problème de santé ou une maladie de longue durée qui ont été retenus. Afin d'obtenir un seul indicateur pour le thème Santé, c'est la moyenne arithmétique de ces trois indicateurs qui a été utilisée. L'indicateur ainsi construit est dénommé État de santé dans la suite du document. Les données pour le calculer proviennent toutes de l'enquête EU-SILC.

Le tableau 4 détaille les 6 indicateurs retenus pour la construction de l'indicateur composite en les décrivant brièvement et en mentionnant leur(s) source(s). À partir de ces indicateurs, chacun des 5 thèmes qui mesure ici la dimension *Ici et maintenant* du bien-être est couvert par au moins un indicateur. Ces indicateurs sont disponibles sur une période allant de 2005 à 2016.

14

Une personne se trouve en état de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique.

Tableau 4 Indicateurs retenus pour la construction de l'indicateur composite

Thèmes	Indicateurs	Descriptions	Sources
Niveau de vie et pauvreté	Privation matérielle sévère	Part des ménages en état de pri- vation matérielle sévère	Statistics Belgium; Eurostat, European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)
Travail et temps libre	Chômage	Part des chômeurs dans la popula- tion active (définition BFP qui comprend les chômeurs âgés)	ICN, ONEM, BFP
	Incapacité de travail	Part des personnes en incapacité de travail de longue durée (plus d'un an) dans l'emploi privé	ICN, INAMI, BFP
Éducation et formation	Décrochage scolaire	Part des 18-24 ans en situation de décrochage scolaire	Statistics Belgium; Eurostat, European Union Labour Force Survey (EU-LFS)
Santé	État de santé	Part des personnes en mau- vais/très mauvais état de santé	Statistics Belgium; Eurostat, European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)
		Part des personnes avec quelques ou de graves limitations dans les activités usuelles	Statistics Belgium; Eurostat, European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)
		Part des personnes avec un pro- blème de santé ou une maladie de longue durée	Statistics Belgium; Eurostat, European Union Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)
Vie en société	Support social	Part des personnes qui peuvent compter sur l'aide de proches ou d'amis en cas de besoin	World Happiness Report, Gallup World Poll

Source: BFP.

Hormis pour l'indicateur de support social, une hausse des indicateurs correspond à une détérioration du bien-être. Ainsi, une hausse du taux de chômage détériore le bien-être moyen des Belges. Afin de construire un indicateur composite qui, lorsqu'il augmente, indique une amélioration du bien-être, c'est la part complémentaire de ces indicateurs (100 % - l'indicateur) qui est utilisée dans les calculs.

## 3.2.2. Choix des pondérations

Tout comme le choix des indicateurs, le choix de leur pondération est une étape cruciale. Ce choix s'est lui aussi appuyé sur les résultats de l'analyse des déterminants du bien-être en Belgique (voir section 3.1).

Dans l'étape précédente, 6 indicateurs ont été retenus ici<sup>4</sup> (voir tableau 4). Or 2 de ces indicateurs couvrent à eux seuls 4 des 8 principaux résultats de l'analyse des déterminants du bien-être (voir tableau 3). Afin d'attribuer une pondération à l'indicateur du thème *Santé*, c'est la moyenne des 2 résultats concernant ce thème qui a été retenue. Ce choix découle du fait que ces deux résultats sont issus d'une même variable pour laquelle il est demandé de sélectionner 1 état de santé parmi 5. Pour le thème *Vie* 

<sup>4</sup> Dont un indicateur de santé construit à partir de trois indicateurs d'état de santé (voir 3.2.1).

en société, c'est la somme des 2 résultats qui a été retenue, et ceci du fait qu'ils découlent de deux variables distinctes.

L'utilisation de ces pondérations pour la construction de l'indicateur composite requiert d'un point de vue méthodologique que leur somme soit égale à 1. Pour y parvenir, chaque impact a été divisé par le total des impacts (voir tableau 5).

Tableau 5 Pondérations retenues pour la construction de l'indicateur composite

Thèmes	Indicateurs	Impacts sur le bien-être non normalisés	Pondérations normalisées à 1
Niveau de vie et pauvreté	Privation matérielle sévère	0,67	0,19
Travail et temps libre	Chômage	0,15	0,04
	Incapacité de travail	0,46	0,13
Éducation et formation	Décrochage scolaire	0,33	0,09
Santé	État de santé	1,40	0,40
Vie en société	Support social	0,51	0,15
Total		3,53	1,00

Source: calculs BFP à partir des données de l'enquête EU-SILC 2013 (Statistics Belgium, 2017).

Au vu des résultats de l'analyse des déterminants du bien-être, l'indicateur d'état de santé se voit logiquement attribuer la pondération la plus élevée: 0,40. L'indicateur de privation matérielle sévère se voit quant à lui attribuer une pondération environ deux fois moindre, soit 0,19. Les autres indicateurs se voient attribuer des pondérations comprises entre 0,04 et 0,15. Il est important de noter ici que ces pondérations sont fixes sur toute la période considérée.

#### 3.2.3. Autres choix méthodologiques

Outre le choix des indicateurs et celui de leur pondération (voir 3.2.1 et 3.2.2), la construction de l'indicateur composite requiert également le choix d'une méthode de normalisation et d'agrégation. La première a pour but de rendre comparable les 6 indicateurs tandis que la seconde a pour but de les agréger dans un seul indicateur. À l'inverse des deux étapes précédentes, ce choix ne peut s'appuyer sur les résultats de l'analyse de déterminants du bien-être.

Concernant le choix de la méthode de normalisation des 6 indicateurs, différentes possibilités existent (Z-score, Min-Max, etc.). C'est la méthode Min-Max qui a été retenue ici. Celle-ci consiste à mettre les indicateurs dans un intervalle compris entre 0 et 1. Via cette méthode, la valeur minimale de chaque indicateur sur la période 2005-2016 prend une valeur égale à 0 tandis que la valeur maximale prend la valeur de 1.

Concernant le choix de la méthode d'agrégation différentes possibilités existent également (agrégation linéaire, moyenne géométrique, etc.). Les différentes méthodes d'agrégation montrent des évolutions de l'indicateur composite dans le temps relativement semblables. C'est la méthode d'agrégation la plus simple à expliquer et décomposer qui a donc été retenue. Il s'agit de l'agrégation linéaire, qui consiste à additionner chaque indicateur multiplié par sa propre pondération.

### Encadré 2 Forces et faiblesses de l'indicateur de bien-être ici et maintenant

Étant donné les choix méthodologiques sous-jacents, l'indicateur composite de *Bien-être ici et main-tenant* (BE<sub>IM</sub>) a certaines forces et faiblesses. Les principales sont reprises ci-dessous.

#### Forces

- Synthétise différentes facettes du bien-être.
- Facilite la communication.
- Est construit à partir de résultats objectifs sur les déterminants du bien-être individuel spécifiques à la Belgique.
- Peut être décomposé afin d'expliquer son évolution dans le temps.

#### **Faiblesses**

- S'appuie sur des connaissances en matière de bien-être encore limitées.
- Se compose d'un nombre restreint d'indicateurs.
- L'amélioration du bien-être dépend de l'amélioration de chacune de ses composantes. Toutefois, la méthode de construction utilisée pour l'indicateur de BEIM, permet une grande substitution entre ses composantes.

# 3.3. Indicateur composite pour mesurer le bien-être

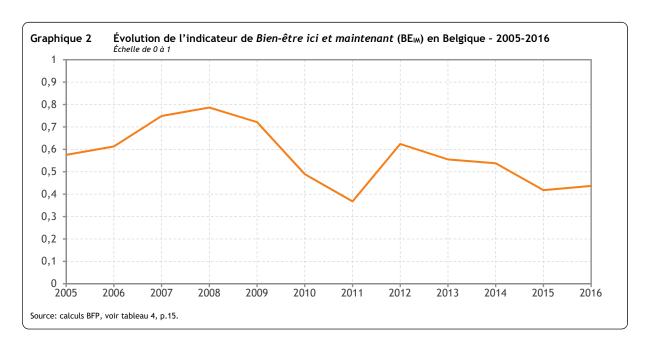
### 3.3.1. Analyse de l'indicateur de bien-être ici et maintenant

À partir des 4 étapes précédentes (voir 3.2), un indicateur composite a été construit pour la période 2005-2016. Cet indicateur a été nommé *Bien-être ici et maintenant* (BEIM). Il se calcule grâce à la formule suivante:

BEIM = 
$$Etat\ de\ sant\'e \times 0,40 + Privation\ mat\'erielle\ s\'ev\`ere \times 0,19 + Support\ social \times 0,15 + Incapacit\'e\ de\ travail \times 0,13 + D\'ecrochage\ scolaire \times 0,09 + Ch\^omage \times 0,04$$

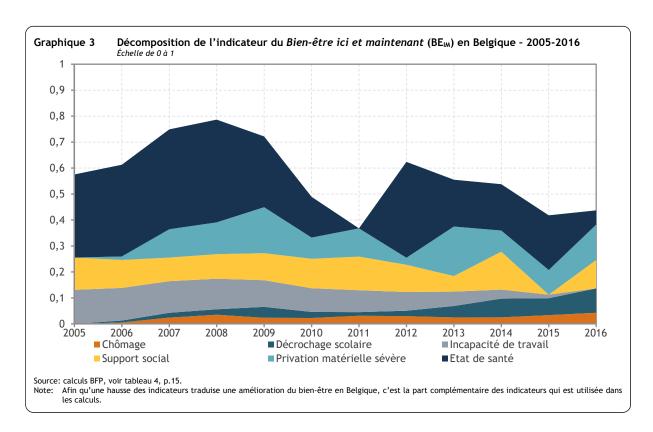
Étant donné sa méthode de construction, celui-ci évolue sur une échelle comprise entre 0 et 1. Une valeur de 0 correspond à une situation où les 6 indicateurs se trouveraient simultanément à leur niveau le plus bas tandis qu'une valeur de 1 correspond à une situation où ils se trouveraient à leur niveau le plus haut.

Le bien-être des Belges montre une tendance à la baisse entre 2005 et 2016 (voir graphique 2). Cette tendance est également observée lorsque le bien-être est mesuré par un indicateur subjectif telle que la satisfaction dans la vie (Helliwell *et al.*, 2017 et OCDE, 2017). À la hausse depuis 2005, le bien-être des Belges atteint son plus haut niveau en 2008. À partir de 2008, soit après le déclenchement de la crise économique et financière, il baisse de manière importante, et ce durant plusieurs années. Au plus bas en 2011, le bien-être augmente en 2012 avant d'entamer une nouvelle baisse sur 3 années consécutives. Entre 2015 et 2016, le bien-être augmente quelque peu mais reste à un niveau inférieur à celui observé en 2005.



Comment expliquer cette tendance à la baisse du bien-être en Belgique ? Une des forces de l'indicateur développé par le BFP est qu'il peut être décomposé en ses six composantes (voir graphique 3). Pour rappel, afin qu'une hausse des indicateurs traduise une amélioration du bien-être en Belgique, c'est la part complémentaire de ces indicateurs qui est utilisée dans les calculs. De même, ces indicateurs ont été normalisés dans un intervalle compris entre 0 et 1, et ce afin de les rendre comparables. De la sorte, un indicateur prend une valeur égale à 0 lorsqu'il atteint son point le plus bas sur la période 2005-2016.

Sur l'ensemble de période analysée (2005-2016), la baisse de bien-être observée en Belgique découle principalement d'une détérioration de l'indicateur d'état de santé (voir graphique 3). Cet indicateur a, pour rappel, la pondération la plus élevée: 0,4 sur un total de 1. Une explication probable à cette détérioration est que l'état de santé mentale des Belges s'est globalement dégradé, et ce depuis 2008. Une part importante découle aussi de la hausse de la part des personnes en incapacité de travail (> 1 an) dans l'emploi. Entre 2005 et 2016, les autres indicateurs ont évolué favorablement. Seul le support social, qui mesure le thème *Vie en société*, est resté à un niveau quasi identique entre 2005 et 2016.



La hausse du bien-être observée entre 2005 et 2008 est principalement due une réduction de la part de personnes en état de privation matérielle sévère. Elle est également due, mais dans une moindre mesure, à l'amélioration de l'état de santé, à une réduction du chômage et du décrochage scolaire en Belgique. L'évolution du bien-être entre 2008 et 2012, découle principalement de l'évolution de l'état de santé des Belges sur cette même période. La baisse de bien-être observée entre 2012 et 2015 est due cette fois à une détérioration combinée de l'état de santé et du support social, en même temps que l'augmentation de l'incapacité de travail. Enfin, la légère hausse du bien-être entre 2015 et 2016, est due à une amélioration du support social ainsi que, dans une moindre mesure, à une amélioration en matière de privation matérielle sévère et de décrochage scolaire.

# 3.3.2. Comparaison entre l'indicateur de bien-être ici et maintenant et deux autres indicateurs de référence

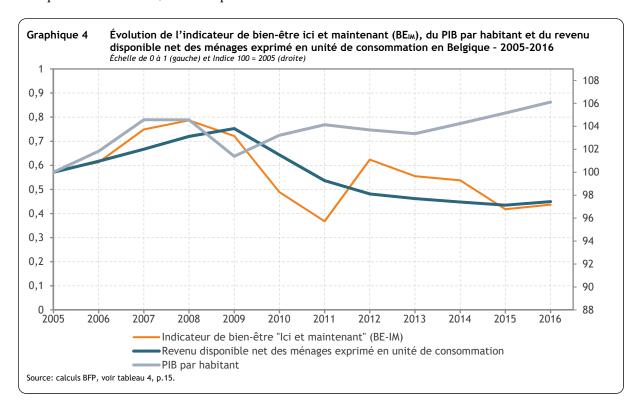
L'objectif de cette recherche est de proposer un indicateur complémentaire au produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire qui ne se limite pas à mesurer l'aspect économique du bien-être des Belges. L'indicateur de *Bien-être ici et maintenant* (BE<sub>IM</sub>) développé ici se veut donc être complémentaire aux indicateurs économiques traditionnels en donnant des informations supplémentaires sur les facettes du bien-être non couvertes par ces derniers.

Afin d'approfondir l'analyse de l'indicateur, celui-ci a été comparé au PIB qui mesure l'activité économique. C'est l'indicateur de PIB par habitant, corrigé pour l'évolution des prix<sup>5</sup>, qui a été retenu ici. En outre, le Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social (Stiglitz *et al.*, 2009), recommande, lorsqu'il s'agit de mesurer le niveau de vie matériel, de se référer aux

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le PIB par habitant est exprimé en euros chainés avec 2010 comme année de référence.

revenus et à la consommation des ménages plutôt qu'à la production. De ce fait, un autre indicateur, aussi issu des comptes nationaux, a été calculé. Il s'agit du revenu disponible net des ménages. Il est mesuré ici par unité de consommation (aussi appelé revenu équivalent) afin de tenir compte du poids "économique" réel de chacun des membres des ménages belges<sup>6</sup>. Cette unité de mesure permet de mieux "(…) tenir compte de la démographie et des aspects distributifs lors du calcul du revenu (…)" (Stiglitz et al., 2009, pp. 128).

Le graphique 4 compare l'évolution de l'indicateur de BEIM avec celle du PIB par habitant et du revenu disponible net par unité de consommation sur la période 2005-2016. Ces deux derniers indicateurs y sont présentés en indice, où 100 représente leur niveau en 2005.



Entre 2005 et 2008, les trois indicateurs ont connu une hausse. Toutefois, après 2008, les évolutions entre le PIB par habitant et les deux autres indicateurs divergent. Après un recul en 2009, le PIB par habitant a globalement connu une tendance à la hausse pour terminer à son point le plus haut en 2016. À l'inverse, l'indicateur de BEIM et de revenu disponible ont connu une tendance à la baisse pour terminer en 2016 à un niveau plus bas que celui observé en 2005. Alors que le PIB par habitant a dépassé en 2016 son niveau d'avant la crise économique et financière, les deux autres indicateurs restent nettement en-dessous.

.

L'unité de consommation est une mesure qui consiste à ajuster la répartition des besoins de consommation réels des ménages en fonction de leur composition. À partir une échelle d'équivalence développée par l'OCDE, le premier adulte du ménage se voit attribuer un poids de 1 tandis que les autres se voient attribuer un poids de 0,5 ou 0,3 en fonction de l'âge (au-dessus ou en dessous de 14 ans). Un ménage composé de deux adultes et de deux enfants (de moins de 14 ans) représente par exemple 2,1 unités de consommation. À noter que l'évolution du revenu disponible net entre 2005 et 2016 est très proche, qu'elle soit mesurée par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Pour les trois unités de mesure, le niveau atteint en 2016 reste inférieur au niveau de 2005.

### 3.4. Conclusion

Ce chapitre détaille les étapes de la construction de l'indicateur de *Bien-être ici et maintenant* (BEIM) développé par le BFP. Cette construction s'appuie en grande partie sur les résultats de l'analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique réalisée par le BFP (Joskin, 2017). Le BEIM intègre 5 thèmes du bien-être: *Santé, Niveau de vie et pauvreté, Vie en société, Travail et le temps libre,* et enfin, *Éducation et la formation*. Ce chapitre analyse également l'évolution du BEIM sur la période 2005-2016 et le décompose afin d'expliquer celle-ci. Enfin, il compare l'évolution du BEIM avec celle de deux indicateurs économiques de référence: le PIB et le revenu disponible des ménages.

Il ressort de l'analyse que le bien-être des Belges, lorsqu'il est mesuré par le BE<sub>IM</sub>, a globalement diminué entre 2005 et 2016. Cette tendance s'explique principalement par une détérioration de l'état de santé global des Belges. À l'inverse du PIB par habitant, le bien-être des Belges reste en 2016 nettement en dessous de son niveau d'avant la crise économique et financière. Son évolution dans le temps est assez proche de celle du revenu disponible net des ménages.

La construction du BEM est une étape importante dans l'optique de la recherche d'indicateurs complémentaires au PIB. Il permet de synthétiser différentes facettes du bien-être au-delà des seules ressources financières traditionnellement mesurées par certains indicateurs économiques comme le PIB ou le revenu disponible. Il permet aussi de faciliter la communication autour du bien-être des Belges et son évolution dans le temps. L'indicateur est toutefois limité par les connaissances actuelles en matière de bien-être ainsi que par les données statistiques disponibles en Belgique. Les indicateurs qui le composent pourraient être remplacés par d'autres à l'avenir, avec des répercutions sur le choix de l'ensemble des indicateurs retenus dans ce rapport.

Dans une optique de développement durable, cet indicateur composite sera complété par deux autres, l'un mesurant le bien-être des Belges *Plus tard*, l'autre mesurant l'impact de la Belgique sur le bien-être ailleurs dans le monde (dimension *Ailleurs*). Ces derniers indicateurs permettront d'intégrer certains thèmes non couverts par le BEIM présenté ici comme l'environnement ou encore le climat. Le BFP continue ses recherches en la matière.

# 4. Évolution des indicateurs

Ce chapitre présente les évolutions des 63 indicateurs complémentaires au PIB proposés dans ce rapport. Les 63 indicateurs sont présentés dans autant de sections, classés dans les mêmes thèmes, et dans le même ordre qu'au tableau 1. Chacune de ces sections inclut une définition de l'indicateur et une description de son évolution.

Un graphique montre l'évolution de l'indicateur pour la Belgique. Autant que possible, l'évolution de l'indicateur pour l'UE 28, ou à défaut pour un ensemble de pays pertinents, est également montrée sur ce graphique. Dans la mesure où les données étaient disponibles, la période couverte par les indicateurs va de 1990 jusqu'à l'année la plus récente, avec une fréquence annuelle.

Les données de chaque indicateur sont présentées dans un tableau qui reprend quelques chiffres clés. Ce tableau mentionne entre autres le taux de croissance annuel moyen sur toute la période de disponibilité des données. Le taux de croissance annuel moyen sur les 5 dernières années est également mentionné lorsque l'indicateur comporte au moins 10 données (ou un minimum de 5 données si les premières données remontent au moins à l'an 2005). Ce tableau présente également, lorsque c'est possible, une comparaison pour la dernière année disponible, entre les niveaux de cet indicateur pour la Belgique et pour l'UE 28, ainsi que pour les pays ayant le niveau le plus bas et ayant le niveau le plus haut au sein de l'UE 28, ou à défaut un ensemble de pays pertinents. Les données relatives à ces indicateurs sont disponibles sur le site web www.indicators.be.

Lorsqu'un objectif peut être relié à cet indicateur, il est également mentionné, ce qui permet de déterminer la direction souhaitée pour l'évolution de celui-ci. Les objectifs sont extraits de la Vision fédérale à long terme de développement durable (MB, 2013), des Objectifs de développement durable mondiaux adoptés par l'ONU (ou *Sustainable development goals*; ONU, 2015), des accords internationaux ratifiés par la Belgique, par exemple dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé, de Directives ou stratégies européennes comme la stratégie Europe 2020 (CE, 2010), ou de textes belges comme la déclaration gouvernementale (Gouvernement fédéral, 2014) ou le Programme national de réforme (Gouvernement fédéral, 2016). Les objectifs les plus proches du niveau belge ont été privilégiés lorsqu'un choix devait être fait entre plusieurs objectifs.

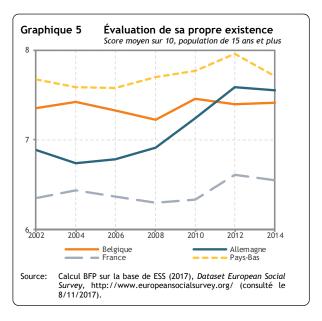
Lorsque c'est pertinent, les indicateurs sont ventilés dans différentes catégories de la population, entre autres selon le sexe, le niveau de revenu ou d'éducation, l'âge... Les ventilations présentées sont celles qui sont disponibles auprès des institutions qui publient les données en question.

Une synthèse des tendances de ces indicateurs complémentaires au PIB fait l'objet de la section 5.3.

# 4.1. Bien-être subjectif

Indicateur 1. Évaluation de sa propre existence

Thème	Bien-être subject	if
Dimensions	lci et maintenant	
	Chiffres clés	
(score moyen sui	10, population de	15 ans et plus)
Début de période	2002	7,4
Fin de période	2014	7,4
Minimum	2008	7,2
Maximum	2010	7,5
Taux de croissance	2002-2014	+0,1 %
annuel moyen	2008-2014	+0,4 %
Compar	aison pays voisins	- 2014
(score moyen sur	r 10, population de	15 ans et plus)
Belgique		7,4
Allemagne		7,6
France		6,6
Pays-Bas		7,7



**Définition**: l'évaluation de sa propre existence est établie à partir des réponses à la question de l'enquête sociale européenne (ESS): "Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre vie actuelle ?". Les personnes interrogées (de 15 ans et plus) peuvent choisir un chiffre sur une échelle allant de 0 ("très insatisfait") à 10 ("très satisfait"). Cette question a systématiquement été posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. Cet indicateur est exprimé en score moyen sur 10. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'ESS (2017).

**Évolution**: selon l'enquête ESS, cet indicateur de satisfaction par rapport à sa propre existence s'est élevé en Belgique à 7,4 (score sur 10) en 2014 et il n'a quasiment pas évolué au cours de la période 2002-2014. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

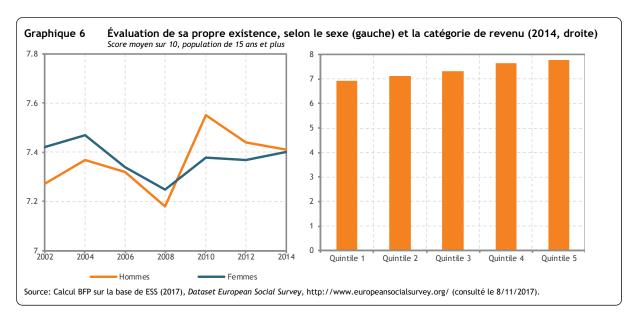
La nature subjective du type de questions posées pour cet indicateur fait que les comparaisons de niveau entre les pays ont peu de signification. Il est préférable de comparer les évolutions. C'est surtout en Allemagne que la satisfaction par rapport à sa propre existence a augmenté, alors qu'elle est restée stable dans les 3 pays voisins.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose qu'une société inclusive favorise le bien-être de chaque individu (introduction du défi "*Une société qui promeut la cohé-sion sociale*"). Afin de contribuer à l'objectif, ce rapport considère que la satisfaction de sa propre existence, en tant que mesure du bien-être subjectif des citoyens, ne peut pas diminuer.

# Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Cet indicateur ne montre pas de différences significatives entre les hommes et les femmes ayant participé aux enquêtes: les hommes étaient plus satisfaits de leur existence en 2010 et 2012 alors que les femmes l'étaient en 2002, 2004 et 2008. Les différences sont en outre minimes. La différence la plus importante n'était que de 0,2 points (en 2010).

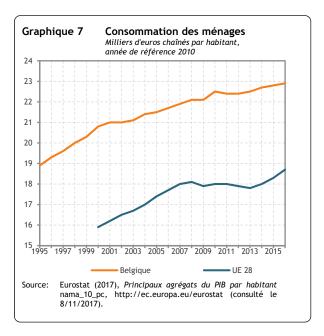
Il y a un lien entre le revenu et la satisfaction par rapport à sa propre existence. La satisfaction augmente avec l'augmentation de leur quintile de revenu: 6,9 sur 10 pour le quintile de revenu le plus bas et 7,8 sur 10 pour le quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne de tous les quintile de revenu se situait à 7,4 sur 10.



## 4.2. Niveau de vie et pauvreté

Indicateur 2. Consommation des ménages

		,	
Thème	Niveau de vie et pauvreté		
Dimensions	lci et maintenan	t, Plus tard	
	Chiffres clés 'euros chaînés par ée de référence 20		
Début de période	1995	18,9	
Fin de période	2016	22,9	
Minimum	1995	18,9	
Maximum	2016	22,9	
Taux de croissance	1995-2016	+0,9 %	
annuel moyen	2011-2016	+0,4 %	
(milliers d	<b>paraison UE 28 - 2</b> 'euros chaînés par ée de référence 20	habitant,	
Belgique		22,9	
UE 28		18,7	
UE 28 - minimum: Bu	lgarie	4,3	
UE 28 - maximum: Lu	embourg	33,5	



Définition: la consommation des ménages est mesurée à travers le concept de consommation effective qui se réfère à tous les biens et les services réellement consommés. Elle englobe tant les biens de consommation et les services achetés directement par des ménages, que les services fournis par des institutions à but non lucratif et le gouvernement pour la consommation individuelle (comme la santé ou l'éducation). Cette consommation est exprimée par habitant et en milliers d'euros chaînés (ce qui permet de mesurer la consommation en supprimant l'effet de l'évolution des prix). Afin de permettre une comparaison entre la Belgique et l'Union européenne (UE 28) sur base d'une année de référence identique (à savoir 2010), les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017).

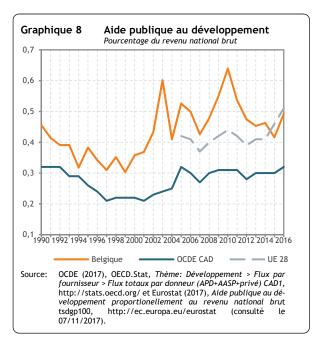
**Évolution**: en Belgique, la consommation effective par habitant entre 1995 et 2016 s'est accrue en passant d'un peu moins de 19 000 euros par habitant à environ 22 900 euros. Entre 2010 et 2015, l'indicateur est resté relativement stable autour de 22 500 euros, la croissance de l'indicateur ayant été au plus haut entre 1995 et 2000.

La comparaison du niveau de l'indicateur en Belgique et dans l'UE 28 montre que la Belgique est audessus de la moyenne européenne, et ce sur l'ensemble de la période pour laquelle des données sont disponibles (2000-2016). L'évolution de cet indicateur en Belgique et dans l'UE 28 a été relativement similaire sur la période analysée, la consommation belge ayant été plus résistante à la crise économique et financière de 2008 que la moyenne de l'UE 28.

Objectif: il n'y a pas d'objectif relatif à la consommation des ménages en Belgique.

Indicateur 3. Aide publique au développement

Thème	Niveau de vie et pauvreté		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (po	urcentage du reven	u national brut)	
Début de période	1990	0,46	
Fin de période	2016	0,49	
Minimum	1999	0,30	
Maximum	2010	0,64	
Taux de croissance	1990-2016	0,3 %	
annuel moyen	2011-2016	-1,7 %	
•	raison OCDE CAD - age du revenu natio		
Belgique		0,49	
CAD		0,32	
CAD - minimum: Slov	aquie	0,12	
CAD - maximum: Nor	vège	1,11	



Définition: l'aide publique au développement (APD) est constituée des donations et des prêts (incluant une part de don à concurrence de 25 % minimum) que transfère un État aux pays en voie de développement et ayant pour principal objectif le développement économique et social de ces pays. L'APD comprend aussi bien les flux financiers que ce qui est appelé l'aide technique. Certaines contributions à des institutions internationales peuvent également être de l'APD. Cet indicateur est exprimé en pourcent du revenu national brut. Les statistiques en matière d'aide au développement sont élaborées conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et les données proviennent de l'OCDE (2017) pour la Belgique et l'OCDE et d'Eurostat (2017) pour l'UE 28.

**Évolution**: en 2016, l'aide publique au développement représentait 2,3 milliard de dollars US en Belgique, soit 0,49 % du revenu national brut (RNB). Ceci est un peu plus que le niveau de 1990 (0,46 %). Au cours des années 1990, l'APD a diminué pour atteindre un niveau plancher de 0,30 % du RNB en 1999. Elle est ensuite repartie à la hausse, avec toutefois des variations de grande ampleur au fil des ans. L'APD a culminé à 0,64 % en 2010. Depuis, elle a de nouveau reculé. La norme de 0,7 % n'a pas été atteinte et vu les conditions budgétaires difficiles, il parait difficile d'atteindre immédiatement cet objectif fixé par la loi.

Lorsque les pays du CAD sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne de ces pays en 2016. Six pays ont atteint l'objectif de 0,7 %: la Norvège, le Luxembourg, la Suède, le Danemark, l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'APD totale des pays du CAD a atteint cette année-là 142,6 milliard de dollars US ou 0,32 % du RNB commun. Plus de la moitié de l'aide CAD vient de pays de l'Union européenne: en 2016, cela représentait 57 % du total. En montants absolus, les États-Unis sont le plus grand donneur, suivi de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Japon et de la France; la Belgique étant à la 15<sup>ième</sup> place. Depuis 1990, l'APD belge en

pourcentage du RNB est toujours plus haute que la moyenne du CAD et la Belgique a chaque année fait mieux que la moyenne de l'UE 28, sauf en 2015 et 2016.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) contiennent un objectif (numéro 17), relatif aux moyens et au partenariat mondial pour réaliser les objectifs. Ces moyens comprennent le financement, précisé notamment par le sous-objectif suivant: "Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement" (objectif 17.2).

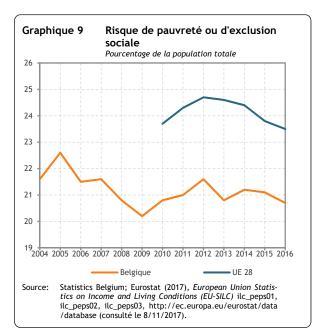
En Belgique, la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement contient la cible suivante: "La Coopération belge au Développement (...) contribue au respect et à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Belgique, en ce compris l'objectif quantitatif de 0,7 % du revenu national brut (RNB) pour l'Aide publique au développement" (article 97).

Pour aller dans la direction de l'objectif, l'aide publique au développement doit augmenter.

MB (2013), Loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement, Moniteur belge 12/04/2013, pp. 22563-22569.

Indicateur 4. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Thème	Niveau de vie et pauvreté	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (por	urcentage de la pop	ulation totale)
Début de période	2004	21,6
Fin de période	2016	20,7
Minimum	2009	20,2
Maximum	2005	22,6
Taux de croissance	2004-2016	-0,4 %
annuel moyen	2011-2016	-0,3 %
	oaraison UE 28 - 20 age de la populatior	
Belgique		20,7
UE 28		23,5
UE 28 - minimum: République Tchèque		13,3
UE 28 - maximum: Bulgarie		40,4



**Définition**: la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale correspond au rapport entre la somme des personnes faisant partie d'au moins une de trois sous-populations et la population totale. Ces sous-populations sont les personnes présentant un risque de pauvreté, les personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail et les personnes en situation de privation matérielle sévère. La définition précise de ces sous-populations est présentée dans les indicateurs 5 à 7.

Les données relatives à la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale présentées ici sont basées l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon l'enquête EU-SILC, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 21,6 % en 2004 à 22,6 % en 2005. Ensuite elle a diminué pour atteindre 20,2 % en 2009 puis repartir à la hausse et atteindre 21,6 % en 2012. Cette part a reculé à 20,8 % en 2013 pour remonter par la suite à 21,2 % en 2014. Ensuite cet indicateur a diminué jusqu'à 20,7 % en 2016. Selon l'enquête EU-SILC pour l'année 2008, 2,19 millions de personnes faisaient partie de ce groupe en Belgique. Le chiffre le plus récent est de 2,34 millions (sur la base de l'EU-SILC 2016). Même s'il faut tenir compte du fait que ces données sur la base d'enquêtes sont des estimations, il peut être constaté que depuis la crise économique et financière de 2008/2009 cet indicateur ne va pas dans la direction de l'objectif de 1,81 millions de personnes pour l'année 20188 (voir ci-dessous).

Federal Public Service Social Security (2017), Analysis of the evolution of the social situation and social protection in Belgium 2017, Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussels, Federal Public Service Social Security, July 2017 https://socialsecurity.belgium.be/en/publications/analysis-evolution-social-situation-and-social-protection-belgium (consulté le 20/11/2017).

Au cours de la période 2010-2016 cet indicateur a, en Belgique, une valeur moyenne de 3,1 points de pourcentage en-dessous de la moyenne de l'UE 28. Dans l'UE 28 cet indicateur a augmenté de 23,7 % en 2010 à 24,7 % en 2012. Ensuite une diminution est observée pour atteindre 23,4 % en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) ainsi que: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

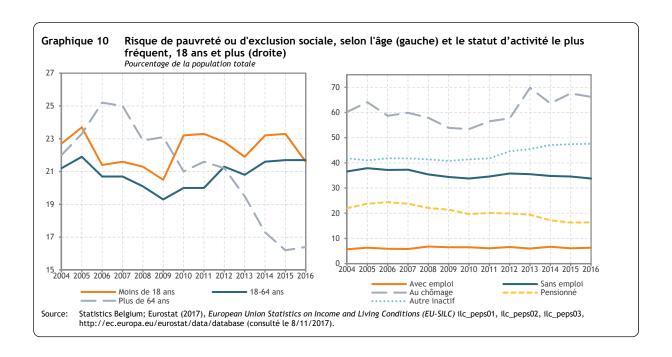
Conformément à la stratégie Europe 2020 qui vise une diminution du nombre de personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 20 millions de personnes dans l'UE entre 2008 et 2018, la Belgique veut faire passer ce groupe cible de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380 000 personnes.

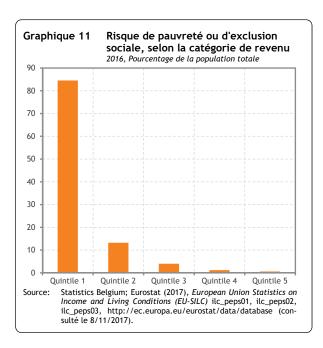
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, et leur nombre, doivent diminuer.

## Ventilation selon l'âge, le statut d'activité le plus fréquent et la catégorie de revenu

La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a considérablement diminué pour les personnes âgées, en passant de 22,0 % selon l'enquête EU-SILC de 2004 à 16,4 % selon celle de 2016. Pour les autres catégories d'âge, cet indicateur a seulement diminué jusqu'en 2009, le début de la crise économique et financière, pour ensuite repartir à la hausse jusqu'en 2016, où un niveau proche de 2004 est observé.

Pour chaque année de la période considérée, la part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par ordre décroissant, toujours la plus élevée chez les chômeurs, les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Au cours de la période considérée, la part des pensionnés diminue et celle des autres inactifs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale augmente. La part des chômeurs présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue en passant de 60,2 % selon l'enquête EU-SILC de 2004 à 53,4 % selon celle de 2010, pour ensuite grimper à 66,2 % selon celle de 2016.

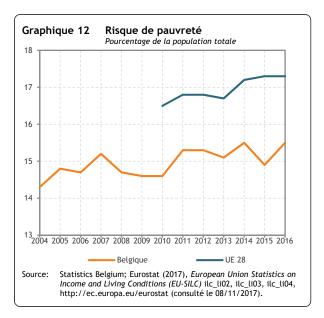




La part des personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue fortement avec l'augmentation du quintile de revenu. En 2016, 84,5 % de la population dans le quintile avec le plus faible revenu faisait partie de ce groupe cible. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé seul 0,6 % de la population présente un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les données pour les années 2004-2015 montrent la même tendance.

Indicateur 5. Risque de pauvreté

Thème	Niveau de vie et p	auvreté
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (po	urcentage de la pop	ulation totale)
Début de période	2004	14,3
Fin de période	2016	15,5
Minimum	2004	14,3
Maximum	2014, 2016	15,5
Taux de croissance	2004-2016	+0,7 %
annuel moyen	2011-2016	+0,3 %
	paraison UE 28 - 20 age de la population	
Belgique		15,5
UE 28		17,3
UE 28 - minimum: Ré	publique Tchèque	9,7
UE 28 - maximum: Ro	oumanie	25,3



**Définition**: la part de la population présentant un risque de pauvreté est égale au rapport entre le nombre de personnes dont le revenu équivalent disponible est inférieur à 60 % du revenu disponible équivalent médian national et la population totale. Les données relatives au taux de risque de pauvreté présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur les revenus se rapportent toujours à ceux de l'année qui précède l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon l'enquête EU-SILC 2004 (année de revenus 2003), le taux de risque de pauvreté en Belgique s'est élevé à 14,3 % pour l'année concernée. Puis, ce risque a oscillé autour des 15 % pour finalement atteindre 15,5 % dans l'EU-SILC 2016 (année de revenus 2015). D'après cette source, cela correspond à 1,75 millions de personnes. Le risque de pauvreté dans l'UE 28 est plus élevé qu'en Belgique. Ce risque augmente de 16,5 % en 2010 à 17,2 % en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

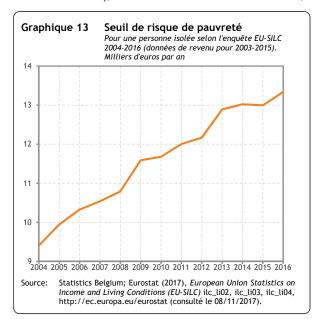
Les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3), "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les

formes" (sous-objectif 1.2) et "d'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 % les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable" (sous-objectif 10.1).

Les personnes présentant un risque de pauvreté font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction: les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 4). L'UE vise une réduction de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif poursuivi est de réduire ce groupe cible en le faisant passer de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une diminution de 380 000 personnes.

Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes présentant un risque de pauvreté, et leur nombre, doivent diminuer.

En présentant ensemble le taux de risque de pauvreté et le niveau du seuil de risque de pauvreté, il est possible de faire apparaître clairement sous quel seuil de revenu une personne appartient à ce groupe. Le seuil de revenu est ici égal à 60 % du revenu disponible équivalent médian national. Ce concept de revenu tient compte de la composition du ménage et des économies d'échelle supplémentaires rendues possibles en divisant le revenu du ménage par un facteur d'équivalence (l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE), où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans



ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3. Comme expliqué ci-dessus, l'enquête EU-SILC mesure le risque de pauvreté sur la base des données de revenu de l'année précédant l'enquête.

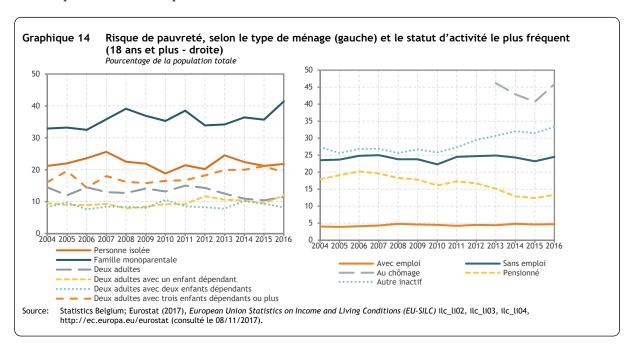
Le graphique ci-contre montre, sur la base des enquêtes EU-SILC disponibles, l'évolution du seuil de risque de pauvreté pour une personne isolée. Ce seuil est passé de 9 405 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2004 (année de revenus 2003) à 13 023 euros par an sur la base de l'enquête EU-SILC 2014 (année de revenus 2013). En 2015 (année de revenus 2014), ce seuil diminue légèrement jusqu'à 12 993 euros pour ensuite augmenter

et atteindre 13 337 euros en 2016 (année de revenu 2015).

# Ventilation selon le type de ménage et le statut d'activité le plus fréquent

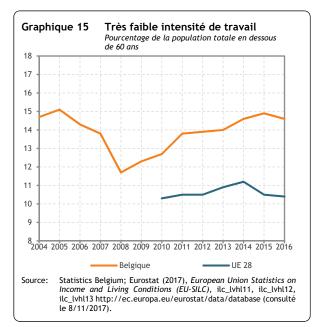
Selon les enquêtes EU-SILC disponibles (avec les données de revenus de 2003 à 2015 inclus) les familles monoparentales présentent toujours le risque de pauvreté le plus élevé, à savoir environ 35,8 %. Sur la base des données de revenus de 2015 il atteint même un pic de 41,4 %, le pourcentage observé le plus élevé. Pour les personnes isolées et pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants, le risque de pauvreté au cours de la période concernée oscille respectivement autour de 22,1 % et 17,8 %. Celui des autres catégories de ménage fluctue aux alentours de 10,4 % au cours de la période étudiée.

Durant cette période, la part des personnes (dans la population de 18 ans et plus) présentant un risque de pauvreté selon l'enquête EU-SILC a été la plus élevée chez les chômeurs. Les autres groupes sont par ordre décroissant: les autres inactifs, les non-travailleurs, les pensionnés et les travailleurs. Selon cette source, la part des chômeurs et des autres inactifs présentant un risque de pauvreté a augmenté au cours de cette période. Celle des pensionnés recule.



Indicateur 6. Très faible intensité de travail

Thème	Niveau de vie et	pauvreté
Dimensions	lci et maintenan	t
Chiffres clés (po	urcentage de la po	pulation totale)
Début de période	2004	14,7
Fin de période	2016	14,6
Minimum	2008	11,7
Maximum	2005	15,1
Taux de croissance	2004-2016	-0,1 %
annuel moyen	2011-2016	+1,1 %
	oaraison UE 28 - 2 age de la populatio	
Belgique		14,6
UE 28		10,4
UE 28 - minimum: Lux	kembourg	6,0
UE 28 - maximum: Gr	èce	19,2



Définition: l'intensité de travail d'un ménage correspond au rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres d'âge actif du ménage (18-59 ans à l'exception des étudiants de 18 à 24 ans) ont effectivement travaillé au cours d'une année et le nombre total de mois au cours desquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20 %, tous les membres du ménage font partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Les ménages qui se composent exclusivement d'enfants, d'étudiants de moins de 25 ans et/ou de personnes de 60 ans et plus sont totalement exclus du calcul de l'indicateur. Les données relatives à l'intensité de travail présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne, où les données sur l'emploi se rapportent toujours à l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon les enquêtes EU-SILC de 2004 à 2008 (données sur l'emploi pour la période 2004-2007), la part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a reculé en passant de 14,7 % à 11,7 %. Par la suite, cette part a augmenté à 14,6 % d'après l'enquête EU-SILC 2016 (données sur l'emploi pour 2015).

La moyenne de la part de la population vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail dans l'UE 28 est inférieure à celle de la Belgique. À partir de 2010, cet indicateur a augmenté dans l'UE 28 de 10,3 % à 11,2 % en 2014. En 2016 il a diminué pour atteindre 10,4 %. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble

des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2), "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

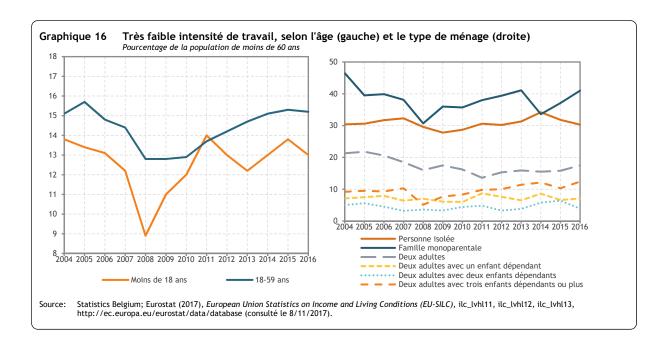
Les personnes qui vivent dans un ménage à très faible intensité de travail font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 4). L'UE vise une diminution de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380 000 personnes.

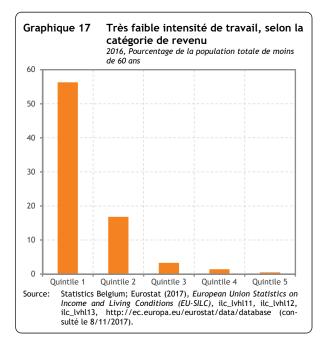
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail, et leur nombre, doivent diminuer.

# Ventilation selon l'âge, le type de ménage et la catégorie de revenu

Sur la base des enquêtes EU-SILC 2004-2016 (données sur l'emploi de 2003 à 2015), le part des enfants (de moins de 18 ans) vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a toujours été inférieure à celle des 18-59 ans, à l'exception des données de l'EU-SILC 2011. Les deux indicateurs présentent également une évolution comparable: une baisse dans les enquêtes EU-SILC 2005-2008 et une hausse dans les enquêtes EU-SILC 2009-2016. Pour les deux groupes d'âge, l'indicateur approche en 2016 le niveau de 2004.

Au cours de la période concernée, la part des personnes vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail a été la plus élevée chez les familles monoparentales (environ 38,2 %) et les isolés (environ 30,7 %). Pour les familles monoparentales, cette part recule dans un premier temps à 30,7 % selon l'EU-SILC 2008 (données sur l'emploi de 2007), remonte ensuite à 41,1 % selon l'EU-SILC 2013 (données sur l'emploi de 2012). Sur la base de l'EU-SILC de 2016 (données sur l'emploi de 2015) cette part est de 41 %. Pour les autres types de ménages considérés, la part des personnes présentant une très faible intensité de travail est sensiblement plus faible, et une certaine baisse est constatée pour les ménages comptant deux adultes.

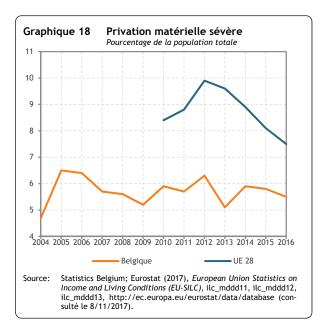




La part des personnes de moins de 60 ans vivant dans un ménage présentant une très faible intensité de travail diminue avec l'augmentation des quintiles de revenu. En 2016, 56,3 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans cette situation. Pour les quintiles de revenus plus élevés ceci diminue fortement. Dans le quintile de revenu le plus élevé 0,5 % de la population vit dans un ménage présentant une très faible intensité de travail. Les données pour les années 2004-2015 montrent une tendance comparable.

Indicateur 7. Privation matérielle sévère

Thème	Niveau de vie et	pauvreté
Dimensions	lci et maintenan	t
Chiffres clés (po	urcentage de la po	pulation totale)
Début de période	2004	4,7
Fin de période	2016	5,5
Minimum	2004	4,7
Maximum	2005	6,5
Taux de croissance	2004-2016	+1,3 %
annuel moyen	2011-2016	-0,7 %
	p <mark>araison UE 28 - 2</mark> age de la populatio	
Belgique		5,5
UE 28		7,5
UE 28 - minimum: Su	ède	0,8
UE 28 - maximum: Bu	ılgarie	31,9



Définition: une personne se trouve en état de privation matérielle sévère si son ménage est confronté à au moins quatre des neuf problèmes suivants: ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues, ne pas pouvoir manger un repas avec des protéines tous les deux jours, ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière), ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an, ne pas avoir de voiture (alors qu'elle le souhaite), ne pas disposer de poste de télévision (alors qu'elle le souhaite), ne pas avoir de machine à laver (alors qu'elle le souhaite), et enfin avoir des arriérés au niveau du remboursement du prêt hypothécaire, du paiement du loyer ou de factures relatives aux services d'utilité publique. Les données relatives à la privation matérielle présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les personnes qui participent à cette enquête peuvent indiquer si elles sont confrontées ou non à ces problèmes au moment de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon les enquêtes EU-SILC la part des personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère reste stable<sup>9</sup>. Cet indicateur a augmenté de 4,7 % en 2004 à 6,5 % en 2005, probablement influencé par un changement méthodologique dans l'enquête EU-SILC sur le point "ne pas pouvoir chauffer son habitation de manière adéquate (pour une raison financière)". En 2008, la place de ce point dans le questionnaire SILC a également changé, ce qui pourrait avoir une influence sur la tendance observée au cours de la période 2005-2016. Pour ces raisons il semble avisé de ne considérer l'évolution

Federal Public Service Social Security (2017), Analysis of the evolution of the social situation and social protection in Belgium 2017, Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussels, Federal Public Service Social Security, July 2017 https://socialsecurity.belgium.be/en/publications/analysis-evolution-social-situation-and-social-protection-belgium (consulté le 20/11/2017).

de cet indicateur qu'à partir de 2008 et non sur toute la période 2004-2016. En 2008, 5,6 % de la population vivait dans une situation de privation matérielle sévère. En 2009 cet indicateur a diminué jusqu'à 5,2 % pour ensuite augmenter et atteindre 6,3 % en 2012. En 2013 cet indicateur a à nouveau diminué (5,1 %) pour augmenter en 2014 (5,9 %). En 2015, 5,8 % de la population vivait dans une situation de privation matérielle sévère. En 2016 c'était 5,5 %.

La part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère est plus basse en Belgique que dans l'UE 28. Entre 2010 et 2012 cet indicateur a augmenté dans l'UE 28 de 8,4 % à 9,9 %. Ensuite il a diminué pour atteindre 7,5 % en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière" (sous-objectif 10.3) et: "D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes" (sous-objectif 1.2).

Les personnes vivant dans un ménage présentant une privation matérielle sévère font partie du groupe cible pour lequel la stratégie Europe 2020 a fixé un objectif de réduction, à savoir les personnes présentant un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (voir indicateur 4). L'UE vise une diminution de ce groupe cible de l'ordre de 20 millions de personnes entre 2008 et 2018. Pour la Belgique, l'objectif est une diminution allant de 2,19 millions de personnes en 2008 à 1,81 millions de personnes en 2018. Cela correspond à une baisse de 380 000 personnes.

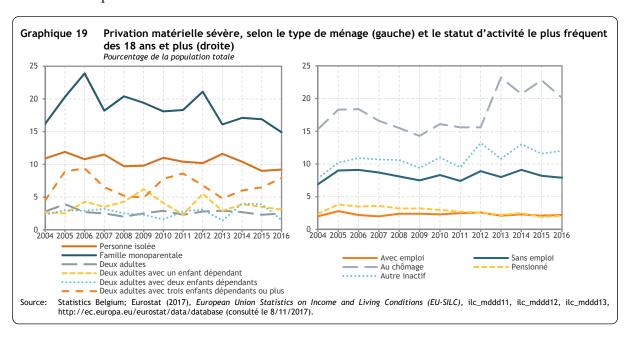
Pour aller dans la direction de ces objectifs, la part des personnes en situation de privation matérielle sévère, et leur nombre, doivent diminuer.

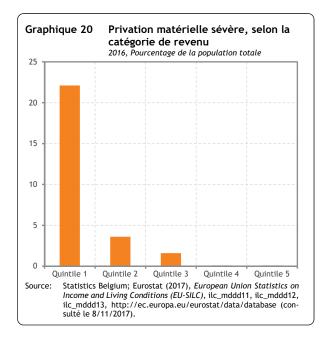
# Ventilation selon le type de ménage, le statut d'activité le plus fréquent et la catégorie de revenu

Parmi toutes les personnes qui font partie d'une famille monoparentale, 18,5 % en moyenne ont connu une situation de privation matérielle sévère sur la base des données des enquêtes EU-SILC de 2004 à 2016. Pour les isolés, cette part est de 10,5 %. La privation matérielle pour les ménages de plus grande taille est nettement inférieure à celle des isolés, sauf pour les ménages comptant deux adultes et trois enfants dépendants au cours des années 2006 et 2011.

Au cours de la période 2004-2016, la part des personnes en état de privation matérielle sévère a toujours été la plus élevée, par ordre décroissant, chez les chômeurs, les autres inactifs et les non-travailleurs. En 2016 cette part était respectivement de 20,1 %, 12 % et 7,9 %. Pour les travailleurs et les pensionnés, la

part des personnes en état de privation matérielle est très faible. En 2016 la part de ces deux catégories socio-économiques fluctuait autour des 2 %.



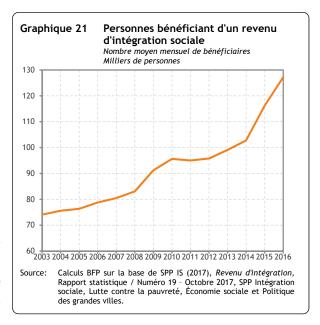


La part de la population vivant dans une situation de privation matérielle sévère diminue quand les quintiles de revenu s'élèvent. En 2016, 22,1 % de la population du quintile de revenu le plus bas vivait dans une situation de privation matérielle sévère. Pour les quintiles de revenus plus élevés une forte diminution est observée. Dans le quintile de revenu le plus élevé très peu de personnes vivent dans une situation de privation matérielle sévère (0,1 %). Les données pour les années 2004-2015 montrent une tendance comparable.

Indicateur 8. Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale

Thème	Niveau de vie et	pauvreté
Dimensions	lci et maintenan	t
Chiffres	c <b>lés</b> (milliers de pe	ersonnes)
Début de période	2003	74,1
Fin de période	2016	127,2
Minimum	2003	74,1
Maximum	2016	127,2
Taux de croissance	2003-2016	+4,2 %
annuel moyen	2011-2016	+6,0 %

**Définition**: depuis le 1er octobre 2002, le revenu d'intégration est un élément du droit à l'intégration sociale (auparavant le droit au minimum de moyens d'existence). Le revenu d'intégration est le dernier filet social qui puisse fournir un revenu



minimal permettant à des personnes ayant trop peu de moyens de subsistance de mener une vie décente. Ce revenu peut être alloué à des personnes sans revenu (de substitution) ou dont le revenu (de substitution) est inférieur au revenu d'intégration, et qui, sur la base de la législation belge ou étrangère, ne peuvent pas faire appel à d'autres revenus (de substitution). Ces personnes doivent résider normalement en de manière permanente en Belgique et, à l'exception d'une impossibilité liée à la santé ou à une situation spécifique, sont prêtes à travailler. À partir du 1er décembre 2016 les étrangers avec une protection subsidiaire tombent sous le champ d'application de la législation du droit à l'intégration sociale. Les personnes de moins de 25 ans doivent signer un contrat concernant un projet personnel développé à des fins d'intégration sociale. À partir du 1er décembre 2016 les personnes au-dessus de 25 ans qui souhaitent faire appel au revenu d'intégration, doivent le faire. Une condition est d'avoir 18 ans mais des mineurs émancipés par le mariage, qui ont au moins un enfant à charge ou qui sont enceintes peuvent également en bénéficier aux mêmes conditions. Sur la base d'une analyse des moyens de subsistance du demandeur, un revenu d'intégration complet ou partiel est attribué.

Le Centre public d'action sociale (CPAS) de chaque commune examine, dans le cadre de la législation sur le droit à l'intégration sociale, les moyens d'existence du demandeur et détermine l'aide la plus appropriée en concertation avec ce dernier. Cette aide peut consister en un emploi, un revenu d'intégration complet ou partiel, un projet individualisé d'intégration sociale ou une combinaison de ces instruments. L'indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent du Service public de programmation Inclusion sociale (2017).

Évolution: entre 2003 et 2008, le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration a continuellement augmenté de 74 098 à 83 073 personnes. Au cours des deux années suivantes, cette croissance s'est sensiblement accélérée et le nombre de bénéficiaires a atteint 95 638 en 2010, ce qui peut probablement s'expliquer par l'aggravation du climat socio-économique suite à la crise économique et financière. Le nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration s'est stabilisé aux alentours de ce niveau jusqu'en 2012, puis il a de nouveau augmenté pour atteindre 102 654 en 2014. Une

combinaison de facteurs structurels (e.a. la position des groupes à risques sur le marché du travail) et conjoncturels (la crise économique et financière de 2008) sont à la base de cette tendance globale à la hausse<sup>10</sup>. Ensuite ce nombre a augmenté fortement jusqu'à 127 187 personnes en 2016. Outre les facteurs déjà mentionnés, ce sont l'incertitude croissante de certains groupes à risque (faible niveau de scolarité, travailleurs à temps partiel, familles monoparentales, allochtones...) et, plus récemment, les modifications dans la législation sur l'assurance-chômage et les allocations d'insertion professionnelle ainsi que l'augmentation du nombre de réfugiés reconnus<sup>11</sup> qui contribuent à cette forte augmentation.

Il n'existe pas de données harmonisées au niveau de l'UE sur ce type d'allocation d'aide sociale.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humain" (objectif 2) et "Chaque citoyen disposera de moyens pour développer les capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale, entre autres par une redistribution des richesses produites" (objectif 3). Pour contribuer à ces objectifs, et parce que les régimes d'aide sociale comme le revenu d'intégration ont un caractère résiduel, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration doit diminuer.

L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014 a décidé ce qui suit par rapport à l'aide sociale: "Le gouvernement portera progressivement les prestations minimales de sécurité sociale et l'aide sociale au niveau du seuil de pauvreté européen. À cet égard, la priorité sera donnée aux allocations allouées aux personnes présentant le plus haut risque de pauvreté. Les avantages sociaux associés à certaines allocations sociales seront pris en compte dans le cadre de la comparaison avec la norme de pauvreté européenne" 12.

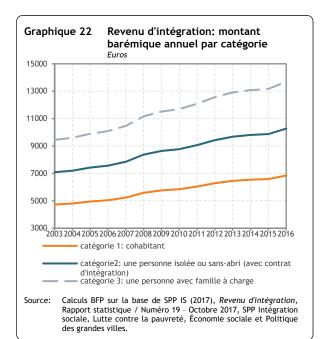
Dans ce rapport, il est considéré que la réalisation de cet objectif aura une influence sur l'évolution du risque de pauvreté (voir indicateur 5), dont il a été indiqué précédemment qu'il doit diminuer pour aller dans la direction des objectifs adoptés.

Il existe 3 catégories de bénéficiaires du revenu d'intégration, avec pour chacune un montant spécifique qui sera attribué en intégralité ou non en fonction de l'examen des moyens d'existence réalisé par le CPAS. Ces catégories sont une personne cohabitant (catégorie 1), un isolé ou un sans-abri avec qui un contrat d'intégration a été conclu (catégorie 2) et une personne avec une famille à charge, à savoir le conjoint ou partenaire, l'enfant mineur non marié ou plusieurs enfants dont au moins un enfant mineur non marié (catégorie 3).

SPP IS (2015), Revenu d'intégration, Rapport statistique / Numéro 12 – Septembre 2015, Service public de programmation Inclusion sociale.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> SPP IS (2017), *Revenu d'intégration*, Rapport statistique / Numéro 19 – Octobre 2017, SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté, Économie sociale et Politique des grandes villes.

Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (consulté le 1/12/2015).

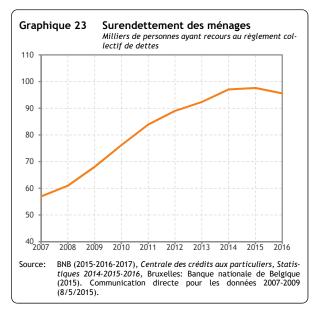


Le graphique ci-contre présente, en prix courants, l'évolution des montants du revenu d'intégration par catégorie sur base annuelle. Entre 2003 et 2016, ce montant a augmenté pour la catégorie 1 en passant de 4 724 euros à 6 849 euros. Pour la catégorie 3, les montants correspondent exactement au double des montants précités. Le montant du revenu d'intégration sur base annuelle pour la catégorie 2 a augmenté en passant de 7 086 euros en 2003 à 10 274 euros en 2016.

Indicateur 9. Surendettement des ménages

Thème	Niveau de vie et	pauvreté
Dimensions	lci et maintenant	t
Chiffres	c <b>lés</b> (milliers de pe	rsonnes)
Début de période	2007	57,0
Fin de période	2016	95,6
Minimum	2007	57,0
Maximum	2015	97,6
Taux de croissance	2007-2016	+5,9 %
annuel moyen	2011-2016	+2,6 %

**Définition**: les personnes confrontées au surendettement ou à de graves difficultés financières peuvent faire appel à la procédure judiciaire de règlement collectif de dettes. Dans le cadre de cette pro-



cédure, un médiateur de dettes établira un plan de remboursement pour l'ensemble des dettes actives et déterminera le montant nécessaire au débiteur pour ses dépenses mensuelles courantes. Ce montant doit être suffisant pour lui permettre de vivre dignement et ne peut pas être inférieur au montant du revenu d'intégration sur base mensuelle. En Belgique, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) centralise certaines données sur le nombre de règlements collectifs de dettes en cours. Cet indicateur est exprimé en milliers de personnes et les données proviennent de la Banque nationale de Belgique (2017).

Évolution: le nombre de personnes en cours de procédure de règlement collectif de dettes a constamment augmenté en passant de 56 952 en 2007 à 97 363 en 2015. En 2016 ce nombre a diminué pour atteindre 95 569. La problématique du surendettement est complexe. Il peut en effet y avoir des retards sur plusieurs crédits. De plus, les personnes avec des dettes non liées à des crédits (telles que des dettes fiscales ou des difficultés de payement des factures liées aux soins de santé, à l'énergie, au téléphone ou au loyer) peuvent également faire appel au règlement collectif de dettes<sup>13</sup>.

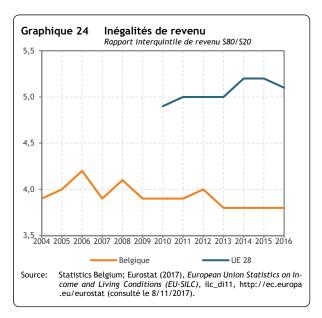
Compte tenu des différences de législations, il n'existe pas de données harmonisées au sein de l'UE sur ce type de règlement pour des personnes en surendettement.

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Toute personne disposera de revenus du travail, du patrimoine ou de remplacement et aura accès aux services d'intérêt général. Elle pourra ainsi, au cours des différentes étapes de son existence, subvenir à l'ensemble des besoins inhérents à une vie conforme à la dignité humaine" (objectif 2). La procédure de règlement collectif de dettes prévoit un montant mensuel nécessaire à la personne concernée afin qu'elle puisse faire face à des dépenses régulières lui permettant de vivre une vie décente et ne pas passer sous le niveau du revenu d'intégration. Étant donné que le règlement collectif de dettes vise spécifiquement des personnes qui risquent de ne plus pouvoir vivre une vie décente suite à un surendettement, il est considéré dans ce rapport qu'il existe un objectif implicite selon lequel le nombre de personnes en règlement collectif de dettes doit diminuer, qui rejoint l'objectif de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable mentionné ci-dessus.

<sup>13</sup> BNB (2016). La Centrale des crédits aux particuliers. Statistiques 2016. Bruxelles: Banque nationale de Belgique, p.14

Indicateur 10. Inégalités de revenu

Thème	Niveau de vie et pau	vreté
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés (ra	pport interquintile de	revenu S80/S20)
Début de période	2004	3,9
Fin de période	2016	3,8
Minimum	2013-2016	3,8
Maximum	2006	4,2
Taux de croissance	2004-2016	-0,2 %
annuel moyen	2011-2016	-0,5 %
	<b>mparaison UE 28 - 2</b> 0 nterquintile de reven	
Belgique		3,8
UE 28		5,1
UE 28 - minimum: I	République Tchèque	3,5
UE 28 - maximum:	Roumanie	7,9



Définition: le rapport interquintile du revenu de la population est un indicateur d'inégalités de revenu. C'est le rapport entre le revenu équivalent disponible total (qui tient compte de l'ampleur et de la composition du ménage selon l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE où un adulte a un facteur de 1, chaque personne supplémentaire à partir de 14 ans ayant un facteur de 0,5 et chaque personne supplémentaire de moins de 14 ans ayant un facteur de 0,3) des 20 % de personnes ayant les revenus les plus élevés et le revenu disponible équivalent total des 20 % de personnes ayant les plus bas revenus. Les données relatives aux inégalités de revenu présentées ici sont basées sur l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Les données de revenu sont relatives aux revenus de l'année précédant l'année de l'enquête. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: selon les enquêtes EU-SILC, le rapport interquintile fluctue aux alentours de 3,9 au cours de la période 2004-2016. Cet indicateur reste relativement stable: en 2004 il était de 3,9 et depuis 2013 il est de 3,8<sup>14</sup>. L'inégalité de revenu dans l'UE 28 se situe à un niveau plus haut qu'en Belgique et augmente de 4,9 en 2010 à 5,1 en 2016. Il s'avère que le niveau de revenu a augmenté dans près de la moitié des états membres, contrairement à la Belgique où cet indicateur est resté relativement stable<sup>15</sup>. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

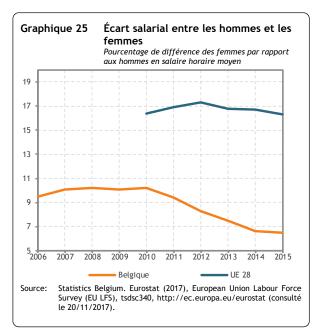
Federal Public Service Social Security (2016), The Evolution of the Social Situation and Social Protection in Belgium: Increasing divergences: Monitoring the social situation in Belgium and the progress towards the social objectives and the priorities of the National Reform Programme, Brussel, Federal Public Service Social Security, http://socialsecurity.belgium.be/sites/default/files/analysis-social-situation-and-protection-belgium-2016-synthesis-en.pdf (consulté le 24/10/2016).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> EU (2016), Social Protection Committee Annual Report 2016, http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7936 &visible=0&preview=cHJldkVtcGxQb3J0YWwhMjAxMjAyMTVwcmV2aWV3 (consulté le 3/11/2016).

Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable pose que "Favorisant le bien-être de chaque individu, il sera essentiel qu'une société inclusive lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale"). Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif et le sous-objectif suivants: "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre" (objectif 10) et "Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité" (sous-objectif 10.4). Étant donné qu'en comparaison des autres états membres de l'UE, le rapport interquintile de revenu est bas et qu'il est, de plus, resté stable en Belgique, le rapport considère que pour contribuer au défi de la vision stratégique fédérale et au sous-objectif des SDG, le rapport interquintile de revenu, en tant que mesure de l'inégalité de revenu, ne peut pas augmenter.

Indicateur 11. Écart salarial entre les hommes et les femmes

Thème	Niveau de vie et p	oauvreté
Dimensions	lci et maintenant	
	és (pourcentage de de c es par rapport aux h	
Début de période	2006	9,5
Fin de période	2015	6,5
Minimum	2015	6,5
Maximum	2008 et 2010	10,2
Taux de croissance	2006-2015	-4,1 %
annuel moyen	2010-2015	-8,6 %
Comparaison UE 2	8 - 2014 (pourcenta	age de différence
des femm	es par rapport aux h	nommes)
Belgique		6,6
UE 28		16,7
UE 28 - minimum: Ro	oumanie	4,5
UE 28 - maximum: Es	stonie	28,1

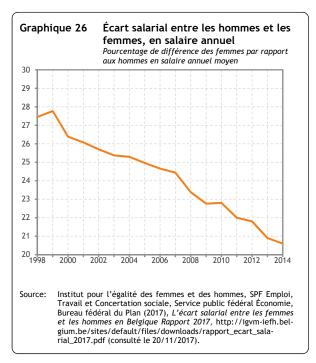


**Définition**: écarts entre les salaires horaires moyens des femmes et des hommes, exprimés en pourcentage des salaires horaires moyens des hommes. Les données sont basées sur l'enquête européenne sur la structure des salaires. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: l'écart entre les salaires horaires des femmes et des hommes a nettement diminué depuis 2010, passant de 10,2 à 6,5 % entre 2010 et 2015.

L'écart salarial en Belgique est inférieur à celui observé en moyenne en Europe (UE 28: 16,7 %). Cet écart augmente, puisqu'il était de 6,2 points de pourcentage en 2010 et est de 10,1 points en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour contribuer à cet objectif, l'écart salarial annuel brut entre hommes et femmes doit diminuer.



L'indicateur mesurant la différence entre les salaires horaires bruts est à mettre en parallèle avec celui mesurant la différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes. Les salaires annuels des femmes sont aussi inférieurs à ceux des hommes, en moyenne. Cette différence est moindre pour le salaire horaire que pour le salaire annuel, ce qui est expliqué par la part plus importante des femmes travaillant à temps partiel et pour qui un salaire horaire même équivalent ne donne pas un revenu équivalent pour l'année. "Il est important de donner les deux chiffres, parce que la répartition inégale de la durée de travail n'est pas un élément sexuellement neutre. Le fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes constitue justement une grande partie de l'inégalité constatée sur le marché du travail. Ce phénomène est

associé à une répartition inégale des tâches de soins, mais également aux attentes stéréotypées du marché du travail et à la ségrégation: de très nombreux métiers exercés par beaucoup de femmes sont organisés dans le sens du travail à temps partiel, comme par exemple la distribution ou le nettoyage<sup>116</sup>.

Cette différence entre les salaires annuels des hommes et des femmes a été réduite de 6,8 points de pourcentage entre 1998 et 2014, passant de 27,4 à 20,6 %.

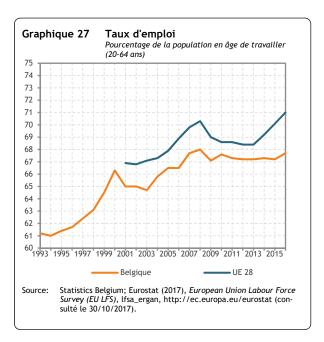
-

<sup>16</sup> IEFH (2014), L'Écart salarial entre femmes et hommes en Belgique - Rapport 2015, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, http://igvm-iefh.belgium.be (consulté le 26/11/2015).

# 4.3. Travail et temps libre

### Indicateur 12. Taux d'emploi

Thème	Travail et temps	libre
Dimensions	lci et maintenant	:
(pourcentage de	<b>Chiffres clés</b> la population en â	ge de travailler)
Début de période	1993	61,2
Fin de période	2016	67,7
Minimum	1994	61,0
Maximum	2008	68,0
Taux de croissance	1993-2016	+0,4 %
annuel moyen	2011-2016	+0,1 %
	paraison UE 28 - 2 la population en â	
Belgique		67,7
UE 28		71,0
UE 28 - minimum: Gr	èce	56,2
UE 28 - maximum: Su	ıède	81,2
		•



Définition: le taux d'emploi est la part de la population active occupée dans la population en âge de travailler. La population active occupée est définie comme le nombre de personnes âgées entre 20 et 64 ans qui ont travaillé au moins une heure au cours de la période de référence, soit comme salarié avec un contrat de travail dans le secteur privé ou dans le secteur public, soit comme non-salarié (indépendant ou aidant), dans une unité de production. Il est à noter ici que la population active occupée est aussi égale à la somme de l'emploi intérieur et du solde des travailleurs frontaliers (c'est-à-dire la différence entre le nombre d'habitants belges qui travaillent à l'étranger et le nombre de non belges habitants des pays limitrophes qui travaillent en Belgique). La population en âge de travailler se compose des personnes âgées entre 20 et 64 ans. Les données sur l'emploi utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon cette enquête, le taux d'emploi des 20-64 ans a augmenté en passant de 61,2 % en 1993 à 66,3 % en 2000, a subi une légère diminution à 64,7 % en 2003, après quoi l'indicateur a rebondi à 68,0 % en 2008. Depuis lors, le taux d'emploi fluctue autour de ce niveau suite à la crise économique et financière: en 2016 il atteint 67,7 %. La participation accrue des femmes et des personnes âgées au marché du travail est la principale cause de la croissance du taux d'emploi entre 1993 et 2016.

Le taux d'emploi des 20-64 ans dans l'Union européenne (28 États membres) a été au-dessus de la valeur belge tout au long de la période 2001-2016. La tendance croissante observée en Belgique entre 2001 et 2008 a également été observée dans l'UE 28. Dans l'UE 28, ce taux a augmenté de 66,9 % à 70,3 % sur

cette période. Ensuite suit, tout comme en Belgique, une baisse jusqu'à 68,4 % en 2012, mais contrairement à la Belgique le taux augmente ensuite pour atteindre 71 % en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale" (sous-objectif 8.5).

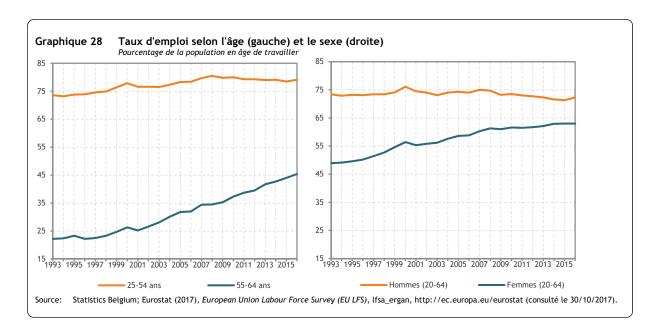
Dans le prolongement de la stratégie Europe 2020 qui vise une croissance du taux d'emploi dans l'UE à 75 % en 2020, la Belgique vise un taux d'emploi à 73,2 % en 2020. L'accord du gouvernement fédéral d'octobre 2014<sup>17</sup> confirme cet objectif. En outre, la Belgique a adopté dans les programmes nationaux de réforme (qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la stratégie Europe 2020) des objectifs supplémentaires dans le domaine de l'emploi pour 2020, et ce aussi bien pour les femmes (69,1 %) que pour les personnes âgées de 55 à 64 ans (50 %). En outre, la différence entre le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE et celui des Belges doit être inférieure à 16,5 points de pourcentage selon ces programmes de réforme.

Pour aller dans la direction des objectifs, le taux d'emploi doit augmenter.

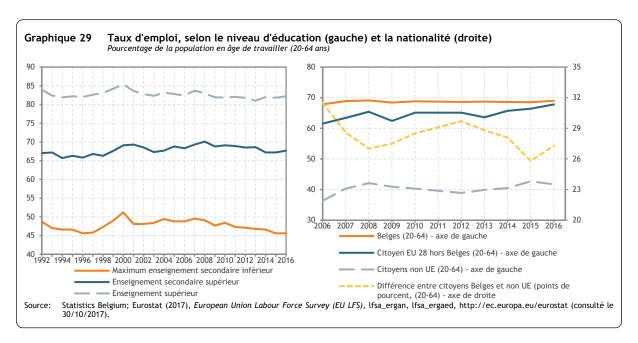
# Ventilation selon le sexe, l'âge, la nationalité et le niveau d'éducation

La participation accrue des personnes âgées et des femmes au marché de l'emploi est la principale raison de l'augmentation globale du taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des femmes a augmenté, passant de 48,9 % en 1993 à 63,0 % en 2016. Quant à celui des personnes âgées, il est passé d'un niveau de 22,2 % à 45,4 % durant cette période. Entre 2006 et 2016, le taux d'emploi des non-citoyens de l'UE a progressé en passant de 36,3 % à 41,7 %. Celui des Belges a oscillé aux alentours de 68,6 % % durant cette période, tandis que celui des citoyens de l'UE hors Belges a avoisiné les 64,7 % %. La différence de taux d'emploi entre les Belges et les non-citoyens de l'UE qu'il est possible de déduire des chiffres précités est passée de 31,5 points de pourcentage en 2006 à 27,0 points de pourcentage en 2008. Elle a ensuite bondi à 29,7 points de pourcentage en 2012 pour ensuite diminuer et atteindre 27,3 points de pourcentage en 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (consulté le 1/12/2015).

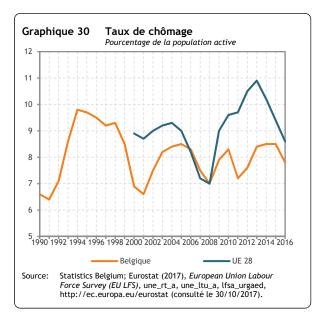


Le taux d'emploi varie clairement en fonction du niveau de formation. Durant la période 1992-2016, celui des personnes ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur a varié aux alentours de 47,7 % tandis que celui des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur s'est élevé à 67,9 % en moyenne. Le taux d'emploi des personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est constamment le plus élevé et s'est élevé à 82,6 % en moyenne entre 1992 et 2016.



Indicateur 13. Taux de chômage

Thème	Travail et temps	libre
Dimensions	lci et maintenan	
	urcentage de la po	
Début de période	1990	6,6
Fin de période	2016	7,8
Minimum	1991	6,4
Maximum	1994	9,8
Taux de croissance	1990-2016	+0,6 %
annuel moyen	2011-2016	+1,6 %
	paraison UE 28 - 2 age de la populatio	
Belgique		7,8
UE 28		8,6
UE 28 - minimum: All	emagne	4,0
UE 28 - maximum: Gr	rèce	23,6



Définition: le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, exprimé en pour cent. Les données sur le chômage utilisées pour cet indicateur se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Les données de l'enquête ont été obtenues à partir d'entretiens directs visant à déterminer si une personne est au chômage. Tel est le cas si la personne ne travaille pas, si elle a cherché activement un travail au cours des quatre semaines écoulées et si elle est disponible dans les deux semaines pour éventuellement commencer à travailler. La population active comprend toutes les personnes dans la catégorie d'âge des 15 à 74 ans qui sont disponibles sur le marché du travail, c'est-à-dire celles qui ont un travail rémunéré et celles qui n'en ont pas mais en recherchent un. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au sein de l'UE qui est notamment publiée par Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui met à disposition des données détaillées et comparables pour les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon l'EFT, le taux de chômage a suivi un cours cyclique entre 1990 et 2015, avec quatre périodes de hausse du chômage: 1990-1994, 2001-2005, 2008-2010 et enfin de 2011 jusqu'à 2015 inclus. Le taux de chômage a culminé en 1994 (9,8 %) et a atteint son niveau plancher en 1991 (6,4 %). La hausse la plus récente du chômage s'étend de 2011 (7,2 %) à 2015 (8,5 %). En 2016 le taux de chômage diminue jusqu'à 7,8 %.

Depuis 2000, le taux de chômage en Belgique est toujours plus bas que celui dans l'UE 28, sauf au cours de la période 2006-2008 où ils sont plus ou moins au même niveau. Le taux de chômage dans l'UE 28 suit un autre modèle que celui de la Belgique, surtout à partir de 2009. Entre 2000 et 2008, il diminue de 8,9 % à 7,0 % et cette évolution suit plus ou moins la tendance observée en Belgique mais à un niveau plus haut. À partir de 2009 le taux de chômage augmente fort dans l'UE 28 jusqu'à 10,9 % en 2013. Cette augmentation est nettement moins prononcée en Belgique. Depuis 2013, le taux de chômage diminue dans l'UE 28 pour atteindre 8,6 % en 2016 alors que le taux de chômage en Belgique ne diminue qu'à partir de 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

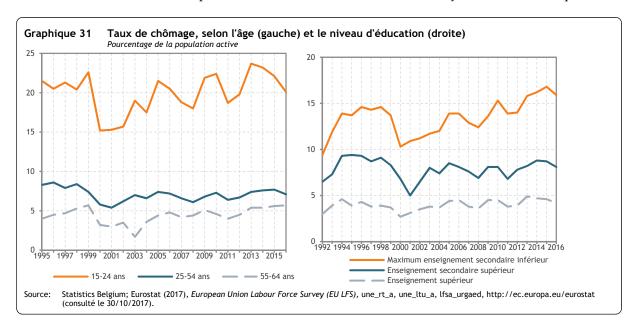
Objectif: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8), "Le niveau d'emploi sera aussi stable et élevé que possible et respectera les principes d'un emploi décent. Toute personne d'âge actif aura la possibilité de trouver un emploi rémunéré" (objectif 9), "Le niveau de chômage sera réduit au niveau du chômage frictionnel" (objectif 10) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11).

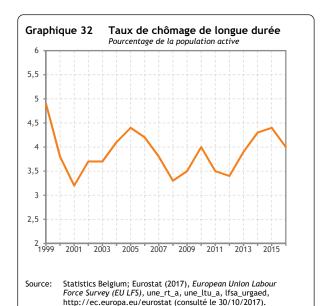
Pour aller dans la direction des objectifs, le taux de chômage doit diminuer.

#### Ventilation selon l'âge, le niveau d'éducation et la durée de chômage

Au cours de la période 1995-2016, le taux de chômage des jeunes a constamment été le plus élevé, avec 20,0 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes de 25 à 54 ans et celui des personnes âgées entre 55 et 64 ans se sont respectivement élevés à 7,1 % et 4,4 % en moyenne durant cette période.

Le taux de chômage s'élève également à mesure que le niveau d'éducation diminue. Au cours de la période 1993-2016, le taux de chômage des personnes diplômées de l'enseignement supérieur a oscillé autour de 4,0 % en moyenne. Le taux de chômage des personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et celui des personnes possédant tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur se sont respectivement élevés à 7,7 % et 13,1 % en moyenne durant cette période.

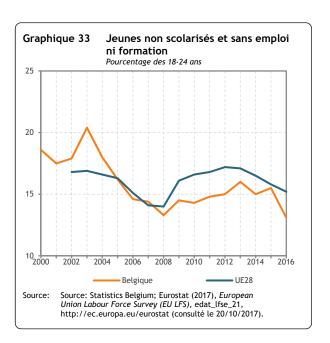




Le taux de chômage de longue durée – c'est-à-dire la proportion des chômeurs qui sont au chômage depuis au moins un an – suit, entre 1999 et 2016, une évolution cyclique plus ou moins stable. Le taux de chômage de longue durée a augmenté au cours de trois périodes: 2001-2005, 2008-2010 et 2012-2015. Au cours de cette dernière période, le taux de chômage de longue durée a augmenté, en passant de 3,4 % à 4,4 %. En 2016, le taux de chômage de longue durée était de 4 %.

Indicateur 14. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

Thème	Travail et temps	libre
Dimensions	lci et maintenant	, Plus tard
(pour	Chiffres clés centage des 18-24	ans)
Début de période	2000	18,6
Fin de période	2016	13,1
Minimum	2016	13,1
Maximum	2003	20,4
Taux de croissance	2000-2016	-2,2 %
annuel moyen	2011-2016	-2,4 %
	paraison UE 28 - 20 centage des 18-24	
Belgique		13,1
UE 28		15,2
UE 28 - minimum: Pa	ys-Bas	6,1
UE 28 - maximum: Ita	alie	26,0



**Définition**: la part des jeunes (de 18 ans à 24 ans) qui sont non scolarisés et sans emploi ni formation. Les données utilisées se basent sur l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

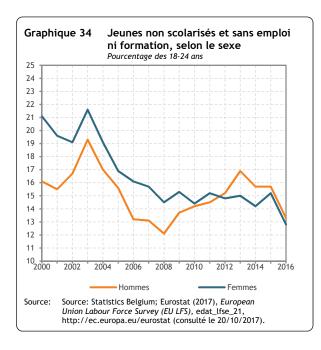
**Évolution**: selon cette enquête, la part des jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation a chuté en passant de 18,6 % en 2000 à 13,3 % en 2008 (année de la crise économique et financière) pour ensuite grimper à 15,5 % en 2015 et diminuer à nouveau courant 2016 et atteindre 13,1 %. Même si la tendance à la baisse a été perturbée entre 2008 et 2015, elle reste globalement à la baisse (taux de croissance annuel de -2,2 %) entre 2000 et 2016. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

En Europe, la part de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, qui diminuait depuis 2002, a augmenté à parti de 2008 avec la crise économique et financière, jusqu'en 2012. À partir de cette date, elle diminue à nouveau avant de diminuer à nouveau. Avant 2005, la Belgique était au-dessus de la moyenne européenne, mais depuis 2008 elle se situe en dessous de cette moyenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016. Les Pays-Bas et l'Allemagne sont, en tant que pays voisins, nettement meilleurs que la Belgique, avec respectivement la première et septième place.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation" (sous-objectif 8.6). Le Programme national de réforme (PNR) de 2011 que la Belgique a approuvé en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (ainsi que tous les PNR suivants) contient également l'objectif

de diminuer ce pourcentage d'ici 2020, pour atteindre 8,2 %. Pour aller dans la direction de ces objectifs, cet indicateur doit diminuer.

#### Ventilation selon le sexe



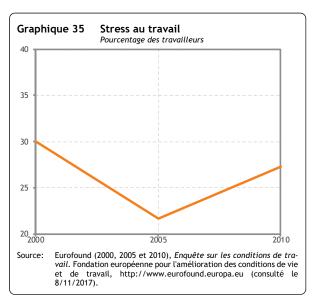
Selon l'EFT, la différence entre les hommes et les femmes a fortement évolué. En 2000, cette part était plus grande, de 5 points de pourcentage, chez les femmes que chez les hommes. En 2016, elle était plus grande chez les hommes que chez les femmes, de 0,5 point de pourcentage. De 2000 à 2011, la part des femmes chez les jeunes de l'EFT qui ne sont pas scolarisés et sans emploi ni formation est plus élevée que celle des hommes. En revanche, depuis 2012, la part des hommes est plus élevée que celle des femmes.

La tendance chez les femmes présente dès lors une forte baisse (avec un taux de croissance annuel moyen de -3,1 %), tandis que la part des hommes diminue moins (avec un taux de croissance annuel moyen de seulement 1,2 %) entre 2000 et 2016.

Indicateur 15. Stress au travail

Thème	Travail et temps	libre
Dimensions	lci et maintenar	it
Chiffres clés	(pourcentage des	travailleurs)
Début de période	2000	30,1
Fin de période	2010	27,3
Minimum	2005	21,7
Maximum	2000	30,1
Taux de croissance annuel moyen	2000-2010	-1,0 %

**Définition**: part des travailleurs mesurée dans l'échantillon répondant "toujours" ou "la plupart du temps" à la question "Vous ressentez du stress lors de votre travail", lors des enquêtes de la Fondation eu-



ropéenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail<sup>18</sup>. Les données proviennent de cette Fondation (Eurofound, 2000-2010).

**Évolution**: selon ces enquêtes, une réduction du nombre de travailleurs déclarant souffrir de stress est observée entre 2000 et 2010. Les différences entre les années d'enquête peuvent être en partie dues à des changements dans la formulation de la question en 2005. Les questions de 2000 et 2010 sont similaires.

Eurofound n'a plus calculé de moyenne européenne pour le stress après 2005, parce qu'il s'agit d'un phénomène psycho-social difficilement comparable entre pays. En 2005, les travailleurs belges souf-fraient légèrement plus du stress que la moyenne des travailleurs européens (21,7 % en Belgique pour 20,2 % dans l'UE 15).

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut les objectifs suivants: "Le marché de l'emploi sera accessible à tous et proposera un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler" (objectif 8) et "Les conditions de travail seront adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps" (objectif 11). Pour contribuer à ces objectifs, la part des travailleurs déclarant souffrir de stress au travail doit diminuer.

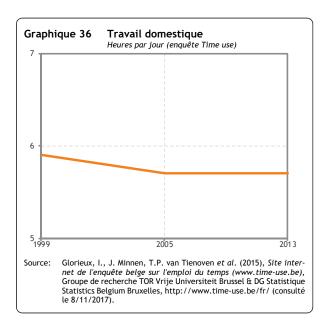
#### Ventilation selon l'âge et le sexe

En 2010, la part des travailleurs de l'échantillon déclarant souffrir de stress au travail augmentait avec l'âge entre le groupe des 15-24 ans et celui des 40-54 ans, puis diminuait dans le groupe des plus de 55 ans. Cela peut être lié au "healthy worker effect", les travailleurs ayant de bonnes conditions de travail et étant en bonne santé ont plus de chances de faire une carrière complète. La part des hommes et des femmes déclarant souffrir de stress au travail était égale en 2010.

Personnes de 15 ans et plus ayant un emploi au moment où l'enquête a été réalisée: 1 500 travailleurs en 2000, 1 000 en 2005 et 4 000 en 2010 pour la Belgique.

### Indicateur 16. Travail domestique

Thème	Travail et temps libre	
Dimensions	lci et maintenant	
(heures p	<b>Chiffres clés</b> ar jour / enquête T	ime use)
Début de période	1999	5,9
in de période	2013	5,7
Minimum	2013	5,7
Maximum	1999	5,9
aux de croissance nnuel moyen	1999-2013	-0,2 %
	on pays voisins, 19 par jour / enquête	
elgique		3,2
llemagne		3,5
rance		3,2



**Définition:** le travail domestique au cours d'une journée est la somme du temps moyen consacré au travail domestique par les femmes et du temps moyen consacré au travail domestique par les hommes. Cet indicateur est calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus¹9), exprimé en heures. Le travail domestique est l'ensemble des tâches réalisées pour l'entretien de la maison, la préparation des repas, l'éducation et les soins des enfants. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

**Évolution**: en Belgique, le temps moyen de travail domestique cumulé des hommes et des femmes diminue un peu au cours de la période considéré.

Au niveau européen, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey*<sup>20</sup>, qui regroupe différemment les activités reprises comme travail domestique et fournit des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays<sup>21</sup>. La comparaison entre la Belgique et les pays voisins montre peu de différences. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif et ne sont donc pas montrées dans ce graphique. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des travaux domestiques.

**Objectif**. La Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant "Les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du

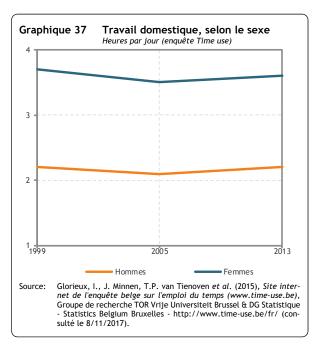
En 1999, 8 382 répondants, âgés de 12 ans et plus, issus de 4 275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6 400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3 474 ménages. Enfin, en 2013, 5 559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2 744 ménages, ont participé à l'enquête. La sélection s'est effectuée au niveau des ménages. Tous les membres du ménage, à partir de l'âge de 12 ans (ou de 10 ans en 2013), ont donc complété le journal. Tous les membres d'un seul et même ménage ont rempli les données pour les mêmes jours.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> HETUS (2015), Harmonised European Time Use Survey, https://www.h6.scb.se/tus/tus/ (consulté 23/10/2017).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Pays participants: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume uni.

développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national" (sous-objectif 5.4). Pour contribuer à ces objectifs, le travail domestique doit être réparti également entre hommes et femmes.

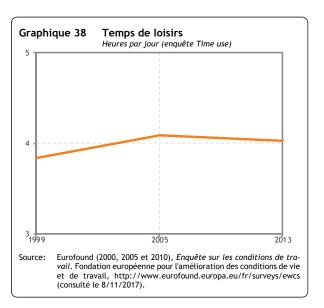
#### Ventilation selon le sexe



Au cours de la période 1999-2013, le temps consacré par les femmes au travail domestique a un peu diminué et celui y consacré par les hommes est resté stable. Les femmes sont passées de 3h42 par jour en moyenne consacrées au travail domestique à 3h36, alors que les hommes sont restés à 2h12 au cours de cette période.

### Indicateur 17. Temps de loisirs

Thème	Travail et temps libre		
Dimensions	lci et maintenant		
Chiffres clés (he	eures par jour / end	quête Time use)	
Début de période	1999	3,8	
Fin de période	2013	4,0	
Minimum	1999	3,8	
Maximum	2005	4,1	
Taux de croissance annuel moyen	1999-2013	+0,3 %	
	son pays voisins, 19 par jour / enquête		
Belgique		5,5	
Allemagne		5,5	
France		4,4	



**Définition**: temps moyen consacré aux loisirs<sup>22</sup> au cours d'une journée, calculé à partir de l'enquête belge sur l'emploi du temps (belges âgés de 12 ans et plus<sup>23</sup>), exprimé en heures. Les données proviennent de Statistics Belgium (2015).

**Évolution**: selon cette enquête, entre 1999 et 2005, le temps de loisirs a augmenté de 18 minutes par jour (de 3h48 à 4h12), mais il a ensuite diminué de 12 minutes entre 2005 et 2013. Comme les temps accordés aux différentes activités sont dépendants les uns des autres au cours d'une journée de 24h, il serait difficile d'expliquer ces variations sans passer par une analyse des évolutions relatives de l'ensemble des activités.

Au niveau européen, les enquêtes sur l'emploi du temps sont regroupées par le programme HETUS: *Harmonised European Time Use Survey*<sup>24</sup>, qui a une liste différente d'activités considérées comme loisirs et fourni des tableaux permettant de comparer les 15 pays européens participants pour une journée moyenne des personnes de 20 à 74 ans lors d'une année située entre 1998 et 2005 selon les pays<sup>25</sup>. La Belgique et les pays voisins partagent une même durée de temps de loisirs, à une demi-heure près. Au vu de la variabilité des dates des enquêtes, ces données sont à prendre à titre exemplatif et ne sont donc pas montrées dans le graphique. Les différences entre les enquêtes Time use et HETUS sont dues à des différences dans la définition des loisirs.

**Objectif**: il n'y a pas d'objectif relatif au temps consacré aux loisirs.

Dans cette enquête, les loisirs correspondent aux activités comme faire une promenade, lire, écouter de la musique, regarder la télévision, promener son chien, pratiquer un hobby, un sport en amateur, assister à un spectacle...

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> "En 1999, 8.382 répondants, âgés de 12 ans ou plus, issus de 4.275 ménages ont consigné leur emploi du temps pendant deux jours. En 2005, l'enquête a interrogé 6.400 répondants âgés de 12 ans et plus et issus de 3.474 ménages. Enfin, en 2013, 5.559 répondants âgés de 10 ans et plus, provenant de 2.744 ménages, ont participé à l'enquête" Glorieux et al., 2015.

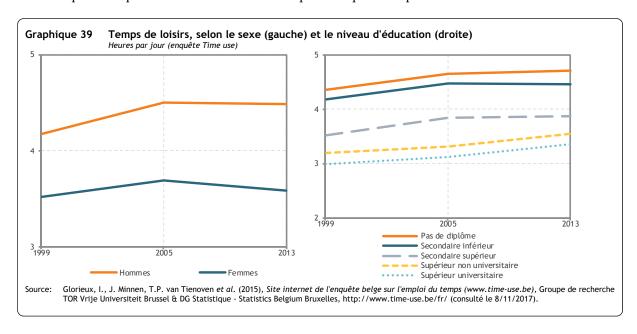
<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> HETUS (2015), Harmonised European Time Use Survey, https://www.h6.scb.se/tus/tus/ (consulté le 23/10/2017).

Pays participants: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovénie, Suède, Royaume uni.

#### Ventilation selon le sexe et le niveau d'éducation

La différence entre hommes et femmes en matière de temps libre augmente. Elle est passée de 42 minutes de temps de loisirs de plus par jour pour les hommes en 1999 à 54 minutes en 2013.

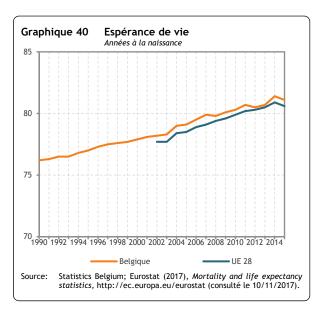
Plus le niveau de diplôme est élevé, moins le temps de loisir est long. Par contre les différences entre temps de loisir varient peu; la différence passe de 1h24 par jour en 1999 à 1h18 en 2013 entre ceux qui ont un diplôme supérieur universitaire et ceux qui n'ont pas de diplôme.



#### 4.4. Santé

Indicateur 18. Espérance de vie

Thème	Santé			
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard			
Cl	n <b>iffres clés</b> (années	5)		
Début de période	1990	76,2		
Fin de période	2015	81,1		
Minimum	1990	76,2		
Maximum	2014	81,4		
Taux de croissance	1990-2015	+0,3 %		
annuel moyen	2010-2015	+0,2 %		
Comparaison UE 28 - 2015 (années)				
Belgique		81,1		
UE 28		80,6		
UE 28 - minimum: Lituanie		74,6		
UE 28 - maximum: Espagne		83,0		



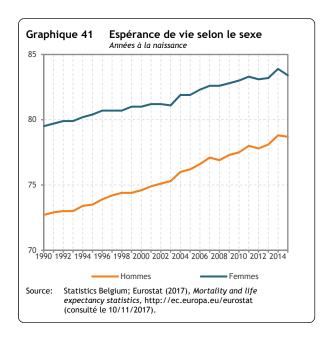
**Définition**: l'espérance de vie calculée à la naissance exprime le nombre d'années que vivrait une personne si elle connaissait à chaque âge les conditions de mortalité observées au moment de sa naissance. En Belgique, les probabilités de décès, qui permettent de mesurer l'espérance de vie à la naissance, sont calculées sur la base du Registre national des personnes physiques<sup>26</sup>. Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

Évolution: l'espérance de vie est en constante augmentation, de 4,9 ans entre 1990 et 2015 où elle atteint 81,1 ans, malgré une légère diminution entre 2014 et 2015 (de 81,4 à 81,1 ans). Il faudra attendre les données des années suivantes pour savoir si cette faible diminution est un changement dans l'évolution ou pas. L'évolution de l'espérance de vie en Belgique et celle de l'Union européenne sont parallèles, celle de la Belgique étant un peu plus élevée que celle de l'UE 28, qui atteint 80,6 ans en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: il n'y a pas d'objectif directement relatif à l'espérance de vie. Mais les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* (objectif 3). Comme le résultat d'une bonne santé est notamment une meilleure espérance de vie, dans ce rapport il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel l'espérance de vie ne doit pas diminuer.

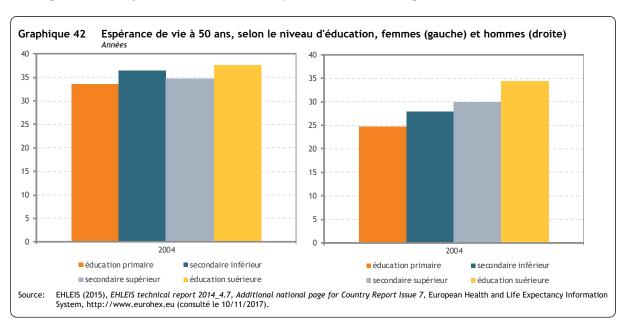
<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> SPF Économie - DGSIE (2013), Tables de mortalité et espérance de vie, http://statbel.fgov.be.

#### Ventilations selon le sexe et le niveau d'éducation



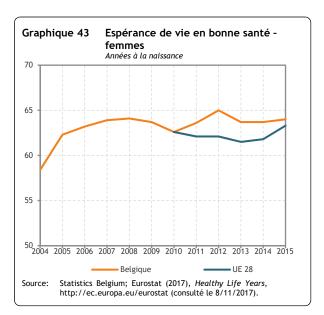
L'espérance de vie à la naissance des hommes est inférieure à celle des femmes, mais la différence tend à se réduire avec le temps: elle est passée en Belgique de 6,8 ans en 1990 à 4,7 ans en 2015.

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne présente pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans et sur l'espérance de vie calculée pour ceux qui ont atteint cet âge. Dans ce groupe, un niveau d'éducation plus élevé correspond à une plus longue espérance de vie à 50 ans, particulièrement pour les hommes. En effet, si la différence d'espérance de vie entre les femmes qui ont le niveau d'éducation le plus bas et celles qui ont le plus haut est de 4 ans, pour les hommes cette différence est de plus de 9 ans. Il est notamment remarquable que l'espérance de vie des femmes ayant une éducation primaire est égale à celle des hommes ayant une éducation supérieure.



Indicateur 19. Espérance de vie en bonne santé

Thème	Santé			
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard			
Chiffres clés - femmes (années)				
Début de période	2004	58,4		
Fin de période	2015	64,0		
Minimum	2004	58,4		
Maximum	2012	65,0		
Taux de croissance annuel moyen	2004-2015	+0,8 %		
	2010-2015	0,4 %		
Comparaison UE 28 - femmes - 2015 (années)				
Belgique		64,0		
UE 28		63,3		
UE 28 - minimum: Lettonie		54,1		
UE 28 - maximum: Malte		74,6		



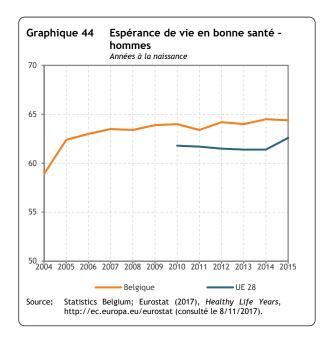
Définition: l'espérance de vie en bonne santé est calculée sur la base de l'espérance de vie et à partir d'enquêtes évaluant la part des personnes s'estimant en bonne ou en mauvaise santé, exprimée en années. Les données présentées ci-dessous pour cet indicateur proviennent des statistiques sur la mortalité et des données sur les incapacités ressenties issues du module santé de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). Il est à remarquer que la définition de l'espérance de vie en bonne santé a changé, ce qui empêche de présenter des données avant 2004, pourtant utiles pour suivre un phénomène lent comme l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, pour les hommes et les femmes séparément, mais par pour la moyenne.

**Évolution**: selon l'enquête EU-SILC, l'espérance de vie en bonne santé des femmes montre une légère tendance à la hausse depuis 2004, et atteint 64 ans en 2015. Ceci veut dire qu'en 2015, les femmes de l'échantillon considéraient ne pas être en très bonne ou en bonne santé<sup>27</sup> pendant les 19,4 dernières années de leur vie (voir les données sur l'espérance de vie à la naissance, femmes, indicateur 18). L'espérance de vie en bonne santé dans l'Union européenne, mesurée entre 2010 et 2015, est assez stable. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2015.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50 %" (objectif 4). Pour aller dans la direction de l'objectif, l'espérance de vie en bonne santé doit augmenter.

Remarque: "Le nombre d'années de vie en bonne santé (AVBS), également appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), équivaut au nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut espérer vivre en bonne santé. (...) Un individu est dit "en bonne santé" lorsqu'il ne souffre ni de limitation fonctionnelle ni d'incapacité. " (Eurostat, 2014). Les dénominations différentes sont celles des tableaux de données utilisés, provenant tout deux d'Eurostat.

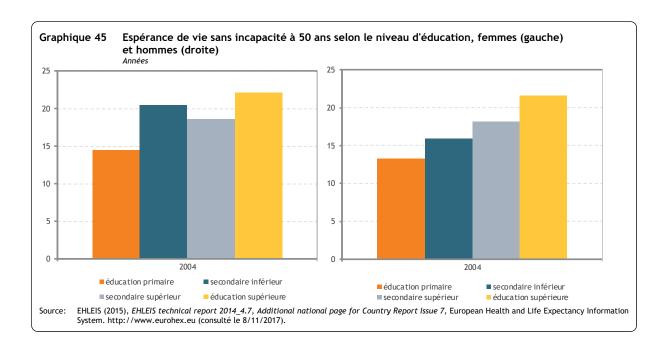
#### Ventilation selon le sexe



L'espérance de vie en bonne santé des hommes est quasi identique à celle des femmes et est encore plus stable. Mais aussi, la différence entre espérance de vie en bonne santé et espérance de vie à la naissance est plus faible pour les hommes: 14,3 ans. Par rapport à la moyenne de l'UE 28, les hommes belges bénéficient de 1,8 an d'espérance de vie en bonne santé supplémentaire.

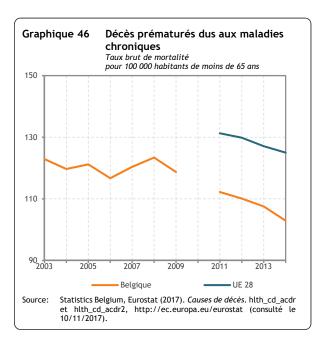
#### Ventilation selon le niveau d'éducation

La source utilisée pour décrire l'espérance de vie à la naissance ne calcule pas de ventilation selon le niveau socio-économique. C'est donc dans les données du programme EHLEIS (*European Health and Life Expectancy Information System*) que celles-ci ont été recherchées. Elles ne portent que sur les personnes âgées de plus de 50 ans. Dans ce groupe, les femmes qui ont un niveau d'éducation élevé ont une espérance de vie sans incapacité plus élevée. La différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans est de 7,7 ans entre celles qui ont un diplôme d'éducation primaire et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Cette différence n'est plus que de 1,8 an entre celles qui ont un diplôme du secondaire inférieur et celles qui ont un diplôme d'éducation supérieure. Pour les hommes, la différence entre les niveaux d'éducation est plus clairement marquée, avec une différence d'espérance de vie sans limitations à 50 ans de 8,3 ans entre ceux qui ont un diplôme d'éducation primaire et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure. La différence est réduite à 5,7 ans entre ceux qui ont un diplôme du secondaire inférieur et ceux qui ont un diplôme d'éducation supérieure.



Indicateur 20. Décès prématurés dus aux maladies chroniques

Thème	Santé			
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard			
Chiffres clés (taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)				
Début de période	2003	122,9		
Fin de période	2014	102,9		
Minimum	2014	102,9		
Maximum	2008	123,4		
Taux de croissance	2003-2014	-1,6 %		
annuel moyen	2009-2014	-2,8 %		
Comparaison UE 28 - 2014 (taux brut de mortalité pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)				
Belgique		102,9		
UE 28		125,0		
UE 28 - minimum: Chypre		74,7		
UE 28 - maximum: Hongrie		272,4		



Définition: le nombre de décès prématurés (avant 65 ans) dus aux maladies chroniques pour 100 000 habitants est calculé sur la base des données des certificats de décès, en reprenant les décès correspondant aux tumeurs malignes (C00-C97), diabète sucré (E10-E14), cardiopathies ischémiques (I20-I25), maladies cérébro-vasculaires (I60-I69), maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (J40-J47) et maladies hépatiques chroniques (K70, K73-K74). Les codes entre parenthèses sont issus de la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes* (CIM-10). Statistics Belgium récolte ces données en Belgique et les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE, sauf pour les ventilations selon le sexe, pour lesquelles les données publiées par Statistics Belgium sont utilisées.

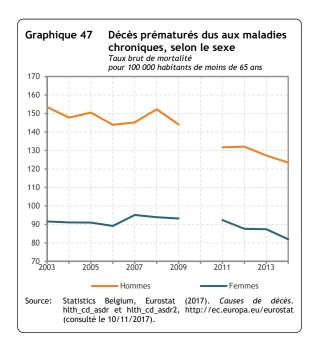
Évolution: le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques a constamment diminué entre 2003 et 2014, passant de 122,9 décès pour 100 000 personnes de moins de 65 ans en 2003 à 102,9 décès en 2014. En Europe, le nombre de décès par 100 000 habitants est plus élevé et la différence entre la Belgique et l'UE 28 est stable, passant de 19 décès en plus par 100 000 habitants en 2011 à 22 en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*La morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être" (sous-objectif 3.4).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, le nombre de décès prématurés dus aux maladies chroniques doit diminuer.

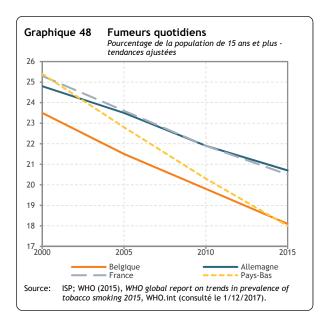
### Ventilation selon le sexe



Les hommes meurent proportionnellement plus de maladies chroniques que les femmes avant 65 ans, mais la différence se réduit: par 100 000 habitants elle est passé de 73,5 décès en plus en 2003 à 41,5 en 2014.

Indicateur 21. Fumeurs quotidiens

Thème	Santé	
Dimensions	Plus tard	
	centage de la popo - tendances ajust	ulation de 15 ans et ées)
Début de période	2000	23,5
Fin de période	2015	18,1
Minimum	2015	18,1
Maximum	2000	23,5
Taux de croissance	2000-2015	-1,7 %
annuel moyen	2010-2015	-1,8 %
	ys voisins - 2015 15 ans et plus - te	"
Belgique		18,1
Allemagne		20,7
France		20,5
Pavs-Bas		18.0



**Définition**: part de la population âgée de 15 ans et plus déclarant fumer quotidiennement. Les données proviennent des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique (2014<sup>28</sup>) qui les met à disposition, notamment de l'OMS. Les données utilisées ici proviennent du Rapport de l'OMS (2016) qui publie des résultats comparables entre pays. Pour les ventilations, les données des Enquêtes de santé nationales exécutées par l'Institut scientifique de santé publique (2014) sont utilisées car elles donnent plus de détails.

Évolution: selon ces enquêtes, la part des fumeurs quotidiens est en diminution constante, particulièrement entre 2004 et 2013. Il est à remarquer que la *Convention-cadre pour la lutte antitabac* de l'Organisation mondiale de la santé est entrée en vigueur en 2005. Elle est juridiquement contraignante et a pour objectif de "réduire régulièrement et notablement la prévalence du tabagisme et l'exposition à la fumée de tabac" (Art. 3)<sup>29</sup>. Elle a été ratifiée par la Belgique en 2004, qui a, la même année, adopté son *Plan fédéral de lutte contre le tabagisme*. Suite à celui-ci, des mesures ont progressivement été mises en place comme l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail, la promotion de programmes de prévention et de méthodes de sevrage. Entre 2000 et 2015, le pourcentage de fumeurs quotidiens a diminué de 5,4 points de pourcentage.

Les pays proches de la Belgique ont une proportion de fumeurs équivalente et montrent une évolution semblable, c'est-à-dire une lente diminution. Il est à remarquer qu'en Belgique, la proportion de fumeurs dans la population des 15 ans et plus est inférieure à celle des pays voisins tout au long de la période considérée.

Pour l'enquête santé 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes.

<sup>29</sup> OMS (2004), Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, Résolution WHA56.1, Organisation mondiale de la santé. http://ftp.who.int/.

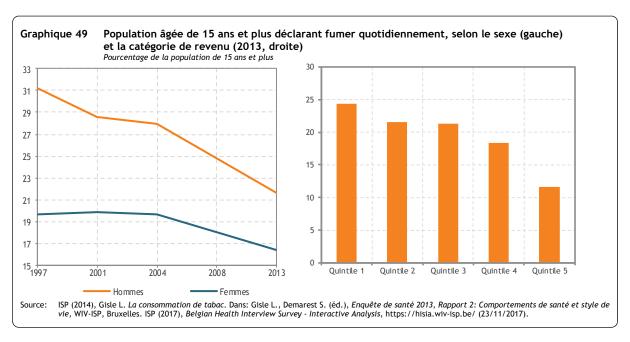
**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7). Comme le tabagisme est une cause reconnue de nombreuses maladies, pour aller dans la direction de l'objectif, la part des fumeurs quotidiens doit diminuer.

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac" (sous-objectif 3.a).

### Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

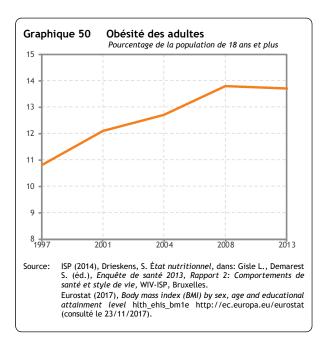
La part des femmes qui fument quotidiennement est inférieure à celle des hommes, mais elle diminue plus lentement, ce qui mène à un rapprochement entre ces groupes. En effet, en 1997, 31,2 % des hommes étaient des fumeurs quotidiens, pour 19,7 % des femmes, une différence de 11,5 points de pourcentage. En 2013, 21,6 % des hommes et 16,4 % des femmes étaient des fumeurs quotidiens, une différence réduite à 5,2 points de pourcentage.

Les personnes du premier quintile de revenu (revenus les plus bas) fument plus que les autres, et celles du cinquième quintile (revenus les plus hauts) sont celles qui fument le moins. La différence s'établi à 12,8 points de pourcentage en 2013.



Indicateur 22. Obésité des adultes

Thème	Santé			
Dimensions	Plus tard			
(pourcentage d	Chiffres clés (pourcentage de la population de 18 ans et plus)			
Début de période	1997	10,8		
Fin de période	2013	13,7		
Minimum	1997	10,8		
Maximum	2008	13,8		
Taux de croissance	1997-2013	+1,5 %		
annuel moyen	2008-2013	-0,1 %		
Comparaison UE 28 - 2014 (pourcentage de la population de 18 ans et plus)				
Belgique		14		
UE 28		15,9		
UE 28 - minimum: Roumanie		9,4		
UE 28 - maximum: Lettonie		21,3		
	·	•		



**Définition**: l'obésité, qui est une situation de surcharge pondérale sévère, correspond à un indice de masse corporelle supérieur à 30. La population adulte est définie comme la population âgée de 18 ans et plus. L'indice de masse corporelle (ou body mass index: BMI) est une mesure anthropométrique calculée comme le rapport entre le poids mesuré en kilogrammes et le carré de la hauteur mesurée en mètres. Cette mesure du poids d'une personne par rapport à sa hauteur est corrélée avec la teneur en graisse du corps d'un adulte<sup>30</sup>. Les personnes obèses sont plus à risque pour les maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers<sup>31</sup>. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationale exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>32</sup>) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

Évolution: selon ces enquêtes, après une augmentation constante entre 1997 et 2008, la part des adultes obèses a légèrement diminué en 2013. Il faudra attendre des données pour des années ultérieures pour voir s'il s'agit d'une tendance à la baisse ou d'une stabilisation. Pour l'UE 28, Eurostat publie des données pour 2008 et 2014. Selon ces données, la Belgique est 1,9 point de pourcentage en dessous de la moyenne européenne en 2014. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2014.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "*la morbidité/mortalité liée aux maladies chroniques sera réduite*" (objectif 7). Comme l'obésité augmente le risque de maladies cardiovasculaires, de diabète et de plusieurs types de cancer, pour aller dans la direction de l'objectif, la part d'adultes obèses doit diminuer.

<sup>30</sup> Eurostat (2008), Tableau Thème santé publique - Personnes en excès de poids par sexe et groupe d'âge, http://ec.europa.eu/eurostat.

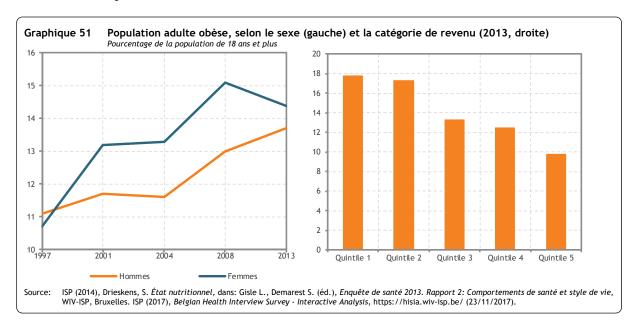
OMS (2015), Obésité et surpoids, Aide-mémoire n°311, http://www.who.int.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes.

# Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

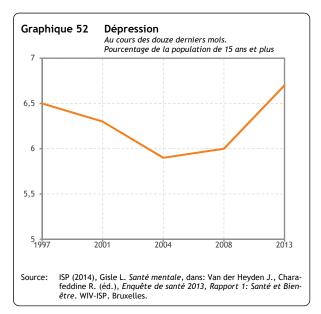
Le pourcentage d'hommes obèses dans l'échantillon est passé de 11,1 % à 13,7 % entre 1997 et 2013 alors que le pourcentage des femmes est passé de 10,3 % à 14,4 % après un maximum de 15,1 % en 2008. Le pourcentage des femmes et des hommes obèses ne diffère pas beaucoup.

Le pourcentage d'adultes obèses est corrélé au niveau de revenu. La part des personnes obèses est d'environ 17 % pour les deux quintiles de revenu les plus bas et diminue jusqu'à environ 10 % pour le quintile de revenu le plus élevé.



### Indicateur 23. Dépression

	<i>c</i> ′		
Thème	Santé		
Dimensions	lci et maintenan	t	
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	1997	6,5	
Fin de période	2013	6,7	
Minimum	2004	5,9	
Maximum	2013	6,7	
Taux de croissance	1997-2013	+0,2 %	
annuel moyen	2008-2013	+2,2 %	
Comparaison Europe - 2008 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique		6,0	
France		3,7	
Roumanie et Bulgarie 0,		0,8	



**Définition**: part de la population de 15 ans et plus qui a rapporté avoir souffert d'une dépression au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent des Enquêtes de Santé nationales exécutées par l'Institut Scientifique de Santé Publique (2014<sup>33</sup>) pour la Belgique et d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

**Évolution**: selon ces enquêtes, si le pourcentage de personnes ayant rapporté avoir souffert d'une dépression a diminué de 1997 à 2004 (de moins d'un point de pourcentage), il est revenu à son point de départ en 2013.

En Europe, les données ne sont disponibles que pour 2008 et pour quelques pays<sup>34</sup>. La Belgique est le pays où la plus grande proportion de la population de 15 ans et plus déclare souffrir de dépression: 6,0 %. Les pays où le moins de personnes déclarent souffrir de dépression sont la Bulgarie et la Roumanie, avec 0,8 %.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "*Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*" (objectif 3). Étant donné qu'un bon état de santé mentale fait partie du bien-être, il est considéré dans ce rapport qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes souffrant de dépression doit diminuer.

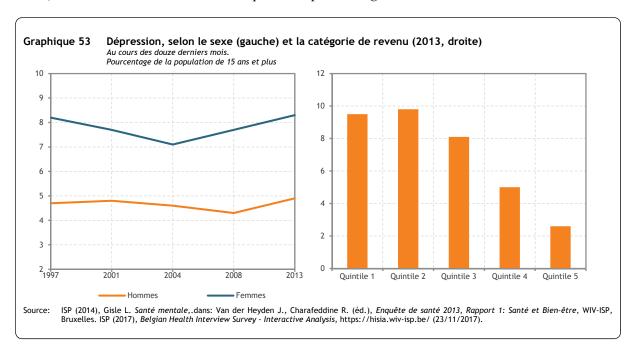
<sup>33</sup> Pour l'enquête santé 1997, 10 221 personnes ont été interrogées; pour celle de 2001: 12 111; de 2004: 12 650; de 2008: 8 836 et celle de 2013, 10 834 personnes.

Eurostat (2016), People reporting a chronic disease, by disease, sex, age and educational attainment level (%) hlth\_ehis\_st1, Depressive disorders, http://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 26/10/2016). Pays pour lesquels les données sont publiées: Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

# Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

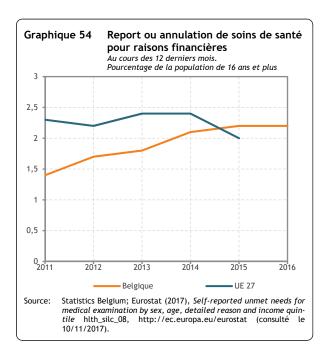
La part de femmes déclarant ayant souffert de dépression au cours des 12 derniers mois est deux fois plus élevée que celle des hommes à chaque enquête.

Pour ce qui est du niveau de revenu, les personnes du premier quintile (revenus les plus bas) sont 9,5 % à déclarer souffrir de dépression, pour 2,6 % des personnes du cinquième quintile (revenus les plus hauts), c'est-à-dire une différence de 6,9 points de pourcentage.



Indicateur 24. Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières

Thème	Santé	
Dimensions	lci et maintenant	:
(pourcent	<b>Chiffres clés</b> age de la populatio	n totale)
Début de période	2011	1,4
Fin de période	2016	2,2
Minimum	2011	1,4
Maximum	2015, 2016	2,2
Taux de croissance	2011-2016	+9,5 %
annuel moyen		
Comparaison UE 27 - 2015 (pourcentage de la population totale)		
Belgique		2,2
UE 27		2,0
UE 27 - minimum: Autriche		0
UE 27 - maximum: Grèce 10,9		10,9



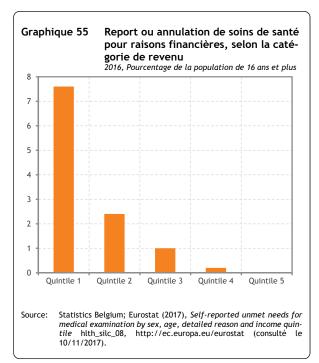
**Définition**: part des personnes de 16 ans et plus dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières au cours des 12 derniers mois. Les données proviennent de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC) de l'Union européenne. Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon ces enquêtes, la proportion de personnes dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits a augmenté de 0,7 % à 2,2 % de la population entre 2005 et 2016.

En Europe, cette part a oscillé entre 2,0 % et 2,4 % entre 2010 et 2015. L'évolution de la Belgique est donc moins favorable que celle de l'UE 27. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2014.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.)" (objectif 5). Pour aller dans la direction de l'objectif, les reports ou annulations de soins doivent diminuer.

# Ventilation selon la catégorie de revenu

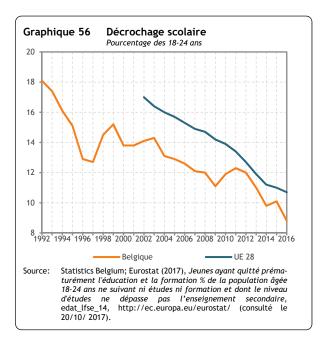


Les personnes disposant des revenus les plus faibles sont plus souvent dans une situation de besoins en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières que celles qui disposent de revenus plus élevés. La différence entre le groupe dont le revenu est le plus bas et celui dont le revenu est le plus élevé était de 4 points de pourcentage en 2011 et est de 7,6 points de pourcentage en 2016.

# 4.5. Éducation et formation

Indicateur 25. Décrochage scolaire

Thème	Éducation	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard	
(poui	Chiffres clés centage des 18-24	ans)
Début de période	1992	18,1
Fin de période	2016	8,8
Minimum	2016	8,8
Maximum	1992	18,1
Taux de croissance	1992-2016	-3,0 %
annuel moyen	2011-2016	-6,5 %
	paraison UE 28 - 20 centage des 18-24	
Belgique		8,8
JE 28		10,7
UE 28 - minimum: Lituanie		4,8
UE 28 - maximum: Malte 19,7		



Définition: part des jeunes de 18 à 24 ans titulaires tout au plus d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur n'ayant reçu aucun enseignement ou aucune formation au cours des 4 semaines qui ont précédé l'interview. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 0-3C de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon l'EFT, la part des jeunes en décrochage scolaire baisse au cours de la période considérée, passant de 18,1 % en 1992 à 8,8 % en 2016.

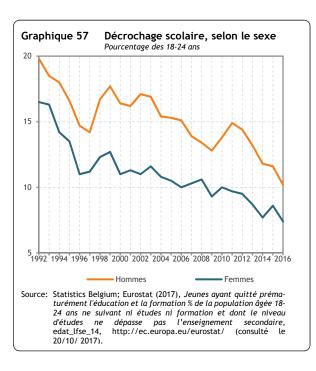
Tout comme en Belgique le décrochage scolaire a diminué dans l'UE 28, mais cette diminution y était légèrement plus forte (taux de croissance annuel de -3,0 % entre 2000 et 2016) qu'en Belgique (taux de croissance de -2,8 % sur la même période). Par contre, le décrochage scolaire en Belgique était en dessous de celui de l'UE 28 tout au long de cette période. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles" (sous-objectif 4.1).

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 inclut la cible suivante en matière d'éducation et de formation: réduire la part des jeunes de 18-24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur et qui ne suivent ni études ni formation à 9,5 % en 2020. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part de jeunes en décrochage scolaire doit diminuer.

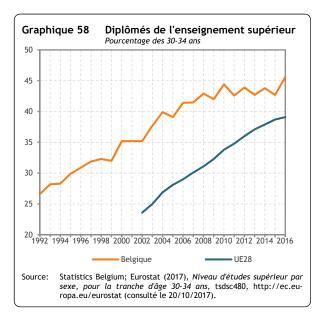
#### Ventilation selon le sexe



Les hommes (10,2 %) plus que les femmes (7,4 %) quittent l'école sans diplôme et, ces dernières années, l'évolution chez les hommes montre des variations plus fortes au cours du temps que chez les femmes. La différence entre les hommes et les femmes oscille entre 2,2 points de pourcentage en 1993 et 6,1 points de pourcentage en 2002 pour atteindre 2,8 points de pourcentage en 2016. Tout au long de la période le décrochage scolaire est plus haut chez les hommes que chez les femmes et dans les deux cas une tendance à la baisse est observée sur toute cette période.

Indicateur 26. Diplômés de l'enseignement supérieur

Thème	Éducation		
meme	Education		
Dimensions	lci et maintenan	t, Plus tard	
Chiffres clé	s (pourcentage des	30-34 ans)	
Début de période	1992	26,6	
Fin de période	2016	45,6	
Minimum	1992	26,6	
Maximum	2016	45,6	
Taux de croissance	1992-2016	+2,3 %	
annuel moyen	2011-2016	+1,4 %	
Comparaison UE 28 - 2016 (pourcentage des 30-34 ans)			
Belgique		45,6	
UE 28		39,1	
UE 28 - minimum: Roumanie		25,6	
UE 28 - maximum: Lituanie		58,7	



**Définition**: part de la population âgée de 30-34 ans ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce niveau d'éducation correspond aux niveaux 5-8 de la CITE (*Classification internationale type de l'éducation*) 2011 pour les données à partir de 2014 et aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces du travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

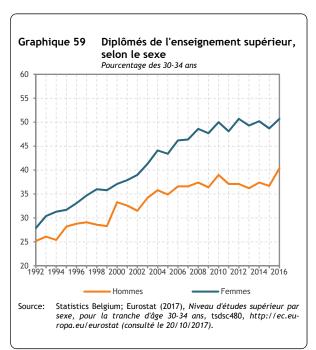
**Évolution**: selon l'EFT, la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % entre 1992 et 2016. Cela représente une différence de 19 points de pourcentage. Au cours des 5 dernières années le taux de croissance annuel est néanmoins plus bas avec 1,4 %.

La Belgique a plus de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (45,6 %) que la moyenne des États membres de l'UE 28 (39,1 %) dans la tranche d'âge considérée, mais cette différence diminue de 11,6 point de pourcentage en 2002 à 6,5 points de pourcentage en 2016. Le nombre de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente donc plus vite dans l'UE 28. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "Les conditions préalables au bien-être des citoyens seront réunies, à savoir: la paix, l'éducation, le revenu, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale" (introduction du défi "Une société qui promeut la cohésion sociale").

Le Programme national de réforme 2011 adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient la cible suivante en matière d'éducation et de formation: un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins 47 % de la population âgée de 30 à 34 ans. Pour aller dans la direction de l'objectif, la part des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur doit augmenter.

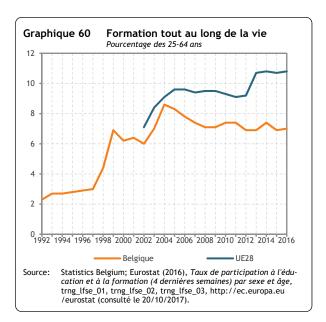
#### Ventilation selon le sexe



Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur, et, de plus, l'écart entre eux augmente, passant de 2,7 points de pourcentage en 1992 à 10,3 en 2016.

Indicateur 27. Formation tout au long de la vie

Thème	Éducation	
Dimensions	lci et maintenan	t
Chiffres clé	s (pourcentage de:	s 25-64 ans)
Début de période	1992	2,3
Fin de période	2016	7,0
Minimum	1992	2,3
Maximum	2004	8,6
Taux de croissance	1992-2016	+4,7 %
annuel moyen	2011-2016	-1,1 %
Comparaison UE 28 - 2016 (pourcentage des 25-64 ans)		
Belgique		7,0
UE 28		10,8
UE 28 - minimum: Roumanie		1,2
UE 28 - maximum: Suède		29,6



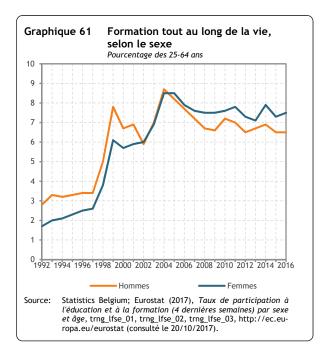
**Définition**: part de la population entre 25 et 64 ans, qui a participé à une formation (formelle ou non formelle), au cours des quatre dernières semaines précédant l'interview. Les données sont issues de l'*Enquête sur les forces de travail* (EFT). Statistics Belgium organise en Belgique cette enquête harmonisée au niveau de l'UE et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

**Évolution**: selon l'EFT, la part de la population de 25 à 64 ans ayant participé à une forme d'éducation ou de formation a nettement augmenté de 1992 à 2004, partant de 2,3 % pour atteindre 8,6 %. Elle est ensuite redescendue jusqu'à 7,1 % en 2008, mais depuis lors elle ne montre pas de tendance claire et atteint 7,0 % en 2016.

De ce fait la Belgique prend de plus en plus de retard par rapport à la moyenne européenne. La différence entre la Belgique et l'UE 28 était de 1,1 point de pourcentage en 2002 et a augmenté jusqu'à 3,8 point de pourcentage en 2016. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016. En tant que pays voisins la France (4<sup>ième</sup>) et les Pays-Bas (5<sup>ième</sup>) font nettement mieux.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent l'objectif suivant: "Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie" (objectif 4). Un des 7 axes politiques prioritaires du Programme national de réforme 2011, adopté par la Belgique en avril 2011 dans le cadre de la stratégie Europe 2020, est l'"Augmentation de la formation tout au long de la vie des travailleurs et de la qualification des demandeurs d'emploi", ceci afin de pouvoir atteindre l'objectif relatif à l'emploi (taux d'emploi de 73,2 % en 2020). Pour aller dans la direction de l'objectif, la part de la population participant à la formation continuée doit augmenter.

#### Ventilation selon le sexe

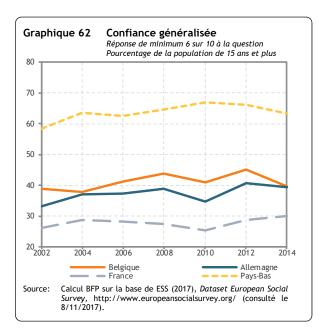


Pour ce qui est de la différence entre les hommes et les femmes, les pourcentages de participation à l'éducation et à la formation sont fort semblables (ils diffèrent de maximum 1,7 points de pourcentage, et ce en 1999). Avant 2002 les hommes suivaient plus de formations tout au long de la vie, mais depuis 2005 c'est l'inverse.

# 4.6. Vie en société

Indicateur 28. Confiance généralisée

Thème	Vie en société		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard		
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	38,8	
Fin de période	2014	39,5	
Minimum	2004	37,7	
Maximum	2012	45,0	
Taux de croissance	2002-2014	+0,1 %	
annuel moyen	2008-2014	-1,7 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique		39,5	
Allemagne		39,4	
France		30,0	
Pays-Bas		63,2	



**Définition**: la confiance généralisée est définie par le résultat des enquêtes ESS et plus particulièrement par un score de minimum 6 sur 10 à la question "*Diriez-vous que l'on peut généralement faire confiance à la plupart des personnes, ou que l'on n'est jamais trop prudent dans ses contacts avec les gens ?" Les personnes interrogées peuvent indiquer une réponse sur une échelle de 0 ("on n'est jamais trop prudent") à 10 ("la plupart des personnes sont dignes de confiance"). Cette question a systématiquement été posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2017).* 

**Évolution**: selon l'ESS, le sentiment de confiance généralisée a à peine progressé entre 2002 et 2014. Cet indicateur a très légèrement augmenté, en passant de 38,8 % à 39,5 %, à un rythme annuel moyen de 0,2 %, principalement suite à une forte diminution lors de la dernière enquête. Le maximum a été atteint en 2012. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

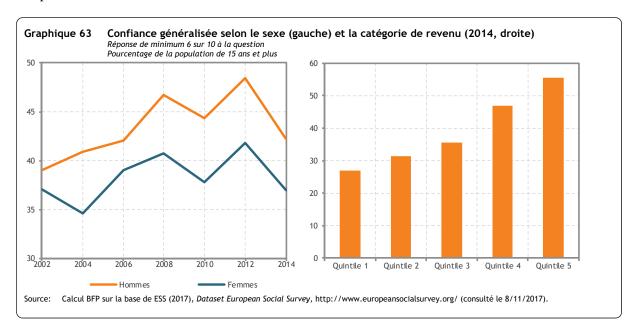
En Belgique (39,5 %) le sentiment de confiance généralisée est inférieur à celui aux Pays-Bas (63,2 %), supérieur à celui de la France (30,0 %) et environ au même niveau que l'Allemagne (39,4 %). Jusqu'à la diminution en 2014, le sentiment de confiance généralisée était également supérieur à celui de l'Allemagne et les différences restaient plus ou moins égales. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

**Objectif**: il n'y a pas d'objectif explicite lié à la confiance généralisée. Mais la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend dans le premier défi: "*Une société qui promeut la cohé-sion sociale*". Pour contribuer à cette cohésion sociale ce rapport considère qu'il existe un objectif implicite selon lequel la confiance généralisée, en tant que mesure du capital social, ne peut pas diminuer.

# Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

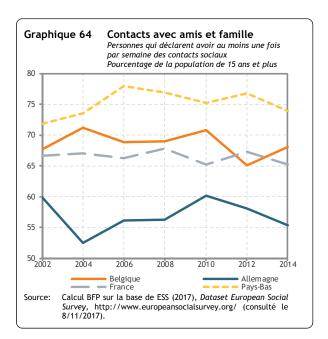
Dans les sept éditions de l'enquête, la confiance généralisée était plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Cet écart a atteint son niveau minimum en 2002 (1,9 points de pourcentage) et son niveau maximum en 2012 (6,6 points de pourcentage). Depuis 2008, cet écart est de plus de 5 points de pourcentage.

Il y a un lien entre le revenu et le sentiment de confiance généralisée. Cet indicateur augmente avec le quintile de revenu: 27,0 % des personnes du quintile de revenu le plus bas et 55,5 % des personnes du quintile de revenu le plus haut, ont un sentiment de confiance, alors que le pourcentage moyen de tous les quintiles de revenu était de 39,5 %.



Indicateur 29. Contacts avec amis et famille

Thème	Vie en société		
Dimensions	lci et maintenant	Ici et maintenant, Plus tard	
(pourcentage d	<b>Chiffres clés</b> e la population de	15 ans et plus)	
Début de période	2002	67,7	
Fin de période	2014	68,0	
Minimum	2012	65,2	
Maximum	2004	71,1	
Taux de croissance	2002-2014	0,0 %	
annuel moyen	2008-2014	-0,2 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique		68,0	
Allemagne		55,4	
France		65,2	
Pays-Bas		73,9	



**Définition**: les contacts sociaux sont définis par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par la réponse "au moins une fois par semaine" à la question de la fréquence à laquelle "vous rencontrez des amis, de la famille ou des collègues" pour des raisons sociales (donc ni pour le travail ni par pure obligation, mais parce qu'elles choisissent de rencontrer des amis, la famille ou des collègues<sup>35</sup>). Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2017).

**Évolution**: cet indicateur est stable entre 2002 et 2014, en passant de 67,7 % à 68,0 %. Il n'y a pas de tendance claire observée en Belgique. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

En comparaison avec les pays voisins, il y a en Belgique (68,0 %) plus de personnes qui déclarent avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine qu'en Allemagne (55,4 %), mais moins qu'aux Pays-Bas (73,9 %). En France (65,2 %) un nombre équivalent de personnes déclarent avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine. Ces proportions sont globalement les mêmes au cours des sept éditions de l'ESS. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

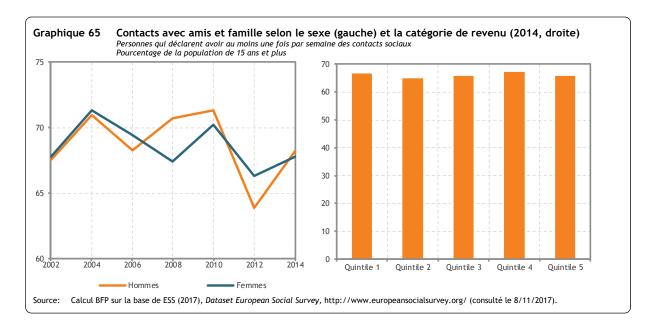
**Objectif**: il n'y a pas d'objectif explicite lié aux contacts sociaux. Mais la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend dans le premier défi: "*Une société qui promeut la cohésion sociale*". Pour contribuer à cette cohésion sociale ce rapport considère qu'il existe un objectif implicite selon lequel la part des personnes interrogées déclarant avoir des contacts sociaux au moins une fois par semaine, en tant que mesure du capital social, ne peut pas diminuer.

<sup>35</sup> Ceci correspond au questionnaire original européen en anglais et au questionnaire en néerlandais. Dans le questionnaire en français il est uniquement mentionné "en dehors du travail".

# Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

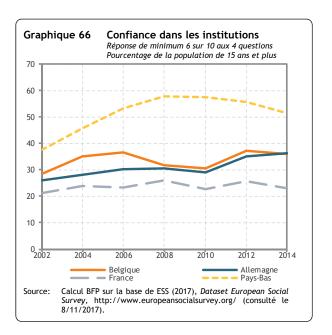
La part des hommes et celle des femmes ayant déclaré avoir au moins une fois par semaine des contacts sociaux ont évolué différemment dans les sept éditions de l'ESS: la part des hommes est la plus élevée certaines années, la part des femmes d'autres années. Par ailleurs, les écarts entre les hommes et les femmes étaient plutôt limités et toujours inférieurs à 3,3 points de pourcentage.

Il n'y a pas d'influence significative du revenu sur cet indicateur qui montre des valeurs comparables (environ 65 %) pour les 5 quintiles de revenu.



Indicateur 30. Confiance dans les institutions

Thème	Vie en société		
Dimensions	Ici et maintenant		
Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	28,5	
Fin de période	2014	36,0	
Minimum	2002	28,5	
Maximum	2012	37,3	
Taux de croissance	2002-2014	+1,9 %	
annuel moyen	2008-2014	+2,1 %	
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Belgique		36,0	
Allemagne		36,4	
France		23,0	
Pays-Bas		51,5	



**Définition**: la confiance dans les institutions est définie par le résultat du European Social Survey (ESS) et plus particulièrement par un score de minimum 6 sur 10 pour chacune des 4 questions suivantes: "Dites-moi quelle confiance vous faites personnellement à chacune de ces institutions: le Parlement fédéral belge, la justice, les hommes politiques et les partis politiques". Les personnes interrogées peuvent donner pour chaque institution une réponse sur une échelle de 0 ("pas du tout confiance") à 10 ("complètement confiance"). Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2017).

Évolution: selon l'ESS cet indicateur a augmenté au cours de la période 2002 à 2014 en passant de 28,5 % à 36,0 %, soit avec un taux de croissance annuel moyen de 2,0 %. La baisse de confiance enregistrée dans les années 2008 et 2010 est due à une diminution de la confiance dans le Parlement fédéral belge, les hommes politiques et les partis politiques car la confiance dans la justice n'a connu qu'une faible diminution au cours de ces années. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

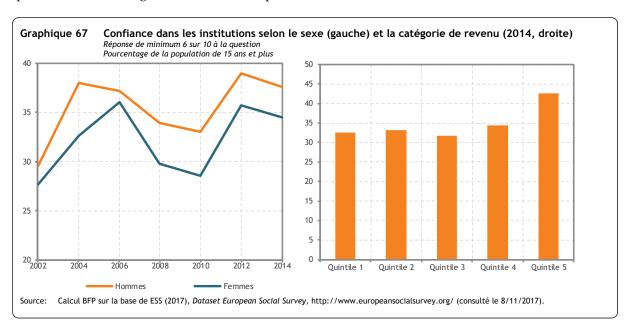
Cet indicateur se situe à 36,0 % en Belgique, un niveau semblable à celui de l'Allemagne (36,4 %). Elle est, par contre, nettement plus haute qu'en France (23,0 %), mais plus basse qu'aux Pays-Bas (51,5 %). Ces proportions changent peu au cours des sept éditions de l'ESS, si ce n'est que la confiance diminue nettement aux Pays-Bas et qu'elle augmente plus en Allemagne qu'en Belgique, qui a ainsi transformé son léger retard en légère avance. Étant donné la nature subjective de cet indicateur, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend l'objectif suivant: "L'autorité publique fédérale procurera à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes, tenant compte de l'intérêt général" (objectif 41). Pour contribuer à cet objectif, la confiance dans les institutions doit augmenter.

### Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Dans les sept enquêtes ESS, les hommes avaient plus que les femmes confiance dans les quatre institutions. La situation était similaire en ce qui concerne la confiance généralisée (voir indicateur 28). Les écarts de confiance dans les institutions oscillent de 1,1 % à 5,4 % en sont assez stables depuis 2008.

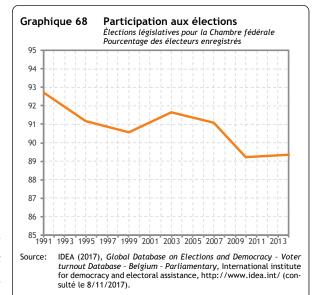
Il y a un lien entre le revenu et la confiance dans les quatre institutions. La confiance est plus élevée pour les quintiles les plus élevés. En 2014 les différences quant à la confiance sont faibles du premier au quatrième quintile, mais le quintile de revenu le plus haut (42,7 %) est nettement au-dessus de la moyenne (36,0 %). En considérant les données des trois dernières éditions de l'ESS, il peut être observé que les différences augmentent avec le temps.



Indicateur 31. Participation aux élections

Thème	Vie en société	
Dimensions	lci et maintena	nt
	Chiffres clés	
(pourcentage des électeurs enregistrés)		
Début de période	1991	92,7
Fin de période	2014	89,4
Minimum	2010	89,2
Maximum	1991	92,7
Taux de croissance	1991-2014	-0,2 %
annuel moyen	2007-2014	-0,3 %
	2007 2014	0,3 %

**Définition**: la participation aux élections est mesurée par la part des électeurs enregistrés qui ont effectivement voté lors des élections législatives pour la Chambre fédérale. Les données provien-



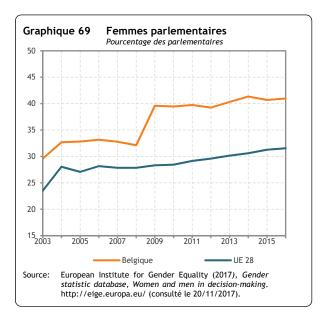
nent du International Institute for Democracy and Electoral Assistance (2017).

**Évolution**: comme le vote est obligatoire en Belgique, cet indicateur ne peut être utilisé pour des comparaisons avec d'autres pays. L'indicateur permet toutefois d'avoir une idée de l'évolution de la participation aux élections en Belgique: celle-ci a enregistré une légère diminution, puisqu'elle est passée de 92,7 % en 1991 à 89,4 % en 2014, ce qui représente une baisse annuelle moyenne de 0,2 %. À partir de 2007, ce taux de croissance moyen se situe plus bas: -0,3 % par an.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable comprend l'objectif suivant: "L'autorité publique fédérale garantira le fonctionnement démocratique de ses organes de concertation et de consultation" (objectif 40). Pour contribuer à cet objectif la participation aux élections ne doit pas diminuer.

Indicateur 32. Femmes parlementaires

Thème	Vie en société	
Dimensions	lci et maintenant	
Chiffres clés		
(pource	ntage des parlemer	ntaires)
Début de période	2003	29,6
Fin de période	2016	41,0
Minimum	2003	29,6
Maximum	2014	41,3
Taux de croissance	2003-2016	+2,5 %
annuel moyen	2011-2016	+0,6 %
Comparaison UE 28 - 2016 (pourcentage des parlementaires)		
Belgique		41,0
UE 28		31,5
UE 28 - minimum: Hongrie		10,9
UE 28 - maximum: Suède		48,2



**Définition**: part de femmes dans les parlementaires siégeant dans les différents parlements. Les données proviennent de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2017).

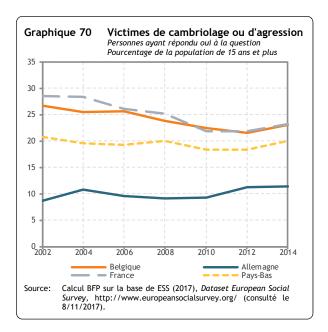
**Évolution**: une augmentation de la proportion de femmes parlementaires au cours du temps est observée, passant de 29,6 % en 2003 à 41,0 % des parlementaires en 2016.

Au niveau européen, la tendance est aussi à l'augmentation de la proportion de femmes dans les parlements nationaux, passant de 23,5 % en 2003 à 31,5 % en 2016. La Belgique, avec 41,0 % de femmes parmi les parlementaires, est au-dessus de la moyenne, et proche de la Suède qui est le pays le plus égalitaire avec 48,2 % de femmes parlementaires. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

**Objectif**: la vision fédérale à long terme sur le développement durable inclut l'objectif suivant: "les femmes et les hommes exerceront leurs droits de manière égale. Ils pourront contribuer à tous les aspects du développement de la société et à l'amélioration des conditions de vie sans distinction, exclusion ou restriction sur la base du sexe" (objectif 1). Pour réaliser cet objectif, il faut que la part de femmes parlementaires soit d'environ la moitié. Pour aller dans la direction de l'objectif, l'indicateur doit augmenter.

Indicateur 33. Victimes de cambriolage ou d'agression

Thème	Vie en société			
Dimensions	lci et maintenant			
(pourcentage d	Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	26,7		
Fin de période	2014	23,1		
Minimum	2012	21,5		
Maximum	2002	26,7		
Taux de croissance	2002-2014	-1,2 %		
annuel moyen	2008-2014	-0,5 %		
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)				
Belgique		23,1		
Allemagne		11,4		
France		23,2		
Pays-Bas		20,0		



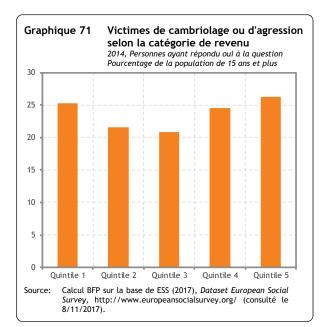
**Définition**: l'indicateur victimes de cambriolage ou d'agression est défini par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par les personnes qui ont répondu "oui" à la question suivante: "Vous-même ou un membre de votre ménage, a-t-il été victime d'un cambriolage ou d'une agression ces 5 dernières années ?" Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2017).

**Évolution**: selon l'enquête ESS, cet indicateur est passé de 26,7 % en 2002 à 23,1 % en 2014, soit une baisse moyenne de 1,2 % par an. Malgré une tendance à la baisse sur l'ensemble de la période, une augmentation est observée lors de la dernière enquête, en 2014. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

Cet indicateur qui atteint 23,1 % en Belgique se situe à un niveau semblable à celui de la France (23,2 %), mais est plus élevé qu'aux Pays-Bas (20,0 %) et nettement plus élevé qu'en Allemagne (11,4 %). Dans ces deux derniers pays il n'y a par contre qu'une très faible diminution (Pays-Bas) voire une augmentation (Allemagne) de cet indicateur, alors qu'il diminue en Belgique et en France.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (sous-objectif 16.1). Pour contribuer à cet objectif, la part des personnes interrogées ayant été ellesmêmes, ou un membre du ménage, victime d'un cambriolage ou d'une agression doit diminuer.

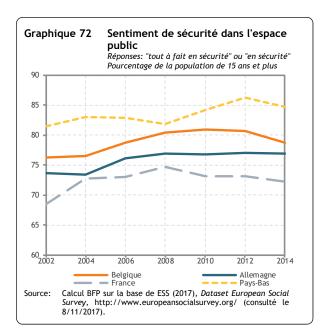
# Ventilation selon la catégorie de revenu



Il n'y a pas de relation claire entre cet indicateur et le niveau de revenu. L'indicateur est proche de 25 % pour les quintile 1, 4 et 5 et proche de 20 % pour les quintiles 2 et 3 (le quintile 1 comprenant les revenus les plus bas et le quintile 5 les revenus les plus hauts).

Indicateur 34. Sentiment de sécurité dans l'espace public

Thème	Vie en société			
Dimensions	lci et maintenan	t		
(pourcentage d	Chiffres clés (pourcentage de la population de 15 ans et plus)			
Début de période	2002	76,2		
Fin de période	2014	78,7		
Minimum	2002	76,2		
Maximum	2010	81,0		
Taux de croissance	2002-2014	+0,3 %		
annuel moyen	2008-2014	-0,4 %		
Comparaison pays voisins - 2014 (pourcentage de la population de 15 ans et plus)				
Belgique		78,7		
Allemagne		76,9		
France		72,3		
Pays-Bas		84,7		



**Définition**: le sentiment de sécurité dans l'espace public est défini par le résultat de l'enquête sociale européenne (ESS) et plus particulièrement par les réponses "tout à fait en sécurité" ou "en sécurité" à la question suivante: "Dans quelle mesure vous sentez-vous (ou sentiriez-vous) en sécurité seul le soir dans votre quartier?" Cette question a été systématiquement posée dans les sept enquêtes ESS bisannuelles. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'ESS (2017).

**Évolution**: selon l'enquête ESS, cet indicateur a augmenté en passant de 76,2 % en 2002 à 78,7 % en 2014, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,3 %. De 2002 à 2010, une augmentation ininterrompue est observée, mais au cours des deux dernières enquêtes, l'indicateur diminue. Les intervalles de confiance calculés pour cet indicateur sont présentés dans l'annexe 1.

En Belgique, il y a plus de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier (78,7 %) qu'en Allemagne (76,9 %) et qu'en France (72,3 %). Aux Pays-Bas par contre, plus de personnes indiquent se sentir en sécurité (84,7 %).

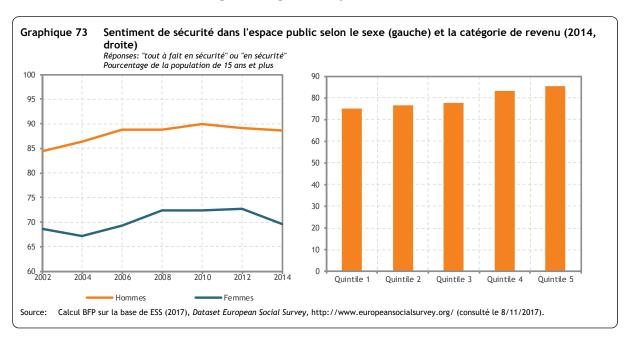
**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés" (sous-objectif 16.1). L'accord de gouvernement mentionne que le sentiment d'insécurité est "inacceptable dans une société démocratique moderne" 36. Pour contribuer à cet objectif, le sentiment de sécurité dans l'espace public de la population doit augmenter.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (consulté le 1/12/2015).

### Ventilation selon le sexe et la catégorie de revenu

Les hommes se sentaient nettement plus en sécurité que les femmes. Les écarts entre les hommes et les femmes ont été enregistrés dans toutes les éditions de l'enquête ESS et sont importants: ils n'ont jamais été inférieurs à 15,0 points de pourcentage et l'écart le plus marqué a été relevé en 2006 avec 19,5 points de pourcentage. La diminution du sentiment de sécurité général observé en 2014 est principalement expliquée par la diminution plus nette de la part de femmes qui se sent en sécurité.

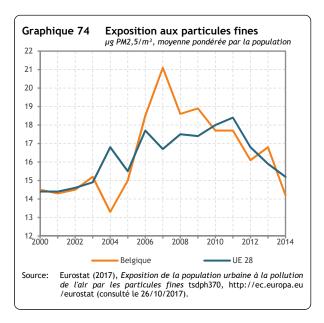
Il y a un lien entre le revenu et le sentiment de sécurité. La part de personnes qui se sentent en sécurité ou tout à fait en sécurité en se promenant seul le soir dans leur quartier augmente avec l'augmentation du quintile de revenu: 75,2 % des personnes dans le quintile de revenu le plus bas et 85,3 % dans les quintile de revenu le plus haut, alors que la moyenne pour tous les quintiles de revenus se situait à 78,7 %. La différence entre le quintile de revenu le plus bas et le quintile de revenu le plus haut a, par contre, nettement diminué: de 23,7 points de pourcentage en 2010 à 10,1 en 2014.



#### 4.7. Environnement

Indicateur 35. Exposition aux particules fines

Thème	Environnement		
Dimensions	lci et maintenant	t	
Chiffres clés (µg PM <sub>2,5</sub> /m³, moyenne pondérée par la population)			
Début de période	2000	14,5	
Fin de période	2014	14,2	
Minimum	2004	13,3	
Maximum	2007	21,1	
Taux de croissance	2000-2014	-0,1 %	
annuel moyen	2009-2014	-5,6 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (µg PM <sub>2,5</sub> /m³, moyenne pondérée par la population)			
Belgique		14,2	
UE 28		15,2	
Europe - minimum: Suède		7,2	
Europe - maximum: Pologne		26,1	



Définition: l'exposition aux particules fines (PM2,5) mesure les concentrations de particules de diamètre inférieur à 2,5 μm relevées dans les villes belges, exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (μg/m³). Ces particules sont principalement émises lors de processus de combustion (moteurs, chaudières...) et dans certaines activités industrielles et agricoles. En raison de la plus forte concentration d'activités de ce type dans les zones urbaines, les concentrations y sont mesurées en priorité. Pour calculer cet indicateur, les concentrations mesurées sont pondérées en fonction de la population. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site d'Eurostat (2017).

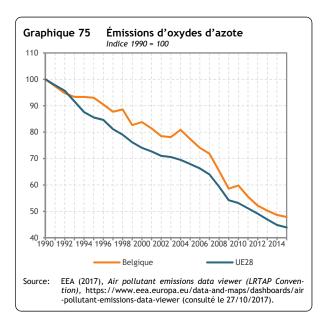
**Évolution**: les concentrations moyennes de particules fines étaient stables autour de 15  $\mu$ g/m³ entre 2000 et 2005, puis ont rapidement augmenté jusque 21  $\mu$ g/m³ en 2007. Depuis lors, ces concentrations moyennes ont régulièrement diminué pour atteindre 14,2  $\mu$ g/m³ en 2014.

Entre 2000 et 2014, les concentrations moyennes observées en Belgique sont à des niveaux comparables à ceux de l'Union européenne.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que (...) particules fines, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). En outre, l'organisation mondiale de la santé (OMS), dans ses Lignes directrices OMS relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale 2005 propose un niveau maximum de  $10~\mu g/m^3$  pour les moyennes annuelles de concentration de PM2.5. Pour aller dans la direction de l'objectif, l'exposition aux particules fines doit diminuer.

Indicateur 36. Émissions d'oxydes d'azote

Thème	Environnement	
Dimensions	lci et maintenant	
Ch	niffres clés (kt NO2)	
Début de période	1990	411,8
Fin de période	2015	197,2
Minimum	2015	197,2
Maximum	1990	411,8
Taux de croissance	1990-2015	-2,9 %
annuel moyen	2010-2015	-4,3 %
Comparaison UE 28 - 2015 (indice 1990 = 100)		
Belgique		47,9
UE 28		43,9
UE 28 - minimum: République Tchèque		22,3
UE 28 - maximum: Chypre		94,4



**Définition**: les émissions d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>) mesurent le total des émissions de NO<sub>x</sub> sur le territoire belge, exprimé en kilotonnes de dioxyde d'azote (kt NO<sub>2</sub>). Les NO<sub>x</sub> sont principalement émis lors de l'utilisation de combustibles fossiles dans les moteurs et les chaudières. Les données sont rassemblées par la Cellule interrégionale de l'environnement et disponibles sur le site de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2017). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus.

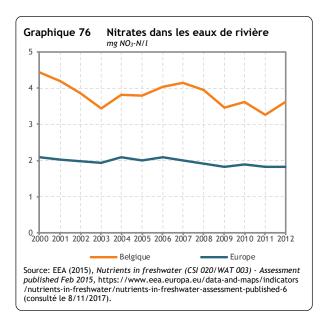
Évolution: entre 1990 et 2015, les émissions d'oxydes d'azote ont diminué de 52 %. L'une des sources principales de cette pollution est le transport routier. La baisse des émissions est le résultat de l'amélioration rapide des normes d'émissions par kilomètre pour les véhicules, avec l'introduction successive des normes de pollution Euro 1 (1993) à Euro 6 (2014). Cette amélioration est toutefois tempérée par trois facteurs. Le premier est le rythme de remplacement des anciens véhicules: comme ces normes de pollution ne s'appliquent qu'aux véhicules neufs; les progrès sont lents car les véhicules anciens ne sont remplacés que graduellement. Le deuxième facteur est l'augmentation du trafic routier qui compense en partie la réduction des émissions par kilomètre due aux normes de pollution plus strictes appliquées aux véhicules. Le troisième facteur est la diéselisation du parc automobile, car les véhicules diesel émettent plus de NOx que les véhicules à essence.

Entre 1990 et 2015, la diminution des émissions d'oxydes d'azote en Belgique (-52 %) a été un peu plus faible que celle observée dans l'UE 28 (-57 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants, tels que oxydes d'azote, (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour aller dans la direction de l'objectif, les émissions d'oxydes d'azote doivent diminuer.

Indicateur 37. Nitrates dans les eaux de rivière

Thème	Environnement		
Dimensions	Ici et maintenant & Plus tard		
Chif	Chiffres clés (mg NO₃-N/l)		
Début de période	2000	4,4	
Fin de période	2012	3,6	
Minimum	2011	3,3	
Maximum	2000	4,4	
Taux de croissance	2000-2012	-1,7 %	
annuel moyen	2007-2012	-2,7 %	
Comparaison Europe <sup>37</sup> - 2012 (mg NO <sub>3</sub> -N/l)			
Belgique		3,6	
Europe		1,8	
Europe - minimum: Islande		0,1	
Europe - maximum: Luxembourg		5,6	



**Définition**: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières est calculée sur la base des données de 36 points de mesures dispersés dans toute la Belgique. Elle est exprimée en poids d'azote de nitrates par litre d'eau (mg NO<sub>3</sub>-N/l). Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2015).

**Évolution**: la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières de Belgique a diminué entre 2000 et 2012, allant de 4,44 mg NO<sub>3</sub>-N/l à 3,61 mg NO<sub>3</sub>-N/l (EEA, 2015). La diminution observée est liée à la diminution des rejets azotés d'origine industrielle, au développement de l'infrastructure d'épuration des eaux et à la politique agricole induisant, par exemple, une meilleure gestion des engrais.

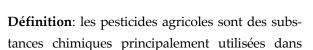
La concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières en Belgique a diminué tout en restant largement au-dessus de la moyenne européenne qui, elle reste relativement stable en Europe. Seul le Luxembourg et le Royaume-Uni ont des concentrations moyennes plus élevées.

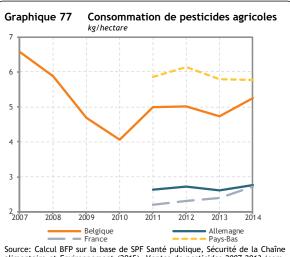
**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de polluants (...) seront considérablement réduites et la pollution de l'air (intérieur et extérieur), de l'eau et des sols n'aura plus d'incidence significative, directe ou indirecte, ni sur la santé ni sur l'environnement" (objectif 35). Pour contribuer à cet objectif, la concentration moyenne de nitrates dans l'eau des rivières doit diminuer.

Pays repris: Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Macédoine, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Indicateur 38. Pesticides agricoles

Thème	Environnement	
Dimensions	lci et maintenant	: & Plus tard
С	<b>hiffres clés</b> (kg/ha)	)
Début de période	2007	6,6
Fin de période	2014	5,3
Minimum	2010	4,1
Maximum	2007	6,6
Taux de croissance annuel moyen	2007-2014	-3,2 %
Comparaison pays voisins - 2014 (kg/ha)		
Belgique		5,3
Allemagne		2,8
France		2,7
Pays-Bas		5,8





Source: Calcul BFP sur la base de SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (2015), Ventes de pesticides 2007-2013 (communication directe); Statistics Belgium (2016), Annual data on active substances (kg) from commercial products covered by an authorization for the placing on the market of plant protection products 2012-2014; Statistics Belgium (2010 à 2015), Chiffres-clés de l'agriculture 2010 à 2015. http://statbel.fgov.be. Calcul BFP sur la base d'Eurostat (2016), Pesticide sales aei\_fm\_salpest09; Eurostat (2016), Land use: number of farms and areas of different crops by type of farming ef\_oluft, http://ec.europa.eu/eurostat (consultés le 8/11/7017)

l'agriculture pour détruire les organismes nuisibles pour les cultures tels que les champignons, les insectes, les bactéries et les plantes. La consommation de pesticides agricoles est définie 100comme le rapport entre les quantités totales de pesticides vendues³8 et la superficie agricole totale, exprimé en kg/hectare. Les quantités totales de pesticides couvrent toutes les substances de l'annexe du Règlement (CE) n°1185/2009³9 relatif aux statistiques sur les pesticides. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (2015) et de Statistics Belgium (2016) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2016) pour les autres pays européens.

Évolution: la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare diminue entre 2007 et 2010, puis augmente pour atteindre 5,3 kg/ha en 2014, ce qui reste inférieur aux 6,6 kg/ha de 2007. La tendance à la baisse de la quantité de pesticides vendue entre 2007 et 2014 est entre autres liée au fait que l'efficacité de ces pesticides a augmenté. Les nouveaux produits sont non seulement plus efficaces (application en g/ha au lieu d'en kg/ha), mais aussi plus spécifiques (moins d'impact sur les organismes non ciblés). Cela peut cependant aller de pair avec un accroissement du niveau de toxicité pour l'homme, la faune et la flore, des ingrédients actifs. C'est pourquoi l'UE prend des mesures pour retirer du marché les produits les plus toxiques. Par rapport aux trois pays voisins, la Belgique se situe en dessous des Pays-Bas, mais consomme nettement plus de pesticides que l'Allemagne et que la France.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (objectif 28). Pour contribuer à cet objectif, la quantité de pesticides agricoles vendue par hectare doit diminuer.

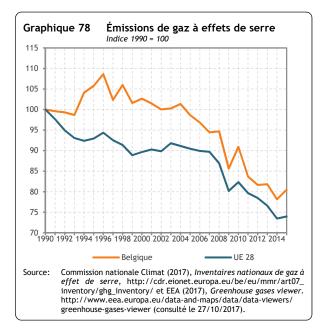
<sup>38</sup> Ceci couvre non seulement les pesticides à destination agricole mais également les pesticides utilisés par les communes, la SNCB, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> UE (2009), Règlement (CE) n° 1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides, Journal officiel de l'Union européenne, L324, 10/12/2009, pp.1-22, http://eur-lex.europa.eu/.

# 4.8. Climat

Indicateur 39. Émissions de gaz à effets de serre

Thème	Climat		
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard		
Chiffres clés (Mt CO <sub>2</sub> éq.)			
Début de période	1990	143,5	
Fin de période	2015	115,5	
Minimum	2014	112,1	
Maximum	1996	155,9	
Taux de croissance	1990-2015	-0,9 %	
annuel moyen	2010-2015	-2,4 %	
Comparaison UE 28 - 2015 (indice 1990 = 100)			
Belgique		80,5	
UE 28		74,0	
UE 28 - minimum: Suède		9,1	
UE 28 - maximum: Chypre		149,6	
		•	



Définition: les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) mesurent les émissions totales nettes réalisées sur le territoire belge. Les GES considérés sont ceux couverts par le Protocole de Kyoto<sup>40</sup>: le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et des gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>, NF<sub>3</sub>) non couverts par le Protocole de Montréal<sup>41</sup>. Les émissions sont nettes, c'est-à-dire qu'elles incluent les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF (*Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie*), comme l'absorption de CO<sub>2</sub> par les forêts. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> éq.). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus. Les données proviennent des inventaires nationaux d'émissions de GES (Commission nationale climat, 2017) pour la Belgique et de l'Agence Européenne de l'environnement (EEA, 2016) pour les autres pays européens.

**Évolution**: au début des années '90, les émissions belges de GES étaient en augmentation. Le maximum fut atteint en 1996, année au cours de laquelle l'hiver rigoureux a particulièrement stimulé l'utilisation du chauffage des bâtiments, ce qui s'est traduit par des émissions accrues de GES. Les émissions se sont ensuite maintenues à un niveau comparable à celui de 1990, puis ont diminué régulièrement depuis 2004. En 2015, la Belgique a émis 115,5 Mt CO<sub>2</sub> éq. (émissions nettes). Cela représente une diminution de 19,5 % depuis 1990. Les émissions de 2015 sont en légère augmentation par rapport à celles de 2014, qui constituent le minimum de la série.

<sup>40</sup> UNFCCC (1997), Protocole de Kyoto, United Nations Framework Convention on Climate Change, www.unfccc.int.

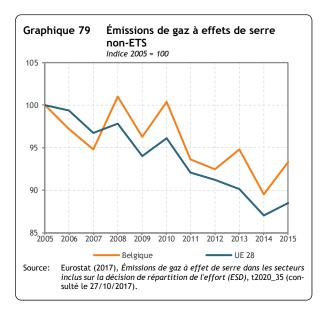
<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> PNUE (1987), Protocole de Montréal, PNUE, http://ozone.unep.org

Entre 1990 et 2015, la diminution des émissions nettes de GES en Belgique (-19,5 %) a été plus faible que celle observée dans l'UE 28 (-26,0 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 40. Émissions de gaz à effet de serre non-ETS

Thème	Climat	
Dimensions	Plus tard, Ailleu	rs
Chif	fres clés (Mt CO2 é	éq.)
Début de période	2005	78,2
Fin de période	2015	73,0
Minimum	2014	70,0
Maximum	2008	79,0
Taux de croissance	2005-2015	-0,7 %
annuel moyen	2010-2015	-1,4 %
Comparaison UE 28 - 2015 (indice 2005 = 100)		
Belgique		93,3
UE 28		88,5
UE 28 - minimum: Danmark		76,1
UE 28 - maximum: Lithuanie		143,3



**Définition**: cet indicateur donne les émissions de gaz à effet de serre (GES) des secteurs non couverts par le système communautaire d'échange de quota d'émission (en anglais ETS, *Emission Trading System*). Depuis 2005, l'ETS a été instauré dans l'Union européenne pour les entreprises émettant beaucoup de CO<sub>2</sub> (par exemple la production d'électricité, la métallurgie, les minéraux non-métalliques ou les engrais). Les émissions de GES sont dès lors réparties en émissions du secteur ETS et en émissions des secteurs non-ETS, qui comprennent principalement le transport (hors aviation), les services, les logements, l'agriculture, les déchets et les industries non-incluses dans l'ETS. L'indicateur est exprimé en mégatonnes de CO<sub>2</sub> équivalent (Mt CO<sub>2</sub> éq.). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformées en indices (base 2005 = 100) dans le graphique ci-dessus. Les données proviennent d'Eurostat (2017).

**Description**: entre 2005 et 2015, les émissions de GES des secteurs non-ETS ont diminué en moyenne de 0,7 % par an en Belgique, passant de 78,2 à 73,0 Mt CO<sub>2</sub> équivalent. Cette tendance à la baisse peut notamment être attribuée aux résultats des politiques menées (par exemple sur la consommation des voitures et la performance énergétique des bâtiments), à la crise économique et financière et aux variations du prix de l'énergie. En outre, les variations de la demande de chauffage des bâtiments, dues aux changements des conditions climatiques d'une année sur l'autre, expliquent en grande partie la variabilité annuelle des émissions de GES dans les secteurs non-ETS.

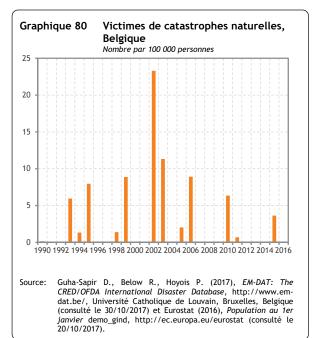
Sur la période 2005-2015, la diminution des émissions de GES (non-ETS) en Belgique (-6,7 %) a été un peu plus faible que celle observée dans l'UE 28 (-11,5 %). Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les émissions de GES belges seront réduites domestiquement d'au moins 80 % à 95 % en 2050 par rapport à leur niveau de 1990" (objectif 31). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 41. Victimes de catastrophes naturelles

Thème	Climat	
Dimensions	Ici et maintenant, Plus tard, Ailleurs	
Chiffres clés (nombre de victimes par 100 000 personnes)		
Début de période	1990	0,2
Fin de période	2016	0,02
Minimum	1991-1992,1996-1997, 2000-2001, 2004, 2008, 2013-2014	0
Maximum	2002	23,3

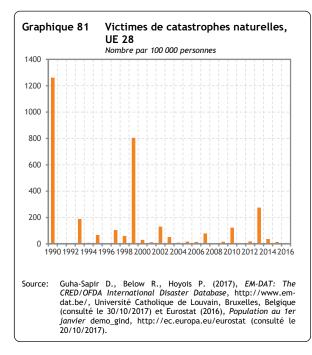
**Définition**: les victimes de catastrophes naturelles comportent les morts, les disparus et les personnes affectées par les désastres naturels. Le nombre de disparus reflète le nombre de personnes manquantes depuis que le désastre a eu lieu et présumées mortes sur la base de données officielles. Le nombre de personnes affectées con-



sidère le nombre de personnes blessées (souffrant d'une blessure physique, d'un trauma ou d'une maladie et qui requièrent une assistance médicale immédiate comme résultat direct du désastre), les sansabris (les personnes dont l'habitation est détruite ou sévèrement endommagée et qui ont besoin d'un abri suite au désastre) et les personnes ayant besoin d'une aide durant une situation d'urgence. L'indicateur est exprimé en nombre de victimes par 100 000 habitants et est calculé par le BFP sur la base de données provenant de la base de données EM-DAT de l'Université catholique de Louvain<sup>42</sup>. Les données de populations proviennent d'Eurostat (2017) et correspondent à la moyenne annuelle. Il est à noter que la base de données EM-DAT est améliorée et complétée en continu, entre autres avec pour objectif d'ajouter aux données présentées ici, le nombre de personnes déshydratées suites à une vague de chaleur.

Évolution: cet indicateur montre d'importantes variations, principalement dues au caractère erratique des catastrophes naturelles. C'est la raison pour laquelle le taux de croissance moyen pour la Belgique n'a pas été calculé et pour laquelle seule la comparaison avec la moyenne de l'UE 28 est présentée. Depuis 1990 la base de données EM-DAT a enregistré 41 catastrophes naturelles en Belgique, dont 31 avec des victimes: trois vagues de froid, trois orages avec nuages convectifs, quatre tempêtes extratropicales, deux marées fulgurantes, trois vagues de chaleur et six débordements de rivières. Pour dix catastrophes naturelles avec victimes la base de données EM-DAT n'enregistre pas la nature de la calamité. Les tempêtes extratropicales et les deux débordements de rivières de 2002 sont celles qui ont fait le plus de victimes avec au total 23,3 par 100 000 habitants.

Guha-Sapir D., Hoyois P., Wallemacq P., Below R. (2017), *Annual Disaster Statistical Review 2016*, CRED, IRSS & UCL, Bruxelles, Belgique et Guha-Sapir D., Below R., Hoyois P. (2017), *EM-DAT: The CRED/OFDA International Disaster Database*, http://www.emdat.be/, Université Catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique (consulté le 30/10/2017)



En comparaison avec l'UE 28 la Belgique a nettement moins de victimes de catastrophes naturelles par 100 000 habitants. Dans l'UE 28 également, des pics et des périodes avec moins voire aucune victime de catastrophes naturelles sont observés. L'année 1990 a été particulièrement désastreuse avec 1261,3 victimes par 100 000 habitants dans l'UE 28, dû à une sècheresse en Espagne touchant 6 millions de personnes. L'année 1999 a également été désastreuse avec 804,3 victimes par 100 000 habitants dans l'UE 28. Ce sont principalement deux tempêtes extratropicales en France avec 3,4 millions de personnes touchées qui expliquent ce chiffre élevé. D'autres pays ayant souffert en 1999 de calamités avec environ 115 000 victimes sont la Hongrie (deux débordements de rivières et une

forte tempête), la Grèce (glissement de terrain) et la Slovaquie (débordement de rivière).

Objectif: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent les sous-objectifs suivants: "D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental" (sous-objectif 1.5) et "D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont d'origine hydrique, et réduire nettement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable" (sous-objectif 11.5).

Il a été conclu dans le Cadre d'action de Sendai<sup>43</sup> pour la réduction des risques de catastrophe de réduire le nombre de victimes de catastrophes d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de victimes pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015. Sur la base des données présentées ici le taux moyen de cet indicateur pendant la période de référence 2005-2015 correspond à 1,97 victime par 100 000 habitants. Sous la direction de la *United Nations Office for Disaster Risk Reduction*, créé en 1999, le Cadre d'action de Sendai a également démarré un processus afin de mettre à disposition des données qualitatives sur les victimes de catastrophes.

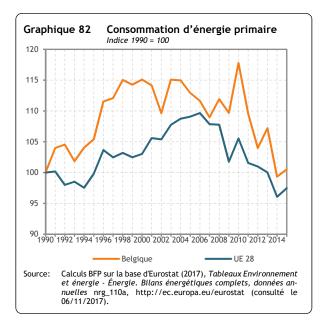
102

<sup>43</sup> UN (2015), Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015 – 2030, http://www.unisdr.org/files /43291\_sendaiframework-fordrren.pdf (consulté le 28/10/2016).

# 4.9. Énergie

Indicateur 42. Consommation d'énergie primaire

Thème Énergie			
Dimensions	Plus tard, Ailleurs		
	Chiffres clés (PJ)		
Début de période 1990		1903,2	
Fin de période	2015	1913,4	
Minimum	2014	1890,4	
Maximum	2010	2241,7	
Taux de croissance	1990-2015	0,0 %	
annuel moyen	2010-2015	-3,1 %	
Comparaison UE 28 - 2015 (indice 1990 = 100)			
Belgique		100,5	
UE 28		97,5	
UE 28 - minimum: Lituanie		38,5	
UE 28 - maximum: Irlande		144,7	



**Définition**: la consommation d'énergie primaire est l'énergie importée ou produite en Belgique avant toute transformation (principalement le raffinage du pétrole et la production d'électricité) à l'exclusion des exportations, des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux) et des usages non-énergétiques (par exemple le pétrole utilisé comme matière première dans la chimie). L'indicateur est exprimé en pétajoules (PJ= 10<sup>15</sup> joules). Pour pouvoir comparer les évolutions en Belgique et dans l'UE 28, les données ont été transformée en indices (base 1990 = 100) dans le graphique ci-dessus. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant d'Eurostat (2017).

**Évolution**: en Belgique, la consommation d'énergie primaire a globalement augmenté entre 1990 et 1998. Entre 1998 et 2009, l'indicateur est resté plus stable avant d'atteindre son point le plus haut en 2010. Par la suite, il a tendanciellement diminué pour se situer en 2014 en dessous de son niveau de 1990. En 2015, l'indicateur est toutefois légèrement reparti à la hausse.

Une comparaison de l'évolution de la consommation d'énergie primaire de la Belgique et de l'Union européenne (UE 28), montre que la consommation d'énergie primaire a cru plus rapidement en Belgique entre les années '90 et le début des années 2000. À l'inverse, à partir de 2009, la baisse de la consommation d'énergie primaire a été relativement plus forte en Belgique. En 2015, le niveau de l'indicateur, tant pour la Belgique que pour l'UE 28, se situe au niveau de celui observé en 1990. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015.

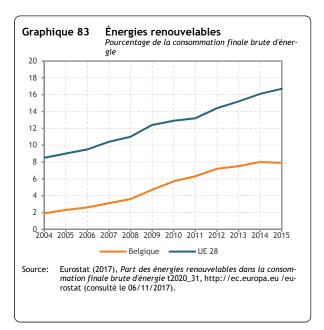
En Belgique, tout comme au niveau européen<sup>44</sup>, l'évolution globale de l'indicateur depuis le milieu des années 2000 s'explique principalement par la mise en place de politiques en matière d'efficacité énergétique, le ralentissement économique qui a fait suite à la crise économique, les variations climatiques ainsi que l'évolution de la structure économique (notamment l'évolution du poids de l'industrie au cours du temps).

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'augmentation de l'efficacité énergétique des produits continuera à être poursuivie dans le but de la réduction de la consommation finale de l'énergie" (objectif 18). Le Programme national de réforme définit un objectif de réduction de consommation d'énergie pour la Belgique dans le cadre de l'objectif européen (Stratégie Europe 2020) de 20 % de réduction de consommation énergétique par rapport à un scénario de référence. Cet objectif est d'atteindre une consommation d'énergie primaire de 43,7 Mtep (soit 1 830 PJ) d'ici 2020, soit une diminution de 15,1 % de la consommation d'énergie primaire entre 2005 et 2020. Pour aller dans la direction de ce dernier objectif, cet indicateur doit diminuer.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Eurostat (2015), Sustainable development in the European Union, 2015 monitoring report of the EU sustainable development strategy, Luxemburg: Eurostat. http://ec.europa.eu/eurostat (consulté le 10/11/2015).

Indicateur 43. Énergies renouvelables

Thème	Énergie			
Dimensions	Plus tard			
Dimensions	Chiffres clés			
(pourcentage de la	consommation fina	ale brute d'énergie)		
Début de période	Début de période 2004 1,9			
Fin de période	2015	7,9		
Minimum	2004	1,9		
Maximum	2014	8,0		
Taux de croissance	2004-2015	+13,8 %		
annuel moyen	2010-2015	+6,7 %		
	paraison UE 28 - 2			
(pourcentage de la consommation finale brute d'énergie)				
Belgique		7,9		
UE 28		16,7		
UE 28 - minimum: Luxembourg		5,0		
UE 28 - maximum: Suède 53,9				



**Définition**: cet indicateur donne la part de la consommation d'énergie produite à partir des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, comme défini dans la directive européenne 2009/28/CE<sup>45</sup>. La consommation finale brute d'énergie est l'énergie consommée par l'ensemble des utilisateurs finaux d'énergie, en y incluant les pertes sur les réseaux de transport et la consommation du secteur de production d'énergie lui-même. Les données proviennent d'Eurostat (2017).

**Évolution**: en Belgique, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, s'élevait à 7,9 % en 2015. Après avoir constamment augmenté entre 2004 et 2014, l'indicateur baisse pour la première fois en 2015. L'augmentation est principalement due à la croissance rapide de la production d'électricité à partir de biomasse, d'éoliennes et de panneaux solaires photovoltaïques.

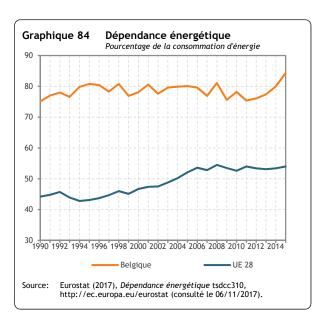
La comparaison entre la Belgique et l'Union européenne (UE 28), montre qu'en 2015, la part de la consommation d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie de l'UE 28 était plus du double de celle relevée en Belgique; soit 16,7 % contre 7,9 %. À l'inverse de la Belgique, les données pour l'UE 28 montrent que l'indicateur a continué d'augmenter entre 2014 et 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les formes d'énergies bas carbone seront prédominantes dans le mix énergétique, et les énergies renouvelables constitueront une partie significative" (objectif 16). Le Programme national de réforme adopté par la Belgique en 2011 et mis à jour chaque année dans le cadre de la stratégie Europe 2020 contient l'objectif d'atteindre en 2020 une part de 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (Gouvernement fédéral, 2016). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> UE (2009), Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, Journal officiel de l'Union européenne. 5 Juin 2009.

Indicateur 44. Dépendance énergétique

Thème	Énergie		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pour	centage de la consor	mmation d'énergie)	
Début de période	1990	75,1	
Fin de période	2015	84,3	
Minimum	1990	75,1	
Maximum	2015	84,3	
Taux de croissance	1990-2015	+0,5 %	
annuel moyen	2010-2015	+1,5 %	
Comparaison UE 28 - 2015			
(pourcentage de la consommation d'énergie)			
Belgique		84,3	
UE 28		54,0	
UE 28 - minimum: Estonie		7,4	
UE 28 - maximum: Chypre		97,7	



**Définition**: la dépendance énergétique est calculée comme le rapport entre les importations nettes d'énergie (les importations moins les exportations) et la consommation d'énergie en Belgique. Cette consommation est la somme de la consommation intérieure brute d'énergie (CIBE, principalement composée de la production d'énergie en Belgique et des importations, moins les exportations) et des soutes maritimes (le carburant fourni aux navires pour leurs trajets internationaux). Les données proviennent d'Eurostat (2017).

Évolution: la dépendance énergétique de la Belgique est élevée. Entre 1990 et 2014, elle est restée entre 75 % et 81 %. Depuis 2011, la dépendance énergétique de la Belgique a constamment augmenté. En 2015, son niveau a atteint un maximum historique: plus de 84 %. Ce niveau élevé de dépendance énergétique est principalement lié au fait que la Belgique n'extrait pas de combustibles fossiles de son sol. Ces derniers doivent donc être importés tandis que le solde non-importé de la consommation énergétique (soit 15,7 % en 2015) est constitué des énergies renouvelables et de l'énergie nucléaire. Dans le cas de l'énergie nucléaire, les matières fissiles importées ne sont pas comptabilisées dans les importations d'énergie mais dans celles des minéraux. La chaleur produite à partir des réactions nucléaires, et qui est utilisée pour produire de l'électricité, est quant à elle comptabilisée comme une production d'énergie en Belgique.

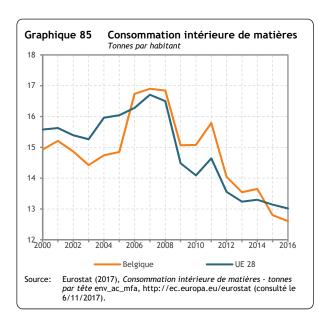
La comparaison de la dépendance énergétique de la Belgique et de celle de l'Union européenne (UE 28), montre que cette dernière est nettement moins dépendante des importations d'énergie: 54,0 % en 2015. Entre 2011 et 2015, l'indicateur est resté relativement stable au niveau de l'UE 28 alors qu'il a graduellement augmenté en Belgique. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "*La sécurité d'approvisionnement énergétique sera garantie*" (objectif 20). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la dépendance énergétique de la Belgique doit diminuer.

### 4.10. Ressources naturelles

Indicateur 45. Consommation intérieure de matières

Thème Ressources naturelles			
Dimensions	Plus tard & Ailleurs		
Chiffres	<b>clés</b> (tonnes par ha	abitant)	
Début de période	2000	14,9	
Fin de période	2016	12,6	
Minimum	2016	12,6	
Maximum	2007	16,9	
Taux de croissance	2000-2016	-1,1 %	
annuel moyen	2011-2016	-4,4 %	
Comparaison UE 28 - 2016 (tonnes par habitant)			
Belgique		12,6	
UE 28		13,0	
UE 28 - minimum: Italie		7,0	
UE 28 - maximum: Finlande		33,0	



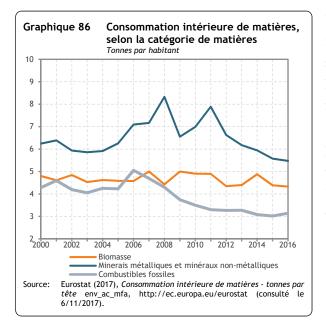
**Définition**: la consommation intérieure de matières (CIM) correspond aux extractions domestiques auxquelles sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Les matières considérées sont la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles, ainsi que deux catégories résiduelles (concernant les déchets et les autres produits et constituant 1 à 2 % du total). La CIM prend en compte les matières premières contenues dans les biens finis et semi-finis importés en Belgique, ou exportés de Belgique, mais ces matières premières sont comptabilisées uniquement dans la catégorie de la matière dont est principalement composée le bien. L'indicateur utilisé ici est la CIM par habitant et est exprimé en tonnes par habitant (t/hab.). Les données proviennent d'Eurostat (2017).

**Evolution**: la CIM par habitant a augmenté de 2000 à 2007. Entre 2007 et 2016, cette consommation a par contre diminué. En 2016, elle était inférieure à son niveau de 2000 et les importations nettes représentaient en Belgique 37 % de la CIM totale.

L'évolution de cet indicateur en Belgique est relativement proche de son évolution dans l'UE 28. En 2016, la CIM par habitant en Belgique est proche de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2016.

Objectif: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut les objectifs suivants: "La quantité de matières premières non renouvelables consommées sera significativement diminuée. Les matières primaires ne seront exploitées que lorsque le recyclage n'offre aucune alternative à cette exploitation" (objectif 33) et "les matières premières renouvelables (...) seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de ces objectifs, la consommation intérieure de matières totale doit diminuer.

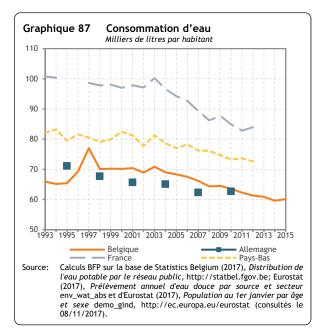
## Ventilation selon la catégorie de matières



La CIM peut être répartie en trois grandes catégories selon les matières considérées, la biomasse, les minerais métalliques, les minéraux non-métalliques et les combustibles fossiles. Les minerais métalliques et les minéraux non-métalliques comptent pour plus de 40 % de la CIM. Ceci s'explique entre autres par la densité beaucoup plus élevée de ces matières (minerais, pierres, etc.) par rapport à la densité de la biomasse (presque 35 %) et des combustibles fossiles (environ 25 %).

Indicateur 46. Consommation d'eau

Thème	Ressources naturelles		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (milliers de litres par habitant)			
Début de période 1993 65,9			
Fin de période	2015	60,1	
Minimum	2014	59,6	
Maximum	1997 77,0		
Taux de croissance	1993-2015	-0,4 %	
annuel moyen	2010-2015	-1,1 %	
Comparaison pays voisins - 2010 (milliers de litres par habitant)			
Belgique		63,6	
Allemagne		62,7	
France		84,9	
Pays-Bas 73,3			



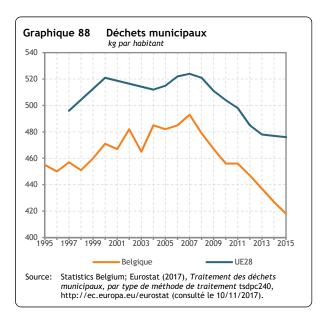
Définition: la consommation d'eau potable de distribution par le réseau public, dite consommation d'eau potable, correspond à la quantité d'eau potable fournie par les distributeurs d'eau aux habitations domestiques, aux commerces, aux bâtiments publics, à l'industrie et à l'agriculture. Elle est exprimée en litres par habitant. Les utilisations d'eau faites par les ménages qui ont des citernes d'eau de pluie et les utilisations d'eau par certains services publics locaux ou par certaines industries qui ont leurs propres captages d'eaux ne sont pas comptabilisées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de Statistics Belgium (2017) pour la Belgique et d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens. Les données de populations proviennent d'Eurostat (2017) et correspondent à la moyenne annuelle.

Évolution: en dehors d'un pic de consommation en 1997, la consommation d'eau potable est restée relativement stable entre 1996 et 2015, même si une tendance à la baisse est observée depuis 2003. La consommation d'eau potable s'élevait à 66,1 milliers de litres par habitant en 1993 et à 60,1 milliers de litres en 2015. En 2010, la Belgique et l'Allemagne consomment par habitant environ la même quantité d'eau potable de distribution. Cette quantité est plus faible que celle consommée aux Pays-Bas et nettement plus faible que celle consommée en France.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les matières premières renouvelables, et notamment l'eau douce, seront exploitées sans mettre en danger la capacité des générations futures à exploiter ces ressources" (objectif 34). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

## Indicateur 47. Déchets municipaux

Thème	hème Ressources naturelles		
Dimensions	Plus tard		
Chiff	f <b>res clés</b> (kg/habit	tant)	
Début de période	1995	455	
Fin de période	2015	418	
Minimum	2015	418	
Maximum	2007	493	
Taux de croissance	1995-2015	-0,4 %	
annuel moyen	2010-2015	-1,7 %	
Comparaiso	n UE 28 - 2014 (k	g/habitant)	
Belgique		427	
UE 28		477	
UE 28 - minimum: Roumanie		249	
UE 28 - maximum: Danemark		789	



**Définition**: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. L'indicateur est exprimé en kilogrammes par habitant. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

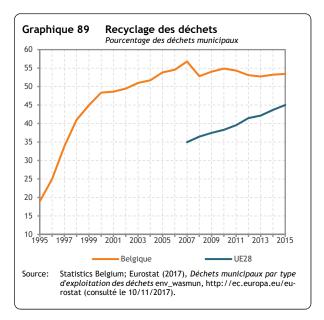
**Évolution**: la quantité de déchets municipaux collectés a régulièrement augmenté de 1995 jusqu'en 2007, lorsqu'elle a atteint un maximum de 493 kg par habitant. La tendance s'est inversée à partir de 2007. Les quantités de déchets municipaux collectées ont depuis lors régulièrement diminué, pour atteindre 418 kg par habitant en 2015. Une partie de ces déchets (53,4 % en 2015) est recyclée ou compostée (voir indicateur 48 sur le recyclage des déchets). Une autre partie est incinérée (43 % en 2015) ou mise en décharge (1 % en 2015). Le volume total de déchets qui ne sont ni recyclés ni compostés est resté relativement stable, variant entre 2 et 2,5 millions de tonnes depuis 2000.

La quantité de déchets municipaux produits par habitant suit une évolution semblable en Belgique et dans l'UE, mais la quantité produite en Belgique se situe en-dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2014.

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (sous-objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 48. Recyclage des déchets

Thème	Ressources naturelles		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (po	urcentage de déch	ets municipaux)	
Début de période	1995	19,0	
Fin de période	2015	53,4	
Minimum	1995	19,0	
Maximum	2007	56,8	
Taux de croissance	1995-2015	5,3 %	
annuel moyen	2010-2015	-0,5 %	
Comparaison UE 28 - 2014 (pourcentage de déchets municipaux)			
Belgique		53,2	
UE 28		43,7	
UE 28 - minimum: Slovaquie		7,4	
UE 28 - maximum: Allemagne 65,6			



Définition: les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs... à l'exclusion des matériaux de construction. Ces déchets peuvent être traités de quatre manières: mise en décharge, incinération (avec ou sans récupération d'énergie), recyclage, ainsi que compostage/fermentation. L'indicateur sur le recyclage des déchets est calculé comme la part des déchets municipaux de ces deux dernières catégories, recyclage et compostage/fermentation. Statistics Belgium organise en Belgique la récolte de ces données et en met les résultats à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici dans le calcul par le BFP proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

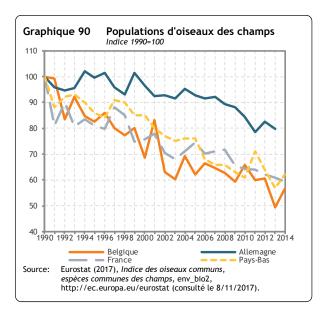
Évolution: le taux de recyclage des déchets a rapidement augmenté, passant de 19,0 % en 1995 à environ 50 % en 2000. Depuis 2000, il a augmenté jusqu'à atteindre 57 % en 2007, pour redescendre à 53,4 % en 2015. Le taux de recyclage des déchets en Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne, mais là où ce taux augmente toujours au niveau européen il se stabilise en Belgique. En 2014, seuls deux pays font mieux que la Belgique: l'Allemagne et l'Autriche. Cet indicateur doit être mis en parallèle de l'indicateur 47 sur la collecte de déchets municipaux

**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation" (sous-objectif 12.5). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

## 4.11. Territoires et écosystèmes

Indicateur 49. Populations d'oiseaux des champs

Thème	Territoires et écosystèmes		
Dimensions	Plus tard		
Chiffre	es clés (indice 1990	)=100)	
Début de période	1990 100		
Fin de période	2014 56,6		
Minimum	2013 49,4		
Maximum	1990 100,0		
Taux de croissance	1990-2014	-2,3 %	
annuel moyen	2009-2014	-0,9 %	
Comparaison pays voisins - 2013 (indice 1990=100)			
Belgique		49,4	
Allemagne		79,8	
France	61,0		
Pays-Bas	57,0		



**Définition**: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs est un indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100). Les données proviennent d'enquêtes annuelles sur les oiseaux nicheurs et transmises dans le cadre du système paneuropéen de surveillance des oiseaux communs. Actuellement seules les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale font partie de ce réseau et fournissent les données afin qu'Eurostat puisse publier cet indicateur pour la Belgique. La Région flamande a sa propre méthode de suivi et son propre indicateur<sup>46</sup>. Les données proviennent d'Eurostat (2017).

**Évolution**: l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs en Belgique fixé à 100 en 1990, a baissé de façon quasi continue jusqu'en 2014 où il s'est élevé à 56,6. Les populations d'oiseaux des champs diminuent aussi dans les 3 pays voisins, mais à des rythmes différents. En 2013, c'est en Belgique que l'indice est le moins bon.

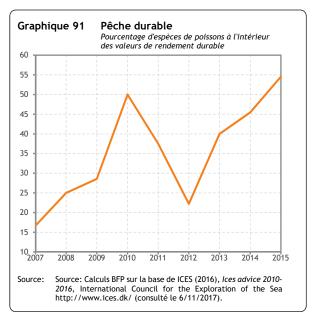
**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour contribuer à cet objectif, l'indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs doit augmenter.

<sup>46</sup> INBO (2015a), Europese algemene broedvogelindex, https://www.inbo.be/nl/natuurindicator/europese-algemene-broedvogelindex (consulté le 01/12/2015) et INBO (2015b), Communication personnelle, (26/03/2015).

#### Indicateur 50. Pêche durable

Thème	Territoires et écosystèmes			
Dimensions	Plus tard			
Chiffres clés (pourcentage d'espèces de poissons)				
Début de période	2007 16,7			
Fin de période	2015	54,5		
Minimum	2007	16,7		
Maximum	2015	54,5		
Taux de croissance annuel moyen	2007-2015	+16,0 %		

**Définition**: cet indicateur est basé sur le concept de "valeurs de rendement maximum durable" (*maximum sustainable yield*), définies de telle sorte que, lorsqu'elles sont respectées, une exploitation



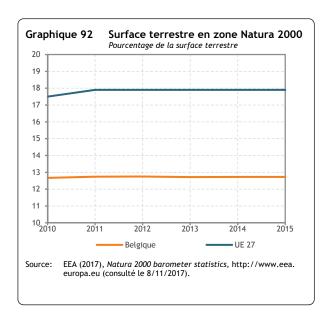
durable des stocks de poissons est garantie. Cet indicateur donne la part des espèces de poissons commerciaux dans la Mer du Nord et les eaux limitrophes dont le stock est à l'intérieur de ces valeurs, parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant des avis du *International Council for the Exploration of the Sea* (2016).

**Évolution**: la part de poissons commerciaux dont les stocks se trouvent à l'intérieur des valeurs de rendement maximum durable parmi le nombre d'espèces de poissons pour lesquelles ces valeurs sont calculées augmente de 16,7 % en 2007 (1 espèces sur 6) à 54,5 % en 2015 (6 espèces sur 11). Lors de l'interprétation de cet indicateur, il faut tenir compte du faible nombre d'espèces de poissons qu'il comprend. Il n'y a pas de comparaison internationale car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Indicateur 51, Surface terrestre en zone Natura 2000

Thème	Territoires et écosystèmes		
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (pour	centage de la surfa	ce terrestre belge)	
Début de période	2010	12,7	
Fin de période	2015	12,7	
Minimum	2010	12,7	
Maximum	2012	12,8	
Taux de croissance annuel moyen 2010-2015		+0,1 %	
Comparaison UE 27 - 2015			
(pourcentage de la surface terrestre belge)			
Belgique		12,7	
UE 27		17,9	
UE 27 - minimum: Danemark		8,3	
UE 27 - maximum: Slovénie		37,8	



**Définition**: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres (sous la directive Habitats 92/43/CEE<sup>47</sup> et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE<sup>48</sup>) par rapport à la surface totale du territoire terrestre belge. Les données proviennent de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016).

**Évolution**: la part de la surface des sites Natura 2000 terrestres évolue peu entre 2010 et 2015 et représente 12,7 % du territoire belge en 2015. La part de la surface des sites Natura 2000 terrestres en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Seuls 4 pays font moins bien que la Belgique (le Danemark, la Lituanie, la Lettonie et le Royaume-Uni).

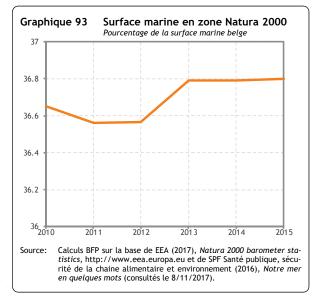
**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Les biens et les services rendus par les écosystèmes seront restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité" (objectif 37). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> UE (1992), Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28076&from=FR (consulté le 01/12/2015).

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> UE (1979), Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28046&from=FR (consulté le 01/12/2015).

Indicateur 52. Surface marine en zone Natura 2000

Thème	Territoires et écosystèmes		
Dimensions	Plus tard		
	Chiffres clés (pourcentage de la surface marine belge)		
Début de périod	2010 36,65		
Fin de période	2015 36,80		
Minimum	2011 & 2012 36,56		
Maximum	2015 36,80		
Taux de croissar annuel moyen	ce 2010-2015 +0,1 %		



**Définition**: cet indicateur représente la part de la surface des sites Natura 2000 en mer (sous la directive Habitats 92/43/CEE <sup>49</sup> et/ou la directive Oiseaux 79/409/CEE<sup>50</sup>) par rapport à la surface totale

du territoire belge en mer (cette surface comprend la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental). L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de l'Agence européenne de l'environnement (EEA, 2016) et du SPF Santé publique, sécurité de la chaine alimentaire et environnement (2016).

**Évolution**: la part de la surface des sites Natura 2000 marins évolue peu entre 2010 et 2015 et représente 36,80 % du territoire maritime belge en 2015. Il n'y a pas de comparaison internationale, car il n'est pas possible de calculer les parts de la surface des sites Natura 2000 en mer, les superficies marines totales des pays européens n'étant pas disponibles sur le site d'Eurostat.

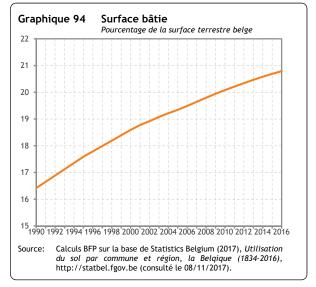
**Objectif**: les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles" (sous-objectif 14.5). Cette cible est déjà largement atteinte en Belgique.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> UE (1992), Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28076&from=FR (consulté le 01/12/2015).

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> UE (1979), Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, http://eur-lex.eu-ropa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:l28046&from=FR (consulté le 01/12/2015).

Indicateur 53. Surface bâtie

Thème	Territoires	s et écosystèm	es
Dimensions	Plus tard		
Chiffres clés (	pourcentage	e de la surface	terrestre belge)
Début de périod	e	1990	16,4
Fin de période		2016	20,8
Minimum		1990	16,4
Maximum		2016	20,8
Taux de croissar	nce an-	1990-2016	+0,9 %
nuel moyen		2011-2016	+0,6 %



**Définition**: cet indicateur exprime la part de la surface bâtie par rapport à la surface totale du territoire belge. La surface bâtie comprend les bâti-

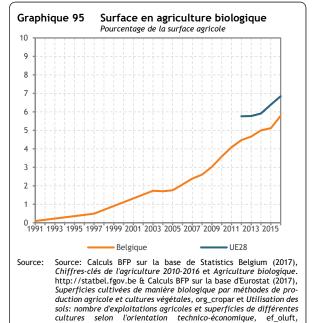
ments, les infrastructures de transport et les jardins. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2017).

Évolution: la part de la surface bâtie augmente de manière constante depuis 1990 pour atteindre 20,8 % de la surface du territoire belge en 2016. D'une part, l'augmentation de la surface bâtie, au travers des infrastructures et bâtiments, contribue au bien-être. D'autre part, cette augmentation va de pair avec une fragmentation des habitats naturels, néfaste à la survie des espèces. Elle entraîne aussi une imperméabilisation des sols et de ce fait une augmentation des risques d'inondations. De plus ces terres ne sont plus disponibles pour d'autres affectations, telles que l'agriculture. Il n'y a pas de comparaison internationale car les données ne sont pas disponibles sur le site d'Eurostat.

**Objectif**: Il n'y a pas d'objectif relatif à la part de la surface bâtie.

Indicateur 54. Surface en agriculture biologique

Thème	Territoires et écosystèmes					
Dimensions	Plus tard					
Chiffres clés (pourcentage de la surface agricole)						
Début de période	1991	0,1				
Fin de période	2016	5,8				
Minimum	1991	0,1				
Maximum	2016 5,8					
Taux de croissance an-	1991-2016 +17,8 %					
nuel moyen	2011-2016	+7,2 %				
Comparaison UE 28 - 2016 (pourcentage de la surface agricole)						
Belgique		5,8				
JE 28		6,8				
JE 28 - minimum: Malte	e	0,2				
UE 28 - maximum: Autriche 20,9						



http://ec.europa.eu/eurostat (consultés le 08/11/2017).

Définition: cet indicateur exprime la part de la

surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale. "La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels."<sup>51</sup>. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données de Statistics Belgium (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

**Évolution**: la part de la surface agricole en agriculture biologique augmente rapidement pour atteindre 5,8 % en 2016. La part de la surface agricole exploitée en agriculture biologique par rapport à la surface agricole totale en Belgique est en dessous de la moyenne européenne. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2016.

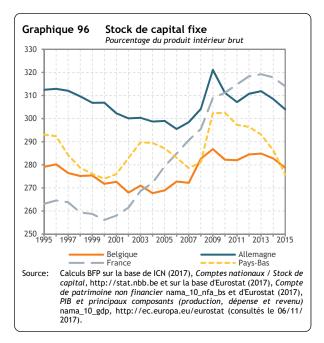
**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'impact environnemental et social de nos modes de production et de consommation alimentaires sera considérablement réduit" (objectif 28). Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la surface agricole en agriculture biologique doit augmenter.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> UE (2007), Règlement (CE) No 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) no2092/91, Journal officiel de l'Union européenne 20.07.2007. L 189/1-23.

## 4.12. Capital économique

Indicateur 55. Stock de capital fixe

Thème	Capital économique				
Dimensions	Plus tard				
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)					
Début de période	1995	279,1			
Fin de période	2015	278,7			
Minimum	2004	267,7			
Maximum	2009 286,8				
Taux de croissance	1995-2015	0,0 %			
annuel moyen	2010-2015	-0,2 %			
Comparaison pays voisins - 2015 (pourcentage du produit intérieur brut)					
Belgique		278,7			
Allemagne		304,0			
France		314,0			
Pays-Bas 275,8					



**Définition**: le stock de capital fixe est la somme de tous les actifs économiques qui sont utilisés de manière récurrente ou continue dans le processus de production pendant plus d'un an<sup>52</sup>. L'indicateur mesure le stock *net* de capital fixe (machines, bâtiments, infrastructures de transport et de communication, etc.). Il est calculé en retranchant du stock brut de capital fixe – où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant – la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. L'indicateur est calculé par le BFP sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

**Évolution**: le stock net de capital fixe (en volume) dans l'économie belge est en augmentation constante depuis 1995. Ramené en pourcentage du PIB, ce stock a globalement baissé entre 1995 et 2004 avant de croître jusqu'en 2009. Après avoir connu une baisse entre 2009 et 2011, l'indicateur est reparti à la hausse jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2015, l'indicateur a sensiblement diminué pour se retrouver en 2015 autour de son niveau de 1995.

En 2015, le stock net de capital fixe (en % du PIB) en Belgique est nettement plus bas qu'en Allemagne et en France. Il est toutefois proche de celui-ci observé aux Pays-Bas. Le stock net de capital fixe a sensiblement augmenté en France: + 16 % entre 1995 et 2015. Pour les autres pays les niveaux observés en 2015 sont proches de ceux de 1995 ce qui indique que la croissance de l'indicateur entre 1995 et 2015 est proche de zéro.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117, des comptes nationaux. Eurostat (2013), *Système européen des comptes. SEC* 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

**Objectif**: il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital fixe. Toutefois, le stock de capital fixe "permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre" Le stock de capital fixe peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital fixe doit être maintenu<sup>54</sup>. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel il ne doit pas diminuer.

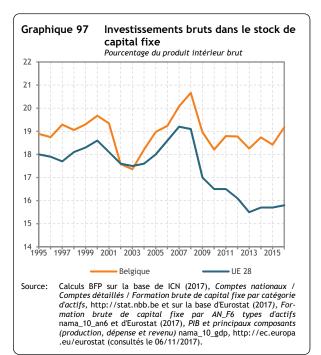
.

Eurostat (2013), Système européen des comptes. SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, p.29 http://www.unece.org/publications/ces\_sust\_development.html (consulté le 01/12/2015).

Indicateur 56. Investissements bruts dans le stock de capital fixe

Thème	Capital économique				
Dimensions	Plus tard				
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)					
Début de période	1995	18,9			
Fin de période	2016 19,2				
Minimum	2003	17,4			
Maximum	2008 20,7				
Taux de croissance	1995-2016 +0,1 %				
annuel moyen	2011-2016	+0,4 %			
Comparaison UE 28 - 2016 (pourcentage du produit intérieur brut)					
Belgique		19,2			
UE 28		15,8			
UE 28 - minimum: Gr	èce	11,7			
UE 28 - maximum: Irl	ande	31,8			



**Définition**: les investissements bruts dans le stock de capital fixe<sup>55</sup> sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). L'indicateur est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

**Évolution**: en Belgique, les investissements bruts dans le stock de capital fixe sont restés relativement stables à travers le temps et s'élèvent en moyenne à environ 19 % du PIB. Le maximum a été observé en 2008 (20,7 %) tandis que le minimum est enregistré en 2003 (17,3 %). Le niveau de l'indicateur en 2016 est quasi identique à celui enregistré en début de période, soit en 1995.

La comparaison des chiffres belges avec ceux de la moyenne de l'Union européenne (UE 28), montre que, jusqu'en 2008 les résultats étaient assez proche. Entre 2008 et 2010, et à la suite de la crise économique et financière, l'indicateur a baissé, tant en Belgique que dans l'UE 28. À partir de 2010, l'indicateur est resté globalement stable en Belgique alors qu'il a continué de diminuer au niveau de l'UE 28. En 2016, l'écart observé entre l'UE 28 et la Belgique est de 3,4 points de pourcentage, soit l'écart le plus important relevé depuis 1995. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Le développement économique et la dégradation de l'environnement seront intégralement découplés. Dans ce développement, la création d'emplois décents prend une position centrale, tout en garantissant une offre suffisante

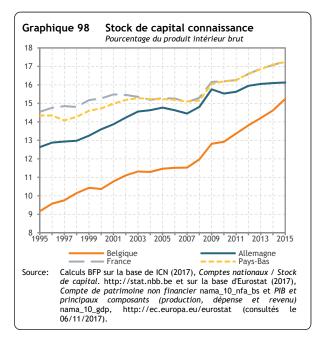
<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Section AN.11, à l'exclusion de la section AN.117 des comptes nationaux. Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC* 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

de biens et de services répondant aux besoins fondamentaux" (introduction du défi "une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux").

Pour une économie performante ayant un impact négatif sur l'environnement aussi limité que possible, il est indispensable de disposer de suffisamment de biens d'équipement respectueux de l'environnement. En outre, les biens d'équipement peuvent également être utilisés par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Il est donc nécessaire de procéder à des investissements suffisants en biens d'équipement, non seulement pour remplacer les biens d'équipement obsolètes, mais aussi pour rendre les biens d'équipement plus performants et plus respectueux de l'environnement, étant donné que de nouveaux investissements permettent de prendre en compte les derniers développements technologiques. Toutefois, il n'est pas possible de fixer un niveau optimal pour cet indicateur.

Indicateur 57. Stock de capital connaissance

Capital économique					
Plus tard					
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)					
1995	9,2				
2015	15,2				
1995	9,2				
2015 15,2					
1995-2015	+2,6 %				
2010-2015	+3,4 %				
Comparaison pays voisins - 2015 (pourcentage du produit intérieur brut)					
	15,2				
	16,1				
	17,3				
	17,2				
	Plus tard rcentage du prod 1995 2015 1995 2015 1995-2015 2010-2015 aison pays voisin				



**Définition**: le stock de capital connaissance est la somme de tous les actifs fixes classés dans la section *Droits de propriété intellectuelle* (section AN.117 dans les comptes nationaux<sup>56</sup>). L'indicateur mesure le stock *net* de capital connaissance. Il est calculé en retranchant du stock brut de capital connaissance - où tous les actifs sont valorisés aux prix qu'il faudrait payer si les actifs étaient achetés maintenant - la valeur cumulée des amortissements. L'indicateur est exprimé en pourcentage du PIB. Il est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

**Évolution**: en Belgique, le stock net de capital connaissance (en volume) a constamment augmenté depuis 1995. Une fois ce stock ramené en pourcentage du PIB, il ressort des données que l'indicateur n'a fait également que croître durant la période 1995-2015. En 2015, le stock de capital connaissance belge s'élevait à 15,2 % du PIB alors qu'il s'élevait à 9,2 % en 1995.

La comparaison du niveau de l'indicateur en Belgique avec celui des trois pays voisins de la Belgique, montre qu'en 2015, la Belgique a le niveau de stock du capital connaissance (rapporté au PIB) le plus bas. Ce constat s'observe sur l'ensemble de la période analysée ce qui indique que la Belgique connaît un niveau de stock de capital connaissance historiquement plus bas que ses voisins. En 2015, la Belgique était de l'ordre de 1,6 points de pourcentage en dessous de la moyenne de ces trois pays voisins alors que la différence était d'environ 4,6 points de pourcentage en 1995.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Eurostat (2013), Système européen des comptes. SEC 2010, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013.

**Objectif**: il n'y a pas d'objectif explicite pour le stock de capital connaissance. Toutefois, il "*permet le report de valeur d'une période comptable à l'autre*" <sup>57</sup>. Ce stock de capital peut donc être utilisé par les générations futures et contribuer à leur bien-être. Dans une perspective future, il est estimé que le stock de capital connaissance doit être maintenu<sup>58</sup>. Dans ce rapport, il est considéré qu'il existe un objectif implicite selon lequel le stock net de capital connaissance ne doit pas diminuer.

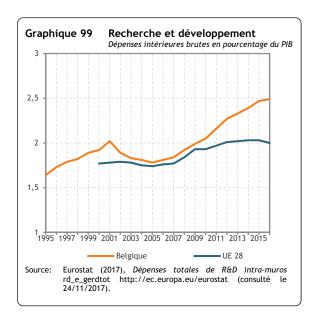
.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Eurostat (2013), *Système européen des comptes, SEC 2010*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013. p.184.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, p.29 http://www.unece.org/publications/ces\_sust\_development.html (consulté le 01/12/2015)

Indicateur 58. Recherche et développement

Thème	Capital économic	que				
Dimensions	Plus tard					
Chiffres clés (dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)						
Début de période	1995	1,6				
Fin de période	2016	2,5				
Minimum	1995	1,6				
Maximum	2016 2,5					
Taux de croissance	1995-2016	2,0 %				
annuel moyen	2011-2016	+2,9 %				
Comparaison UE 28 - 2016 (dépenses intérieures brutes en pourcentage du PIB)						
Belgique		2,5				
UE 28	2,0					
UE 28 - minimum: Lettonie 0,4						
UE 28 - maximum: Suède 3,3						
·	·	·				



**Définition**: l'indicateur mesure les dépenses domestiques brutes en recherche et développement (R&D), publiques et privées, en pourcentage du PIB. Ces dépenses concernent les travaux entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Les données proviennent d'Eurostat (2017).

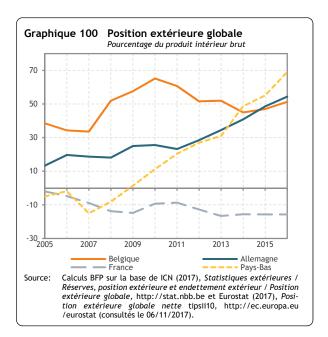
**Évolution**: en Belgique, les dépenses intérieures brutes de R&D, en euros, ont augmenté entre 1995 et 2016, excepté entre 2001 et 2003 où elles ont diminué. Rapportés au PIB, ces dépenses ont augmenté entre 1995 et 2001 avant de se replier jusqu'en 2005. Depuis 2005, elles augmentent constamment. En 2016, ses dépenses se trouvent à un niveau proche de 2,5 % du PIB.

En comparaison avec la moyenne européenne (UE 28), l'indicateur belge rapporté au PIB s'est toujours trouvé à un niveau supérieur. À partir de 2009, le taux de croissance de l'indicateur (tant en euros qu'en pourcentage du PIB) pour la Belgique a été plus élevé. En conséquence, en 2016, l'écart entre les dépenses en pourcentage du PIB au niveau de la Belgique et de la moyenne de l'UE 28 est proche de 0,5 point de pourcentage. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les meilleures performances en 2016.

**Objectif**: dans le cadre de la stratégie EU 2020, la Belgique doit consacrer 3 % du PIB aux dépenses intérieures brutes de R&D à l'horizon 2020. Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit augmenter.

Indicateur 59. Position extérieure globale

Thème	Capital économique				
Dimensions	Plus tard				
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)					
Début de période	2005	38,5			
Fin de période	2016	51,3			
Minimum	2007	33,6			
Maximum	2010 65,2				
Taux de croissance	2005-2016	+2,6 %			
annuel moyen	2011-2016	-3,3 %			
Comparaison pays voisins - 2016 (pourcentage du produit intérieur brut)					
Belgique		51,3			
Allemagne		54,4			
France		-15,7			
Pays-Bas		69,1			



**Définition**: la position extérieure globale donne un aperçu agrégé de la situation financière nette (actif moins passif) de la Belgique par rapport au reste du monde à un moment donné dans le temps. L'indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), il est calculé par le Bureau fédéral du Plan sur la base des données provenant de l'Institut des comptes nationaux (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

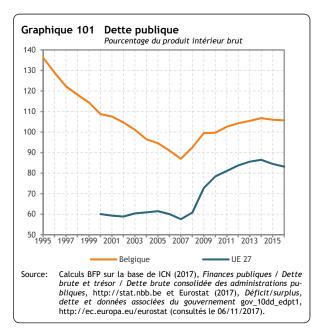
**Évolution**: en Belgique, la position extérieure globale a été positive durant toute la période analysée (2005-2016). Les avoirs disponibles belges vis-à-vis de l'étranger sont donc supérieurs aux dettes belges à l'égard de l'étranger. Entre 2005 et 2010, la position d'investissement extérieure rapportée au PIB a augmenté, passant d'un peu moins de 40 % à plus de 65 %, soit le maximum observé. Entre 2010 et 2014, l'indicateur a globalement baissé. À partir de 2014, il repart toutefois légèrement à la hausse pour revenir, en 2016, environ au niveau observé en 2008.

La position extérieure globale (en pourcentage du PIB) de la Belgique (51,3 %) est proche de celle relevée pour l'Allemagne en 2016 (54,4 %) mais en dessous de celle des Pays-Bas (69,1 %). Si la Belgique se trouve à un niveau proche de ses deux voisins, la croissance de l'indicateur dans le temps y a été nettement moindre. Une croissance de +25 % est observée sur la période 2005-2016 en Belgique, contre +76 % en Allemagne et +107 % aux Pays-Bas. En France, l'indicateur est négatif depuis 2003, ce qui indique que, vis-à-vis de l'étranger, les dettes de la France sont supérieures à ses avoirs.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La Belgique atteindra une situation d'équilibre dans ses relations commerciales et financières avec les autres pays" (objectif 45). Sur la base de cet objectif, il est toutefois impossible de déterminer un niveau optimal pour cet indicateur.

### Indicateur 60. Dette publique

Thème	Capital économique				
Dimensions	Plus tard				
Chiffres clés (pourcentage du produit intérieur brut)					
Début de période	1995 136,3				
Fin de période	2016	105,7			
Minimum	2007	87,0			
Maximum	1995 136,3				
Taux de croissance	1995-2016 -1,2 %				
annuel moyen	2011-2016	+0,6 %			
Comparaison UE 27 - 2016 (pourcentage du produit intérieur brut)					
Belgique		105,7			
UE 27		83,2			
UE 27 - minimum: Es	tonie	9,4			
UE 27 - maximum: Grèce 180,8					



**Définition**: la dette publique est la dette brute consolidée totale de l'ensemble des pouvoirs publics mesurée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Les données proviennent de l'Institut des comptes nationaux (2017) pour la Belgique et sur la base d'Eurostat (2017) pour les autres pays européens.

**Évolution**: en Belgique, la dette publique est passée de 136,3 % du PIB en 1995 à 86,8 % du PIB en 2007 grâce à sa quasi-stabilisation en prix courants et à la croissance du PIB. Depuis 2008, et la crise économique et financière, la dette publique a augmenté pour repasser au-delà du seuil symbolique de 100 % du PIB en 2011. À partir de 2015, l'indicateur a quelque peu baissé mais reste au-delà de ce seuil.

La dette publique moyenne de l'UE 27 (en pourcentage du PIB) est nettement en dessous de celle observé en Belgique; respectivement 83,2 % et 105,7 % en 2016. Cette différence de niveau s'observe sur l'ensemble de la période analysée. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a les moins bonnes performances en 2016.

**Objectif**: la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "L'endettement, résultant à la fois d'évolutions sociales et d'évolutions environnementales et économiques, restera à des niveaux soutenables, c'est-à-dire ne pénalisant pas les générations futures" (objectif 44).

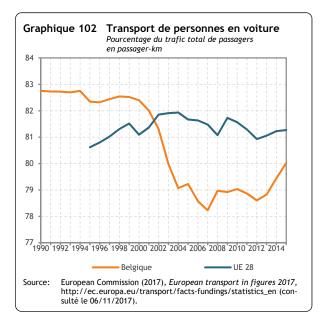
Le *Traité sur l'Union européenne*<sup>59</sup> inclut la cible suivante: un rapport de maximum 60 % entre la dette publique et le PIB, que les États membres ne peuvent dépasser ou doivent en tout cas atteindre à un rythme satisfaisant. Pour aller dans la direction de l'objectif, la dette publique doit diminuer.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> UE (1992), *Traité de Maastricht sur l'Union européenne*, Journal officiel de l'Union européenne, C 191 du 29/07/1992. http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=URISERV:xy0026&from=FR (consulté le 15/12/2015).

## 4.13. Mobilité et transport

Indicateur 61. Transport de personnes en voiture

Thème	me Mobilité et transpo					
Dimensions	Plus tard					
Chiffres clés	s (pourcentage du t	rafic total)				
Début de période	1990	82,8				
Fin de période	2015	80,0				
Minimum	2007	78,2				
Maximum	1990	82,8				
Taux de croissance	1990-2015	-0,1 %				
annuel moyen	2010-2015	0,2 %				
Comparaison UE 28	3 - <b>2015</b> (pourcenta	ge du trafic total)				
Belgique		80,0				
UE 28		81,3				
UE 28 - minimum: Hongrie		65,8				
UE 28 - maximum: Lituanie 89,2						



Définition: la part modale des voitures dans le transport de passagers est la part du trafic total réalisée en voiture. Les autres modes de transport considérés sont les transports collectifs: train, bus, autocars, trams et métros. Pour des raisons de collecte de données, les déplacements en motos sont inclus dans la catégorie des voitures. Le trafic est mesuré en passagers-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de voyageurs par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport (2017), afin de permettre une comparaison avec l'UE 28. L'indicateur est également calculé par le BFP pour la Belgique à partir de données collectées auprès de différente sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB, De Lijn, TEC et STIB). La différence entre les deux estimations de cet indicateur est de moins de 1 %.

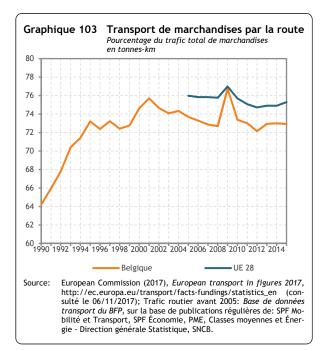
**Évolution**: cette part modale est restée stable entre 82 % et 83 % dans les années '90, et a diminué entre 2000 et 2007, pour se stabiliser vers 79 % à partir de 2008. La part modale des voitures a à nouveau augmenté à partir de 2012 pour atteindre 80,0 % en 2015. En 2014, les parts modales des transports collectifs étaient de 12,2 % pour les bus, autocars, trams et métro (entre 11 % et 12 % entre 1990 et 2000) et de 7,7 % pour le rail (environ 6 % entre 1990 et 2000).

Entre 1990 et 2015, la part modale des voitures a diminué en Belgique alors qu'en Europe, elle a légèrement augmenté depuis 1995. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, inclut l'objectif suivant: "Les modes de transport collectifs primeront sur les modes de transport individuels" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 62. Transport de marchandises par la route

Thème	port				
Dimensions Plus tard					
Chiffres clés (pourcentage du trafic total)					
Début de période	1990	64,2			
Fin de période	2015	72,9			
Minimum	1990	64,2			
Maximum	2009	76,7			
Taux de croissance	1990-2015	+0,5 %			
annuel moyen	2010-2015	-0,1 %			
Comparaison UE 28 - 2015 (pourcentage du trafic total)					
Belgique		72,9			
UE 28	75,3				
UE 28 - minimum: Le	ttonie	20,2			
UE 28 - maximum: Ch	nypre	100,0			



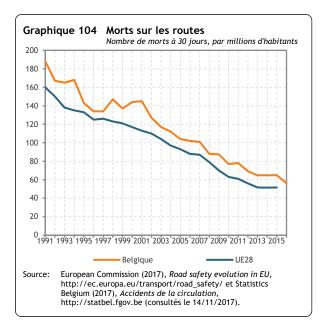
Définition: la part modale de la route dans le transport de marchandises est la part du trafic total réalisé en camion et en camionnette. Les autres modes de transport considérés sont le chemin de fer et la voie d'eau. Le trafic est mesuré en tonnes-kilomètres, obtenus en multipliant, pour chaque déplacement, le nombre de tonnes embarquées par le nombre de kilomètres parcourus. Les données proviennent de la Commission européenne, DG Transport (2017). Dans les cas du trafic routier en Belgique, pour lequel la DG Transport ne fournit des données qu'à partir de 2005, l'indicateur a été rétropolé jusqu'en 1990, à partir des données du BFP. Celles-ci sont calculées à partir de données collectées auprès de différentes sources (Publications du SPF Mobilité et Transport, SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Direction générale Statistique; rapports annuels SNCB).

Évolution: entre 1990 et 1995, la part modale de la route dans le transport de marchandises (camions et camionnettes) a augmenté de 64 % à 73 %. Depuis 1995, la part de la route est restée relativement stable, aux environs de 73 %. Dans l'UE 28, cet indicateur est relativement stable autour de 75 % depuis 2005. Les données pour cet indicateur ne sont pas disponibles avant 2005 au niveau de l'UE 28. Toutefois, un indicateur comparable (données non-ajustées pour la territorialité) montre une augmentation régulière de la part de la route, de 71 % en 1995 à 76 % en 2005. La valeur élevée de 2009 est due au fait que la crise économique et financière a eu un impact beaucoup plus marqué sur les transports ferroviaires et fluviaux que sur le transport par route. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait mieux que la moyenne européenne en 2015.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "Pour le transport de marchandises, les transports ferroviaires et fluviaux seront les plus utilisés" (objectif 23). Pour aller dans la direction de l'objectif, cet indicateur doit diminuer.

Indicateur 63. Morts sur les routes

Thème	Mobilitá at trans	nort				
	Mobilité et transport					
Dimensions	lci et maintenant					
Chiffres clés (nombre de morts à 30 jours, par millions d'habitants)						
(nombre de morts	a 30 jours, par mi	mons anabitants)				
Début de période	1991	188				
Fin de période	2016	56				
Minimum	2016	56				
Maximum	1991	188				
Taux de croissance	1991-2016	-4,7 %				
annuel moyen	2011-2016	-6,4 %				
Comp	paraison UE 28 - 2	015				
(nombre de morts	à 30 jours, par mi	llions d'habitants)				
Belgique		65				
UE 28	UE 28					
UE 28 - minimum: Ma	lte	26				
UE 28 - maximum: Bulgarie 98						



**Définition**: l'indicateur nombre de morts à 30 jours sur les routes correspond au nombre de personnes décédant des suites d'un accident, immédiatement ou au cours du mois qui suit celui-ci. Afin de permettre les comparaisons internationales, le nombre de morts est exprimé par million d'habitants. Les données proviennent des rapports de police, complétées par des informations provenant des parquets et compilées par Statistics Belgium qui les met à disposition, notamment d'Eurostat. Les données utilisées ici proviennent d'Eurostat (2017) qui publie des résultats détaillés et comparables entre les États membres de l'UE.

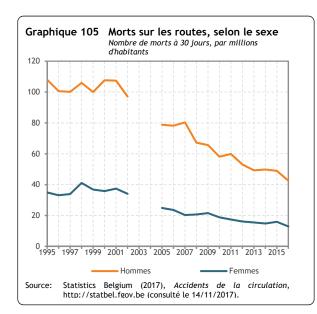
**Évolution**: le nombre de tués sur les routes est en diminution: entre 1991 et 2015 diminution de 65,5 % en Belgique et de 67,6 % dans l'UE 28. La Belgique avec 65 morts par million d'habitants est au-dessus de la moyenne européenne (52 morts par million), ce qui correspond à 732 morts à 30 jours sur les routes belges en 2015. Lorsque les États membres sont répartis en trois groupes, la Belgique fait partie du groupe qui a des performances moyennes et fait moins bien que la moyenne européenne en 2015. En 2016, le nombre de morts par million d'habitants en Belgique a diminué pour atteindre 56, le minimum observé depuis 1991.

**Objectif**: la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable inclut l'objectif suivant: "La mobilité et les transports seront réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le "zéro tué"" (objectif 24).

Les objectifs de développement durable de l'ONU (SDG) comprennent le sous-objectif suivant: "D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route" (sous-objectif 3.6).

Pour aller dans la direction de ces objectifs, l'indicateur doit diminuer.

## Ventilation selon le sexe



La proportion de femmes tuées dans des accidents de la route est constamment et nettement inférieure à celle des hommes; les femmes représentaient 24,4 % des tués à 30 jours en 1995 et 23,0 % en 2016.

# 5. Synthèse et conclusions

La loi du 14 mars 2014 demande d'élaborer un ensemble d'indicateurs pour mesurer "la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie"; ceci afin de mesurer le bien-être des personnes et le développement de la société, la possibilité qu'auront les générations futures de maintenir, voire de faire progresser, leur bien-être et leur développement, ainsi que l'impact de la Belgique sur le reste du monde.

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur utile, mais n'est pas suffisant pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des personnes. D'autres indicateurs sont nécessaires pour mesurer les évolutions dans des domaines comme la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement et pour explorer les questions de répartitions de ces indicateurs.

Pour répondre à la demande de la loi, un premier ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB a été publié en février 2016. Chaque année, une mise à jour de cet ensemble d'indicateurs est présentée en février. La première section de ce chapitre (5.1) fait le point sur cette démarche et rappelle les changements apportés dans cette édition par rapport à celle de 2017. La deuxième section (5.2) fait le point sur les travaux visant à établir des indicateurs composites. La troisième section (5.3) examine brièvement les évolutions de l'ensemble des 63 indicateurs depuis 1990. Les ventilations de ces indicateurs selon des catégories pertinentes de la population sont abordées dans la quatrième section (5.4). La dernière section (5.5) propose plusieurs pistes de travail pour l'avenir.

# 5.1. Changements apportés dans cette édition

Ce rapport définit un ensemble de 63 indicateurs (voir tableau 1, p.4) qui informe sur trois dimensions du développement durable, issues de sa définition donnée dans le rapport Brundtland (CMED, 1987): *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs*. Les indicateurs informent en effet sur le bien-être des personnes et le développement de la société aujourd'hui en Belgique (*Ici et maintenant*), mais également sur la capacité des générations futures à maintenir et développer ce bien être (*Plus tard*) et sur l'impact de la Belgique sur le reste du monde (*Ailleurs*). Pour définir cet ensemble, la méthodologie utilisée est celle développée par la *Conference of European statisticians*, qui regroupe la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU), l'Organisation Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Eurostat (UNECE, 2014). Ces indicateurs sont regroupés en treize thèmes, comme dans l'édition précédente. Un indicateur a été supprimé (*Temps partiel non voulu*), car des changements de méthodologie rendent difficile toute interprétation de son évolution. Les 4 indicateurs de *Consommation intérieure de matières* ont été regroupés en un seul. Enfin, trois indicateurs ont été modifiés pour se rapprocher des indicateurs de suivi des *Sustainable Development Goals* (SDG, voir chapitre 2).

Ces indicateurs informent également sur d'autres questions transversales, comme le genre et les inégalités. En effet, lorsque c'est pertinent, ces indicateurs ont été ventilés pour montrer les évolutions différentes dans des groupes particuliers (en fonction du sexe, de l'âge, du niveau de revenu ou d'éducation...). Dans ce 3ème rapport, les ventilations effectuées dans le deuxième rapport ont été conservées (voir tableau 2). Une ventilation a été ajoutée: la *Consommation intérieure de matières* par type de matières,

du fait du regroupement mentionné ci-dessus. Les comparaisons internationales ont également été conservées.

Pour une information détaillée sur les méthodologies utilisées pour sélectionner les thèmes et les indicateurs et effectuer les ventilations, le lecteur est renvoyé au rapport de 2016 (ICN/BFP, 2016a).

#### 5.2. Un Indicateur de bien-être ici et maintenant

Ce rapport présente un indicateur composite de *Bien-être ici et maintenant* (BEIM) développé par le BFP. Sa construction s'appuie en grande partie sur les résultats de l'analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique réalisée par le BFP (Joskin, 2017). Le BEIM intègre 6 indicateurs qui mesurent 5 thèmes du bien-être: *Santé, Niveau de vie et pauvreté, Vie en société, Travail et temps libre,* ainsi que Éducation et formation.

Ce BE<sub>IM</sub> a diminué entre 2005 et 2016. Cette évolution est relativement similaire à celle des revenus disponibles nets des ménages (mesuré par unité de consommation). Par contre, sur cette même période, le PIB par habitant a augmenté.

Une des forces du BEIM est qu'il peut être décomposé en ses six composantes. Il ressort de cette décomposition que la diminution du BEIM observée entre 2005 et 2016 est principalement due à une détérioration de l'état de santé global des Belges. En effet, parmi les déterminants analysés par le BFP, c'est la santé qui a l'impact le plus important sur le bien-être.

À l'avenir, la composition de l'indicateur BEIM pourrait évoluer. En outre, afin disposer des données les plus récentes, c'est-à-dire jusqu'en 2016, la majorité des indicateurs utilisés pour construire le BEIM ne sont pas repris de la liste des 63 indicateurs présentés dans ce rapport. Idéalement, les indicateurs utilisés dans l'indicateur composite devraient faire partie de cette liste. Ceci sera pris en compte dans la préparation des prochains rapports.

Étant donné la méthode de construction du BEIM, choisie entre autres pour des raisons de pédagogie, ses différentes composantes sont substituables. C'est-à-dire qu'une détérioration de la situation dans un domaine, par exemple le chômage, peut-être compensée par une amélioration dans un autre domaine, par exemple la santé. Dans la réalité, cette substitution est plus limitée, car l'amélioration du bien-être dépend de l'amélioration de chacune de ses composantes.

La construction du BEM est une étape importante dans l'optique de la recherche d'indicateurs complémentaires au PIB. Il permet de synthétiser différentes facettes du bien-être au-delà du seul niveau de vie traditionnellement mesuré par certains indicateurs économiques comme le PIB ou le revenu disponible. Il permet aussi de faciliter la communication autour du bien-être des Belges et son évolution dans le temps. L'indicateur est toutefois limité par les connaissances actuelles en matière de bien-être ainsi que par les données statistiques disponibles en Belgique. Il est également limité par le fait que le bien-être dépend en partie des gènes et des traits de personnalité, ce qui ne peut pas être mesuré par un tel indicateur.

Cet indicateur sera complété dans les prochains rapports par deux indicateurs composites portant sur les deux autres dimensions du développement durable, *Plus tard* et *Ailleurs*. Ces indicateurs permettront d'intégrer certains thèmes non couverts par le BE<sub>IM</sub>, comme l'environnement ou le climat.

#### 5.3. Tendances des indicateurs

Le but de ce rapport est de sélectionner un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et d'en montrer leur évolution dans le temps, plutôt que d'en faire une analyse approfondie. Une telle analyse est le sujet d'autres travaux, tels que les bilans d'indicateurs qui, avec des méthodologies spécifiques, mesurent le progrès vers les objectifs de développement durable de l'ONU (TFDD, 2017). Il est néanmoins possible, sur la base des indicateurs rassemblés, de faire quelques premières observations sur l'évolution et la soutenabilité du bien-être et sur le développement de la société.

La plupart des indicateurs de ce rapport (58 sur 63) peuvent être reliés à un objectif défini politiquement, soit au niveau belge, soit au niveau européen ou mondial. Ces objectifs sont mentionnés dans la présentation de chaque indicateur au chapitre 4. Certains objectifs sont quantifiés, d'autres sont qualitatifs. Ils n'informent alors que sur la direction dans laquelle l'indicateur devrait évoluer.

L'évaluation faite dans cette section est basée uniquement sur la direction dans laquelle les indicateurs évoluent, soit dans la direction de l'objectif, soit en sens contraire. Cette évaluation doit être interprétée avec prudence, pour plusieurs raisons.

- Elle ne dit rien sur le rythme d'évolution de ces indicateurs, c'est-à-dire s'ils évoluent lentement ou rapidement vers leur objectif.
- Elle ne dit rien sur le niveau actuel de l'indicateur, s'il est proche ou éloigné de son objectif.
- Les objectifs étant définis politiquement, cette analyse ne porte pas non plus sur la pertinence des objectifs par rapport aux connaissances scientifiques.

En outre, pour environ 40 % des indicateurs, peu de données sont disponibles (par exemple certaines enquêtes n'ont lieu que tous les 5 ans, ou certains indicateurs n'ont été développés que récemment). Il est dès lors difficile d'analyser la significativité statistique des tendances observées. L'évaluation faite ici est basée uniquement sur les tendances passées de long et moyen terme, mesurées par les taux de croissance annuels moyens des indicateurs sur l'ensemble de la période (de 1990 à 2016, en fonction de la disponibilité des données) et sur les 5 dernières années d'observations. Ces taux de croissance sont repris dans le tableau des chiffres clés de chaque indicateur au chapitre 4.

Dans cette section, les évolutions des indicateurs sont analysées selon les dimensions transversales: *Ici et maintenant, Plus tard* et *Ailleurs* (points 5.2.1 à 5.2.3).

#### 5.3.1. Ici et maintenant

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue le bien-être des Belges depuis 1990 ?; dans quelle direction se développe la société belge depuis 1990 ? Cette dimension inclut 37 indicateurs, provenant principalement de thèmes sociaux *Bien-être subjectif*,

Niveau de vie et pauvreté, Travail et temps libre, Santé, Éducation et formation et Vie en société. Il faut y ajouter deux indicateurs environnementaux (Expositions aux particules fines et Émissions d'oxydes d'azote), l'indicateur sur les Victimes de catastrophes naturelles, celui sur la Dépendance énergétique et celui sur les Morts sur les routes. Les évolutions favorables sont plus nombreuses que les évolutions défavorables.

Il n'y a pas de tendance systématique qui se dégage pour cette dimension.

- L'Évaluation de sa propre existence (Bien-être subjectif) reste stable entre 2002 et 2014. Cet indicateur provient d'une enquête auprès de la population. Il est donc distinct de l'indicateur composite de Bien-être ici et maintenant (BEIM) présenté dans ce rapport.
- En ce qui concerne les thèmes Santé et Éducation et formation, la plupart des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs. Seul l'indicateur Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières s'éloigne de son objectif depuis 2011.
- La moitié environ des indicateurs du thème Niveau de vie et pauvreté évoluent dans la direction de leur objectif, l'autre moitié des indicateurs s'en éloignent.
- Dans les thèmes *Travail et temps libre* et *Vie en société*, une majorité des indicateurs évoluent dans la direction de leurs objectifs depuis 1990.
- Pour les 5 derniers indicateurs, trois d'entre eux (Exposition aux particules fines, Émissions d'oxydes d'azote et morts sur les routes) évoluent en direction de leurs objectifs, tandis que celui sur la Dépendance énergétique s'éloigne de son objectif. L'indicateur sur les Victimes de catastrophes naturelles est trop variable pour en tirer des conclusions significatives.

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons sont en général favorables à la Belgique. En effet, sur les 23 indicateurs pouvant être comparés, 16 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe.

#### 5.3.2. Plus tard

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre aux questions: comment évolue la capacité des Belges et de la société à maintenir, voire à augmenter, le bien-être à l'avenir ? Cette dimension inclut 32 indicateurs, surtout des indicateurs provenant des thèmes environnementaux (*Environnement*, *Climat*, *Energie*, *Ressources naturelles*, *Territoires et écosystèmes*) et économiques (*Capital économique*, *Mobilité et transport*). Elle inclut également les thèmes *Santé* (3 indicateurs) et *Éducation et formation* (2 indicateurs), ainsi que deux indicateurs du thème *Vie en société*, la *Confiance généralisée* et les *Contacts avec amis et famille*, se rapportant au capital social et un indicateur du thème *Travail et temps libre*, les *Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation*.

La plupart des indicateurs de cette dimension évoluent en direction de leurs objectifs, sur toute la période, comme sur les 5 dernières années. Les exceptions les plus notables sont les suivantes.

 Le Stress au travail (thème Travail et temps libre) était plus élevé en 2010 qu'en 2005, mais les données plus récentes ne sont pas encore disponibles.

- Les Populations d'oiseau des champs (thème Territoires et écosystèmes), un des rares indicateurs de diversité biologique disponibles sur une longue période, s'éloigne de son objectif.
- Dans le thème Capital économique, la Dette publique s'éloigne de son objectif sur les 5 dernières années (en fait depuis 2007). Le Stock de capital fixe, mesuré en pourcentage du PIB, s'éloigne de son objectif depuis 1990.
- La Part du transport de personnes en voiture (thème Mobilité et transport), en diminution depuis 1990, a recommencé à augmenter ces 5 dernières années (en fait depuis 2007).

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport ne sont pas favorables à la Belgique. En effet, sur les 23 indicateurs pouvant être comparés, 12 montrent une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Ces comparaisons favorables sont surtout présentes pour les indicateurs sociaux, tandis que les indicateurs environnementaux montrent des situations moins favorables en Belgique que dans le reste de l'Europe.

#### 5.3.3. Ailleurs

Cette dimension regroupe les indicateurs qui permettent de répondre à la question: comment le développement de la société en Belgique influence la capacité des autres pays à se développer et le bien-être de leur population ? Cette dimension inclut cinq indicateurs, quatre provenant des thèmes *Ressources* naturelles, Climat et Energie, et un du thème Niveau de vie et pauvreté, portant sur l'aide publique au développement.

- Les indicateurs provenant des thèmes Ressources naturelles, Climat et Energie sont liés à des capitaux environnementaux globaux, comme le système climatique et les ressources de matières premières.
   Ces indicateurs se rapprochent de leurs objectifs.
- L'Aide publique au développement a été en moyenne plus élevée dans les années 2000-2010 que dans les années '90. Elle diminue depuis 2011 (en pourcentage du PIB).

Lorsque les indicateurs relevant de cette dimension sont comparés avec les mêmes indicateurs au niveau de l'UE 28 ou, à défaut, avec les trois pays voisins, les comparaisons faites dans ce rapport ne sont pas favorables à la Belgique. En effet, sur les 5 indicateurs pouvant être comparés, un seul montre une situation plus favorable en Belgique qu'en Europe. Il s'agit de l'indicateur de *Consommation intérieure de matières*.

## 5.3.4. Remarques conclusives

L'analyse des tendances des indicateurs faite dans ce rapport porte d'une part, sur le niveau des indicateurs en Belgique comparé à leur niveau en Europe et d'autre part, sur l'évolution des indicateurs belges par rapport à des objectifs définis politiquement. Cette analyse pourrait également porter sur le niveau des indicateurs en Belgique par rapport à leur objectif, ou sur une comparaison des évolutions des indicateurs en Belgique et en Europe. Ces deux analyses supplémentaires pourront faire l'objet de publications ultérieures.

Lorsque le niveau des indicateurs présentés dans ce rapport est comparé à la moyenne européenne ou à celles de pays voisins, la comparaison est en général favorable pour les indicateurs sociaux et défavorable pour les indicateurs environnementaux. Par contre, lorsque l'évolution de ces indicateurs est analysée par rapport à leurs objectifs définis politiquement, les indicateurs portant sur des thèmes environnementaux montrent en général des évolutions plus favorables que les indicateurs portant sur des thèmes sociaux.

Deux facteurs expliquent principalement les résultats de la comparaison européenne. D'une part, le système de protection sociale est plus développé en Belgique que dans beaucoup d'autres pays européens. D'autre part, la Belgique est un pays densément peuplé avec un secteur industriel actif et centré sur les activités intermédiaires plus polluantes que la moyenne, comme la chimie; la Belgique est donc un pays où la pression environnementale est plus forte que la moyenne européenne. Ceci explique que la comparaison avec l'Europe soit favorable pour les indicateurs sociaux et défavorables pour les indicateurs environnementaux.

Quant à l'évolution des indicateurs en Belgique par rapport à leurs objectifs, un des facteurs qui expliquent cette évolution est la crise économique et financière depuis 2008. En effet, elle a eu un impact défavorable sur de nombreux indicateurs sociaux, comme le *Surendettement des ménages* ou les *Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale*, tandis que le ralentissement économique a entraîné une diminution de certaines pressions environnementales. Une analyse approfondie des raisons expliquant l'évolution des indicateurs en Belgique sort du cadre de ce rapport.

## 5.4. Ventilation des indicateurs

Les valeurs et les évolutions d'un même indicateur sont souvent différentes selon les catégories de la population envisagées. De nombreux indicateurs (28 sur 67) sont donc ventilés suivant des catégories pertinentes de la population, comme décrit au tableau 2, p.6. Ces ventilations ont principalement été faites selon le sexe, le niveau de revenu, le niveau d'éducation et l'âge. Les conclusions tirées à partir de ces ventilations restent essentiellement les mêmes que dans les précédents rapports.

- Les ventilations selon le sexe montrent que beaucoup de différences diminuent, même si certains écarts substantiels persistent.
- Les ventilations selon le niveau de formation montrent que les différences persistent, voire même s'aggravent.
- Les ventilations selon l'âge montrent que la situation des personnes âgées évolue plus favorablement que celles des jeunes.

En ce qui concerne les ventilations selon le niveau de revenu, elles portent sur des indicateurs appartenant à quatre thèmes: *Bien-être subjectif, Niveau de vie et pauvreté, Santé* et *Vie en société*. Ces ventilations montrent une situation plus favorable pour les catégories ayant les revenus les plus élevés. En ce qui concerne les indicateurs calculés à partir des enquêtes ESS (dans les thèmes *Bien-être subjectif* et *Vie en société*), les ventilations faites pour les années antérieures à 2010 doivent être considérées avec prudence, car l'échantillon du premier quintile (les revenus les plus bas) était très limité.

Dans le thème *Bien-être subjectif*, *l'Évaluation de sa propre existence* montre une tendance à l'augmentation avec le revenu. Toutefois, les intervalles de confiance calculés pour cette ventilation sont relativement importants et cette tendance devra être confirmée par d'autres observations. En outre, l'analyse des déterminants du bien-être réalisée par le BFP (Joskin, 2017, voir chapitre 3) montre que, lorsque le revenu et d'autres variables, comme la santé ou l'éducation, sont analysées conjointement, les principaux déterminants du bien-être sont la santé, le fait de pouvoir travailler, d'avoir un diplôme et d'être entouré de proches. L'analyse montre aussi que l'impact direct du revenu sur le bien-être est limité alors qu'être en situation de privation matérielle sévère a un impact important. C'est donc le fait de ne pas avoir un revenu suffisant pour accéder à un niveau de vie considéré comme standard en Belgique qui prime sur le niveau du revenu en tant que tel.

Dans le thème *Niveau de vie et pauvreté*, trois indicateurs sont ventilés selon le revenu: *Risque de pauvreté* et d'exclusion sociale, Très faible intensité de travail et *Privation matérielle sévère*. De façon prévisible, ces trois indicateurs montrent des valeurs très élevées dans le premier quintile (les 20 % de revenus les plus bas), des valeurs plus faibles (de 3 à 6 fois) dans le second quintile, et des valeurs très faibles ou nulles pour les trois autres quintiles.

Dans le thème *Santé*, quatre indicateurs sont ventilés selon le revenu: *Fumeurs quotidiens, Obésité des adultes, Dépression* et *Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières*. Pour ces quatre indicateurs, la santé est corrélée positivement au revenu. Plus le revenu est élevé, plus la part des fumeurs, des obèses et des personnes déprimées est faible, et moins de reports ou d'annulations de soins pour raisons financières sont observés.

Dans le thème *Vie en société*, la *Confiance généralisée*, le *Sentiment de sécurité dans l'espace public* et la *Confiance dans les institutions* augmentent avec le niveau de revenu. Le *Contact avec amis et famille* est par contre stable en fonction du revenu. Les ventilations des *Victimes de cambriolage ou d'agression* montrent une tendance à l'augmentation avec le niveau de revenu, sans que cette tendance soit nette.

## 5.5. Pistes pour les travaux futurs

Cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB continuera à être mis à jour chaque année et évoluera en fonction de l'état des connaissances et des débats sociétaux. Cet ensemble d'indicateurs fournit des données qui peuvent servir de base à un travail d'analyse plus approfondi que celui esquissé dans ce chapitre. D'autres travaux pourront à l'avenir exploiter cette banque de données, disponible sur www.indicators.be.

Dans les années qui viennent, le BFP poursuivra ses travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB, entre autres dans les domaines suivants:

- approfondir les recherches sur les indicateurs composites (voir chapitre 3);
- développer de nouveaux indicateurs pour compléter cet ensemble, en particulier l'indicateur d'empreinte carbone présenté au chapitre 2;
- poursuivre dans la convergence entre cet ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB et les indicateurs de développement durable, en particulier dans le contexte du suivi des Objectifs de développement durable de l'ONU (SDG pour Sustainable Development Goals en anglais).

## 6. Annexes

## 6.1. Qualité des données issues des enquêtes

Un certain nombre d'indicateurs sont issus d'enquêtes, telles qu'EU-SILC, l'Enquête sur les forces de travail, l'enquête sur l'emploi du temps, ESS, Eurofound, les enquêtes santé de l'Institut scientifique de santé publique, etc. Les indicateurs portent alors non sur la population totale, mais sur un échantillon représentatif de cette population, ce qui induit une incertitude statistique. Cette dernière peut être estimée via un intervalle de confiance qui mesure l'incertitude qui existe entre le résultat tel qu'il serait si l'enquête portait sur l'ensemble de la population et le résultat effectif de l'enquête portant sur un sous-ensemble de la population. Cet intervalle de confiance est l'intervalle dans lequel la valeur réelle de l'indicateur a une probabilité de 95 % de se trouver (ce niveau de 95 % peut varier, mais est en général choisi dans les sciences sociales et économiques).

La plupart des indicateurs issus d'enquêtes sont repris ici tels qu'ils sont publiés par les institutions qui les calculent. Le lecteur est renvoyé à ces institutions pour plus d'informations sur ces intervalles de confiance. Dans le cas du *European Social Survey* (ESS), les calculs et les ventilations ont été effectuées au BFP. Les trois tableaux suivants montrent ces intervalles de confiance en 2014 pour les indicateurs calculés à partir du ESS, d'abord au niveau des pays (tableau 6), puis au niveau des ventilations selon le sexe (tableau 7) et le revenu (voir tableau 8). Ces tableaux montrent, pour chaque catégorie, l'intervalle de confiance à 95 %, d'abord en pourcentage de la variable, ensuite sous la forme de l'intervalle exprimé dans l'unité de mesure de l'indicateur. Le lecteur est renvoyé au chapitre 4 pour la définition précise de chaque indicateur.

Les intervalles de confiance pour les années précédentes à 2014 sont comparables, sauf pour la ventilation selon le revenu. En effet, la taille des échantillons du premier quintile était très faible jusqu'en 2008 (de 25 à 50 personnes, sur un total d'environ 1 500 personnes ayant déclaré leur catégorie de revenu). Ceci conduit à des intervalles de confiance beaucoup trop grands, en particulier pour l'indicateur d'évaluation de sa propre existence, dont la ventilation selon le revenu n'est dès lors présentée qu'à partir de 2010.

Tableau 6 Intervalles de confiance - indicateurs par pays (ESS, 2014)

	В	elgique	All	emagne	ı	rance	P	ays-Bas
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle
Évaluation de sa propre existence	+/- 8,2%	6,81 - 8,01	+/- 14,7%	7,04 - 8,15	+/- 18,1%	5,90 - 7,32	+/- 14,3%	7,43 - 8,49
Confiance généralisée	+/- 2,3%	44,5% - 46,5%	+/- 1,7%	39,8% - 41,3%	+/- 2,1%	28,1% - 29,2%	+/- 2,2%	64,7% - 67,6%
Contacts avec amis et famille	+/- 2,2%	63,7% - 66,6%	+/- 1,8%	57,0% - 59,1%	+/- 2,1%	65,8% - 68,6%	+/- 2,0%	75,3% - 78,2%
Confiance dans les institutions	+/- 2,2%	36,5% - 38,1%	+/- 1,7%	34,7% - 35,9%	+/- 1,9%	25,4% - 26,4%	+/- 2,2%	54,3% - 56,9%
Victimes de cambrio- lage ou d'agression	+/- 2,0%	21,1% - 21,9%	+/- 1,1%	11,1% - 11,4%	+/- 1,9%	21,4% - 22,2%	+/- 1,8%	18,0% - 18,6%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 1,9%	79,2% - 82,1%	+/- 1,5%	75,9% - 78,2%	+/- 2,0%	71,7% - 74,5%	+/- 1,6%	84,9% - 87,6%

Source: calculs BFP

Tableau 7 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon le sexe (ESS, 2014)

	Intervalles	s de confiance - femmes	Intervalles de confiance - hommes		
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	
Évaluation de sa propre existence	+/- 1,5%	7,28 - 7,50	+/- 1,6%	7,32 - 7,55	
Confiance généralisée	+/- 8,4%	39,0% - 45,2%	+/- 7,9%	45,8% - 52,3%	
Contacts avec amis et famille	+/- 3,0%	64,3% - 68,3%	+/- 3,1%	61,9% - 65,9%	
Confiance dans les institutions	+/- 3,1%	34,7% - 36,8%	+/- 3,3%	37,7% - 40,2%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,0%	70,7% - 74,8%	+/- 2,1%	87,3% - 90,9%	

Source: calculs BFP

Tableau 8 Intervalles de confiance - Belgique - indicateurs ventilés selon les catégories de revenu (ESS, 2014)

	Quintile 1		Quintile 2		Quintile 3	
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	en %	Intervalle
Évaluation de sa propre existence	+/- 32,4%	4,21 - 8,45	+/- 20,0%	5,78 - 8,38	+/- 17,0%	6,39 - 8,65
Confiance généralisée	+/- 6,1%	35,6% - 40,5%	+/- 4,6%	35,3% - 38,8%	+/- 4,9%	41,2% - 45,3%
Contacts avec amis et famille	+/- 6,5%	62,0% - 70,3%	+/- 4,8%	60,9% - 67,0%	+/- 4,8%	60,6% - 66,5%
Confiance dans les institutions	+/- 6,5%	27,4% - 30,9%	+/- 4,7%	30,5% - 33,4%	+/- 4,7%	34,9% - 38,4%
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 6,0%	19,6% - 21,8%	+/- 4,1%	16,2% - 17,4%	+/- 4,1%	20,1% - 21,7%
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 6,0%	60,5% - 68,7%	+/- 4,2%	72,7% - 79,1%	+/- 4,2%	79,8% - 85,9%

	Q	uintile 4	Quintile 5		
	en %	Intervalle	en %	Intervalle	
Évaluation de sa propre existence	+/- 13,2%	6,77 - 8,82	+/- 20,8%	6,94 - 9,21	
Confiance généralisée	+/- 4,8%	50,8% - 55,8%	+/- 6,5%	54,9% - 61,9%	
Contacts avec amis et famille	+/- 4,6%	64,7% - 70,7%	+/- 6,2%	60,7% - 68,2%	
Confiance dans les institutions	+/- 4,6%	40,1% - 44,0%	+/- 6,5%	43,1% - 48,7%	
Victimes de cambriolage ou d'agression	+/- 4,2%	24,1% - 26,2%	+/- 5,8%	25,0% - 27,8%	
Sentiment de sécurité dans l'espace public	+/- 3,6%	84,1% - 89,6%	+/- 4,7%	86,2% - 92,9%	

Source: calculs BFP

## 6.2. Bibliographie

- Bartels M. (2015), Genetics of Wellbeing and Its Components Satisfaction with Life, Happiness, and Quality of Life: A Review and Meta-analysis of Heritability Studies. Behavior Genetics. 45(2), 137-156.
- Belgique (2017), Pathways to sustainable development First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda. United Nations High Level Political Forum. New York, July 2017. https://sustainabledevelopment.un.org (consulté le 20/08/2017).
- BFP (2016), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, Annexe: synthèse de la concertation, www.plan.be.
- BNB (2016), Rapport 2015 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 11/12/2017).
- BNB (2017), Rapport 2016 Évolution économique et financière, nbb.be (consulté le 11/12/2017).
- CE (2010), Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Communication de la Commission. COM(2010) 2020 final.
- Chambre des représentants de Belgique (2016), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 1695/001, www.lachambre.be (consulté le 11/12/2017).
- Chambre des représentants de Belgique (2017), *Indicateurs complémentaires au PIB*, DOC 54 2351/001, www.lachambre.be (consulté le 11/12/2017).
- CMED (1987), Notre avenir à tous dit le Rapport Brundtland, Montréal, Éditions du Fleuve.
- ESS (2017), *Dataset European Social Survey*, http://www.europeansocialsurvey.org/ (consulté le 8/011/2017).
- European Commission (2017), *EU Transport Scoreboard*, https://ec.europa.eu/transport/facts-fundings/scoreboard/compare/energy-union-innovation/road-congestion\_en (consulté le 23/11/2017).
- Eurostat (2016), *Analytical report on subjective well-being* (2016 edition), Luxembourg: Publications Office of the European Union, http://ec.europa.eu/eurostat.
- Eurostat (2017), Statistics explained, Glossary: Minimum European Health Module (MEHM), http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Minimum\_European\_Health\_Module (MEHM) (consulté le 28/11/2017).
- Gouvernement fédéral (2014), Accord de gouvernement du 9 octobre 2014, http://www.gouvernement-federal.be (consulté le 1/12/2015).
- Gouvernement fédéral (2016), *Programme national de réforme* 2016, http://www.be2020.eu/publications/publication.php?lang=fr (consulté le 7/12/2016).
- Hambÿe C., Hertveldt B. et Michel B. K. (2017), *Belgium's carbon footprint*, Working paper 10-17, Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- Helliwell, J., Layard, R., & Sachs, J. (2017), World Happiness Report 2017, New York: Sustainable Development Solutions Network.

- IBSA (2017), *Monitoring des quartiers, thème mobilité, sous-thème pression automobile,* Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, https://monitoringdesquartiers.brussels (consulté le 23/11/2017).
- ICN/BFP (2016a), Rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, www.plan.be.
- ICN/BFP (2017), Banque de données des indicateurs complémentaires au PIB, Institut des comptes nationaux/Bureau fédéral du Plan, www.plan.be.
- IIS (2017), Rapport d'activité 2016, http://www.iis-statistics.be (consulté le 27/09/2017).
- Joskin A. (2017), Qu'est-ce qui compte pour les Belges ? Analyse des déterminants du bien-être individuel en Belgique, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 4-17, juin 2017.
- Joskin A. (2018), Mesurer le bien-être en Belgique: construction d'un indicateur composite pour mesurer le bienêtre actuel des Belges, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 2-18, février 2018.
- Kahneman D., & Krueger A.B. (2006), *Developments in the Measurement of Subjective Well-Being*, Journal of Economic Perspectives, vol. 20, No. 1, 3–24.
- MB (2013), Arrêté royal du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, Moniteur belge du 08/10/2013, pp. 70864-70873.
- MB (2014a), Loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie, Moniteur belge du 04/04/2014, pp. 29 255-29256.
- MB (2014b), Loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, Version consolidée. http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm, Numac: 1997021155.
- OECD (2017), How's life? 2017. Measuring Well-being. OECD Publishing, www.oecd.org (consulté le 28/11/2017).
- ONU (2015), *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon* 2030, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, Nations unies, A/RES/70/1, https://sustainabledevelopment.un.org/post2015 (consulté le 25 novembre 2015).
- Sissoko, A. et Vandille, G. (2008). *Quantifying environmental leakage for Belgium*, Federal Planning Bureau, Working Paper 19-08, October 2008.
- SPW-DGO1 (2017), *Taux d'utilisation des capacités des autoroutes en Wallonie*, Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments, Communication directe.
- Statistics Belgium (2017), communication directe.
- Stiglitz, J.E., Sen A. and Fitoussi J.-P. (2009), *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000427.pdf (consulté le 28/11/2017).
- TFDD (2017), Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable Rapport fédéral sur le développement durable 2017, www.plan.be.

- UNECE (2014), Conference of European Statisticians Recommendations on Measuring Sustainable Development, http://www.unece.org/publications/ces\_sust\_development.html (consulté le 7/12/2016).
- UNSC (2016), Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, Document E/CN.3/2016/2/Rev.1 du 19 février 2016, https://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents (consulté le 7/09/2017).
- UNSC (2017), Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, Doc E/CN 3/2017/2 (consulté le 17/7/2017).
- Vlaamse overheid (2017), *Vlaamse regionale indicatoren 2017*, http://regionalestatistieken.vlaanderen.be /vrind-2017 (consulté le 23/11/2017).

### 6.3. Liste des abréviations

AN Actifs non financiers

APD Aide publique au développement

BC Biocapacité

BEIM Bien-être ici et maintenant
BFP Bureau fédéral du Plan
BNB Banque nationale de Belgique
CAD Comité d'aide au développement

CCNUCC Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CCP Centrale des crédits aux particuliers

CE Commission européenne
CEC Capital économique

CEE-ONU Commission économique pour l'Europe des Nations unies

CEN Capital environnemental

CH Capital humain

CIBE Consommation intérieure brute d'énergie
CIM Consommation intérieure de matières

CITE Classification internationale type de l'éducation

CO<sub>2</sub> Dioxyde de carbone

CPAS Centre public d'action sociale

CS Capital social

DD Développement durable EE Empreinte écologique

EFT Enquête sur les forces de travail

EHLEIS European Health and Life Expectancy Information System

ENV Évaluation nationale volontaire ESS Enquête sociale européenne

ETS Emission Trading Scheme (système communautaire d'échange de quotas d'émission)

EU-SILC European Union - Statistics on Income and Living Conditions

GDP Gross Domestic Product (PIB)

GES Gaz à effet de serre

ICN Institut des comptes nationaux IDH Indicateur de développement humain

INAMI Institut national d'assurance maladie-invalidité

kt kilotonne

mg NO<sub>3</sub>-N/l poids d'azote de nitrates par litre d'eau

Mt Mégatonne

Mtep Mégatonne équivalent pétrole

 $NO_2$  Dioxyde d'azote  $NO_x$  Oxydes d'azote

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

ODD Objectif de développement durable

ONEM Office national de l'emploi ONU Organisation des nations unies

PIB Produit intérieur brut

PJ Pétajoule

PM Particules fines (Particulate matter)

RNB Revenu national brut

SDG Sustainable development goals (objectifs de développement durable)

SEC Système européen des comptes

SILC Statistics on Income and Living Conditions
SNCB Société nationale des chemins de fer belges

SPF Services publics fédéraux

TFDD Task force développement durable

UE Union européenne

UTCATF Utilisation des terres, Changement d'affectation des terres et Foresterie